



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et
l'agriculture

Bureau de l'Évaluation

Évaluation à mi-parcours du projet CCLME, GCP/INT/023/GFF

Rapport final

Août 2013

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Bureau de l'Evaluation (OED)

Ce rapport est disponible en version numérique sur: <http://www.fao.org/evaluation>

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

© FAO 2013

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à www.fao.org/contact-us/licence-request ou adressée par courriel à copyright@fao.org.

Pour plus ample information sur ce rapport, contacter:

Directeur, OED
Viale delle Terme di Caracalla 1, 00153
Rome, Italie
Courriel: evaluation@fao.org

Remerciements

Les consultants souhaitent remercier l'ensemble des personnes rencontrées au cours de la mission d'évaluation, qui grâce à leurs disponibilités, leurs ouvertures d'esprit et leurs connaissances des thématiques abordées par le projet, ont permis de collecter de nombreuses informations.

Les consultants tiennent en particulier à exprimer leurs plus vifs remerciements à l'attention de l'ensemble du personnel de l'Unité de coordination régionale basée à Dakar, et en particulier à M. Birane Sambe, Coordinateur régional, pour leur dévouement, leur patience et leur appui tout au long de la mission d'évaluation.

Composition de l'équipe d'évaluation

Equipe de l'évaluation

- M. Christophe Breuil, Chef d'équipe
- Mme Sherry Heileman, membre de l'équipe

Bureau de l'évaluation de la FAO

- Tullia Aiazzi, fonctionnaire principal en évaluation
- Luisa Belli, fonctionnaire en évaluation

Table des matières

Remerciements.....	iii
Acronymes.....	v
Résumé exécutif.....	vii
1 Introduction.....	1
1.1 Justification et objectif de l'évaluation.....	1
1.2 Méthodologie de l'évaluation	2
2 Contexte du projet.....	3
3 Conception et pertinence du projet	5
3.1 Conception	5
3.2 Pertinence.....	16
4 Mise en œuvre.....	17
4.1 Budget et dépenses	17
4.2 Gestion du projet	21
4.3 Appui technique	26
4.4 Appui des gouvernements.....	27
5 Résultats et contribution aux objectifs établis.....	28
5.1 Réalisations et résultats attendus.....	28
5.1.1 <i>Rubrique 1 : Amélioration des connaissances scientifiques sur l'écosystème en appui à l'ADT-PAS</i>	<i>29</i>
5.1.2 <i>Rubrique 2: Amélioration de la gestion des ressources halieutiques transfrontalières et de l'environnement marin et côtier dans la zone CCLME</i>	<i>33</i>
5.1.3 <i>Rubrique 3 : Mise en œuvre du processus ADT-PAS et préparation de la future gouvernance du CCLME.....</i>	<i>38</i>
5.2 Parité hommes-femmes	46
5.3 Renforcement des capacités.....	47
5.4 Durabilité	48
5.5 Impacts.....	49
6 Notation selon le FEM.....	51
7 Conclusions et recommandations de la mission d'évaluation à mi-parcours.....	53
7.1 Conclusions.....	53
7.2 Recommandations	57
8 Leçons et enseignements tirés	60

Annexes (en fichier séparé)

Annexe 1.	Cadre de Référence
Annexe 2.	Bref profil des membres de l'équipe
Annexe 3.	Liste de la documentation analysée
Annexe 4.	Liste des institutions et parties prenantes rencontrées ou interviewées lors de l'évaluation
Annexe 5.	Itinéraire de la mission d'évaluation
Annexe 6.	Outils de collecte de l'information
Annexe 7.	Résultats attendus des projets de démonstration
Annexe 8.	Mandats et rôles spécifiques des structures du projet
Annexe 9.	Liste des réalisations du projet
Annexe 10.	Liste des réunions et ateliers organisés dans le cadre du projet

Acronymes

ADT	Analyse-diagnostic transfrontalière
AEP	Approche écosystémique appliqué à la gestion des pêches
AFD	Agence française de développement
AGC	Agence de gestion et de coopération entre le Sénégal et la Guinée Bissau
AMP	Aire marine protégée
AMPHORE	Aires marines protégées et gestion halieutique par optimisation des ressources et des écosystèmes
ASDI	Agence suédoise de développement international
AWA	Ecosystem approach to the management of fisheries and the marine environment in West African Waters (IRD)
CCLME	Grand Ecosystème Marin du Courant des Canaries
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CEPIA	Construire Ensemble une gestion des Pêches Intégrant les Aires marines protégées
CIN	Comité interministériel national
CTN	Coordinateur technique national
COI-UNESCO	Commission océanographique intergouvernementale -Organisation des Nations Unies pour la science et la culture
COMHAFAT	Conférence ministérielle sur la coopération halieutique entre les Etats africains riverains de l’Océan Atlantique)
COMFISH	Gestion concertée pour une pêche durable au Sénégal (USAID)
COPACE	Comité des pêches pour l’Atlantique Centre-Est
CP	Comité de pilotage
CR	Coordonnateur régional
CRODT	Centre de recherche océanographique de Thiaroye (Sénégal)
CSRP	Commission sous-régionale des pêches
CTN	Coordinateur technique national
Démo	Projet de démonstration
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture
FEM	Fonds pour l’environnement mondial
FIRF	Sous-division de la pêche marine et continentale
GCLME	LME du courant de Guinée
LME	Grand Ecosystème Marin (Large Marine Ecosystem)
GT	Groupes de travail
ICCAT (CICTA)	Commission internationale pour la protection des thonidés de l’Atlantique
IEO	Instituto Español de Oceanografía
IMR	Institute of Marine Research
INRH	Institut national de recherche halieutique (Casablanca, Maroc)
IW	International Waters (Eaux internationales)
INN	Pêche illicite non déclarée et non réglementée
IRD	Institut de recherche pour le développement
LOA	Letter of agreement
LTU	Lead technical unit (Responsable technique du projet)
MAVA	Fondation MAVA
MOU	Memorandum of understanding
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l’Afrique

NOAA	National Oceanic and Atmospheric Administration
ODINAFRICA	Ocean Data and Information Network of Africa
OED	Bureau de la FAO sur l'évaluation des opérations
OMVG	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie
OMVS	Organisation pour la mise en valeur de fleuve Sénégal
ONU	Organisations des Nations Unies
PACOBA	Projet d'Approfondissement des connaissances scientifiques de l'écosystème du Golfe du Banc d'Arguin
PAN	Plan d'action national
PARTAGE	Appui à la gestion de la pêche artisanale transfrontière - Projet UICN/PRCM
PAS	Programme d'action stratégique
PCA	Partnership cooperation agreement
PDF-B	Fonds de développement du projet (Block B)
PFN	Point focal national
PIR	Project implementation review
PNBA	Parc national du Banc d'Arguin (Mauritanie)
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PRAO	Projet régional des pêches en Afrique de l'Ouest
PRCM	Partenariat Régional de Conservation des Zones Marines et côtières de l'Afrique de l'Ouest
RAMPAO	Réseau des Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest
SIG	Système d'information géographique
SMDD	Sommet mondial pour le développement durable
TDR	Termes de référence
UCR	l'Unité de coordination régionale du projet
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire Ouest Africaine
UICN	Union mondiale pour la conservation de la nature (Union mondiale pour la nature)
UNEG	United Nations Evaluation Group
WAMPO	Governance, marine resources management policies and poverty reduction in West African Marine Eco region (WWF)
WCMC	World conservation monitoring centre
WWF	Fonds mondial pour la nature
ZEE	Zone économique exclusive

Résumé exécutif

ES1. Le projet «Protection du Grand Ecosystème Marin du Courant des Canaries (CCLME)» implique sept pays (Cap-Vert, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mauritanie, Maroc et Sénégal). Il a pour objectif de permettre aux pays de répondre aux préoccupations prioritaires transfrontalières en relation avec le déclin de la pêche, de la biodiversité associée et de la qualité de l'eau, grâce à des réformes en matière de gouvernance, des investissements et des programmes de gestion. Le projet bénéficie d'un appui financier du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à hauteur de 8 090 000 \$EU, et il est exécuté conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à travers le Secrétariat de la Convention d'Abidjan.

ES2. Le projet consiste en particulier à appuyer un ensemble d'interventions stratégiques devant aboutir à : (i) la validation d'un document d'Analyse-diagnostic transfrontalière (ADT), reposant sur des évidences scientifiques ; (ii) l'adoption au niveau ministériel dans tous les pays d'un Programme d'actions stratégiques (PAS) ; et (iii) un consensus autour des arrangements et mécanismes juridiques, institutionnels et financiers qui constitueront la future gouvernance du CCLME et permettront notamment la mise en œuvre du PAS.

ES3. Le projet a une durée de cinq ans et il a démarré ses activités en mars 2010, avec une date d'achèvement prévue en mars 2015. Le document de projet prévoit une évaluation indépendante à mi-parcours, dont la finalité est d'apprécier les progrès accomplis en matière de réalisation des résultats attendus du projet, les difficultés rencontrées et d'identifier les mesures correctives, si nécessaire. C'est dans ce cadre qu'une mission d'évaluation à mi-parcours a été mandatée en avril 2013, composée de deux consultants indépendants recrutés par le Bureau des évaluations de la FAO. Pour réaliser leurs mandats, les consultants ont pu, entre autres, se rendre dans cinq des sept pays participant au projet, échanger par téléphone avec des représentants des pays non visités, et participer à des réunions de briefing et de débriefing au siège de la FAO à Rome. Au total, l'équipe d'évaluation a pu échanger avec une centaine de personnes issues d'un large échantillon d'institutions gouvernementales et non gouvernementales, d'agences d'exécution, et de personnel et consultants du projet. En outre, les consultants ont examiné un nombre considérable de documents d'ordre technique et administratif produits dans le cadre du projet. Les principaux critères d'évaluation utilisés par les évaluateurs sont ceux reconnus au niveau international (pertinence, efficacité, impact et durabilité).

ES4. Le projet CCLME est un projet d'appui institutionnel et de planification stratégique particulièrement ambitieux et innovant dans la sous-région au vu des objectifs spécifiques poursuivis, du caractère complexe lié à l'application de principes de gestion écosystémique à des ressources transfrontalières, de l'emphase donnée à la collecte et l'analyse de données scientifiques, et des enjeux associés à la promotion de la coopération inter-Etats et du partenariat public-privé en général. Le projet repose, par ailleurs, sur un maillage institutionnel assez complexe comprenant une Unité de coordination régionale (UCR), des structures de projet au niveau national (points focaux et coordinateurs techniques nationaux) et des mécanismes de dialogue et de concertation formalisés (Comités interministériels nationaux) dans chaque pays, ainsi que des arrangements avec des institutions régionales et sous-régionales existantes, gouvernementales ou non-gouvernementales, notamment le COPACE (Comité des pêches de la FAO de l'Atlantique Centre-Est), la CSRP (Commission sous-régionale des pêches), la Convention d'Abidjan, le PRCM (Partenariat régional de

conservation des zones marines et côtières de l'Afrique de l'Ouest) et, dans une moindre mesure, la COMHAFAT (Convention régionale sur la coopération halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique).

ES5. Enfin, la stratégie du projet repose sur des accords de cofinancement avec les pays et des partenaires au développement pour appuyer la réalisation d'activités spécifiques - notamment dans le domaine de la recherche - le fonctionnement de groupes de travail thématiques, le fonctionnement des structures nationales du projet (Coordinateur technique nationale - CTN, Point focal national - PFN) et de Comités interministériels nationaux (CIN), et la mise en œuvre de projets de démonstration.

ES6. Un dernier élément doit être souligné afin de bien apprécier le contexte du projet et de son évaluation à mi-parcours. Il s'agit du retard conséquent (environ 5 ans) pris entre la phase de conception et le démarrage effectif du projet, ce qui a eu un impact négatif important sur les performances du projet, et notamment sur la mise en œuvre de partenariats.

ES7. Les résultats de l'évaluation confirment qu'il y a **une très bonne cohérence externe du projet**, notamment par rapport aux priorités des pays qui sont de veiller à la protection du CCLME sur la base des meilleures connaissances scientifiques dans le but d'assurer la durabilité des biens et services produits par le grand écosystème et d'augmenter sa contribution au développement économique et social et à la lutte contre la pauvreté dans les pays.

ES8. En revanche, **la pertinence continue du projet au regard de la théorie du changement est aujourd'hui discutable** pour un ensemble de raisons: prise en compte insuffisante des changements survenus entre la phase de conception et le démarrage effectif du projet, difficulté à bien définir le champ d'interventions du projet CCLME dans le cadre de la démarche partenariale encouragée par le projet, sous-estimation du temps et des moyens nécessaires pour mettre en œuvre le processus de planification stratégique du CCLME, manque de lisibilité et de priorisation des activités inscrites dans le plan de travail du projet, pertinence discutable du concept de projets de démonstration qui ne devraient plus apparaître comme des résultats du projet mais comme des moyens ou mécanismes permettant de contribuer à différents produits et résultats du projet, accentuation ou émergence de nouvelles questions insuffisamment prises en compte dans le cadre du projet.

ES9. L'évaluation souligne aussi que le projet a permis, dans des conditions pas toujours évidentes au début, **des réalisations indiscutables et appréciables à ce jour**. Celles-ci font notamment référence aux campagnes écosystémiques conduites pour la première fois dans la sous-région et organisées de manière concertée et en partenariat avec les pays et d'autres projets et institutions de recherche, nationales et internationales. D'autres réalisations importantes du projet concernent le développement de nombreux partenariats avec des institutions nationales et sous-régionales, gouvernementales et non gouvernementales, la mise en place de groupes de travail dont le concept est très apprécié par l'ensemble des parties prenantes en termes d'apprentissage des pays à travailler ensemble sur des questions de gouvernance environnementale, d'échange d'informations et de développement de réseaux, ainsi que le renforcement de la capacité des pays à mettre en œuvre les principes de l'Approche écosystémique des pêches (AEP) pour appuyer l'élaboration de documents de politique et de planification pour la gestion des ressources transfrontalières.

ES10. Malgré tout, l'évaluation attire l'attention sur le fait que le projet accuse **des retards significatifs dans la réalisation des produits et résultats attendus, et notamment dans la préparation de l'ADT-PAS**. Cela fait notamment référence aux retards pris dans l'analyse des données scientifiques collectées par le projet. Ces retards résultent de la combinaison d'un ensemble de facteurs que l'on peut classer en trois catégories: capacités insuffisantes de l'UCR ; insuffisances et dysfonctionnements dans la gouvernance du projet; et difficultés liées à la mise en place et l'opérationnalisation des arrangements institutionnels prévus par le projet (structures nationales, comités interministériels nationaux, groupes de travail, partenariats en appui aux projets de démonstration).

ES11. L'évaluation insiste également sur le fait qu'il existe aujourd'hui une grande divergence de perceptions et de points de vue entre les différentes parties prenantes en ce qui concerne l'impact du projet sur le processus de mise en place d'une gouvernance du CCLME. Beaucoup d'entre elles mettent en avant un sentiment de déception voire de frustration face aux fortes attentes suscitées par le projet au moment de sa conception. Ce constat peut s'expliquer par les retards dans la réalisation des produits et résultats attendus du projet, mais il peut aussi s'expliquer par le manque de lisibilité combiné à un déficit de communication du projet, en particulier en ce qui concerne sa valeur ajoutée (ou complémentarité) par rapport aux autres initiatives conduites à l'échelle des pays ou de la sous-région dans le domaine de la gouvernance des ressources halieutiques et de l'environnement marin et côtier.

ES12. Enfin, l'évaluation estime que **certains risques et hypothèses énoncés dans le document de projet n'ont jusqu'à présent pas pu être suffisamment appréhendés**, s'agissant notamment du respect du cofinancement par les pays, de la division claire des responsabilités entre les institutions nationales et les institutions régionales pour aborder les questions transfrontalières, de l'ancrage du projet dans les sphères politiques et décisionnelles des pays, de la sécurisation et de la durabilité du financement du processus de planification stratégique après le projet, ou encore de la reconnaissance des avantages et bénéfices liés à la coopération régionale pour traiter des questions transfrontalières.

ES13. Ainsi, trois ans après son démarrage, **le projet a permis d'amorcer un processus de gouvernance du CCLME**, toujours fortement souhaité par l'ensemble des parties prenantes, malgré les difficultés rencontrées au début et liées à la complexité inhérente au projet. Mais force est de reconnaître que **des progrès importants restent à accomplir afin de renforcer la pertinence et l'efficacité de ce processus et de l'inscrire dans la durabilité**. C'est dans cette perspective que la mission d'évaluation formule un certain nombre de recommandations présentées ci-dessous.

Recommandations

ES14. Les recommandations formulées reposent sur le fait qu'il existe **des opportunités pour améliorer significativement les performances du projet**, et notamment: la disponibilité de fonds (53% de taux d'exécution à ce jour); l'existence d'une UCR pleinement opérationnelle; l'intégralité des structures nationales et CIN sur le point d'être pleinement opérationnelles; et la possibilité d'ajuster et de recentrer certaines activités du projet en tenant compte des résultats et recommandations de la mission d'évaluation.

Recommandation 1: À toutes les parties prenantes

Etendre d'un an la durée du projet, sans augmenter le budget du projet (no-cost extension, afin de prendre en compte les retards pris dans la mise en œuvre du projet et la faible probabilité d'atteinte des résultats attendus du projet pendant les deux années restantes.

Recommandation 2: À l'attention des pays, sur les CIN

Etablir et opérationnaliser tous les CIN, qui sont des garants du succès du projet, en s'appuyant le cas échéant sur les mécanismes existants de dialogue intersectoriel et pluri-acteurs pour mettre en place des mécanismes de type CIN.

Recommandation 3: À l'attention des pays, sur les moyens de travail

Fournir des moyens de travail plus conséquents aux structures nationales afin qu'elles puissent contribuer plus efficacement au processus ADT-PAS.

Recommandation 4: À l'attention des pays, sur les points focaux du FEM

Impliquer plus systématiquement, lorsque cela est possible, les points focaux du FEM aux réunions des différentes structures nationales, afin de renforcer les liens entre l'administration des pêches et les institutions compétentes en aménagement du littoral et en environnement marin et côtier.

Recommandation 5: À l'attention des pays, sur les participants aux groupes de travail

S'assurer que les personnes à désigner au sein du groupe de travail sur le PAS seront des personnes ayant un positionnement hiérarchique élevé dans l'administration et expérimentées dans l'élaboration de politiques publiques en relation avec la pêche ou l'environnement marin et côtier, afin de garantir la qualité et l'ancrage du processus ADT-PAS dans les sphères décisionnelles

Recommandation 6: À la FAO et au PNUE, sur le Comité de Pilotage

Organiser avant la tenue du prochain Comité de pilotage en fin 2013, un atelier sous-régional de revue du projet à mi-parcours impliquant les différentes parties prenantes, directement ou indirectement concernées, dans l'objectif de : (i) améliorer la compréhension générale du projet, (ii) faire le point de la situation concernant son état d'avancement, (iii) préciser les priorités au vu de sa finalité qui est de jeter les bases d'une gouvernance durable du CCLME, et (iv) clarifier la contribution de chacun des partenaires, institutions et structures de projet aux résultats attendus du projet.

Recommandation 7: À la FAO et au PNUE, sur le processus de valorisation

Confirmer le lancement, dans les meilleurs délais, du processus de valorisation des données et échantillons collectés lors des campagnes écosystémiques dans le but d'alimenter le processus ADT-PAS, ainsi que cela est prévu dans le plan de travail du projet, tout en veillant à préciser les questionnements scientifiques les plus pertinents, à impliquer les structures nationales de recherche dans le traitement des données et la production de publications scientifiques, et à promouvoir les partenariats scientifiques sud-sud et nord-sud.

Recommandation 8: À la FAO et au PNUE, sur l'élaboration de l'ADT-PAS

Accélérer les travaux d'avancement du processus d'élaboration de l'ADT-PAS tout en veillant à impliquer étroitement les structures nationales et le Forum marin et côtier et à prendre en compte les informations disponibles dans la sous-région de nature scientifique et en relation avec les systèmes de gouvernance des pêches et de l'environnement marin et côtier.

Recommandation 9: À la FAO et au PNUE, sur la gouvernance du projet

- a) Revoir la structure du Plan de travail du projet pour la période 2014-2016 en s'inspirant de la grille d'analyse utilisée par l'évaluation à mi-parcours, afin d'améliorer la pertinence continue et la lisibilité du projet et de faciliter sa mise en œuvre et son suivi-évaluation ;
- b) Revoir les activités des projets de démonstration pour tenir compte de la période restante jusqu'à la fin du projet et recentrer les efforts vers la réalisation des activités qui permettront de contribuer plus efficacement aux résultats attendus du projet ;
- c) Renforcer les capacités en personnel de l'UCR sur les aspects scientifiques de manière à permettre au Coordinateur régional d'accorder plus de temps à la coordination et l'animation du projet et au renforcement des partenariats, et à l'UCR de répondre aux enjeux scientifiques immédiats ;
- d) Procéder aux révisions budgétaires des composantes exécutées par la FAO et par le PNUE pour tenir compte des suites données à la mission d'évaluation ;
- e) Réhabiliter la Task Force du projet de la FAO, tout en cooptant des personnes ressources en gouvernance des pêches et/ou de l'environnement marin et côtier ;
- f) Examiner les possibilités de compenser financièrement les membres de certains groupes de travail ;
- g) Améliorer la visibilité du projet aux niveaux technique et politique dans les pays, à travers le renforcement et la mise en œuvre de la stratégie de communication du projet ;
- h) Poursuivre les efforts d'amélioration de la préparation des réunions du Comité de pilotage.

Recommandation 10: À la FAO et au PNUE, sur la durabilité de la planification et gestion

On recommande d'accorder plus d'attention à la durabilité des processus de planification et de gestion du CCLME encouragés par le projet, en mettant l'accent sur les aspects suivants :

- a) Renforcement des capacités des pays dans le domaine de la recherche, y compris lancement de réflexions sur les enjeux et futurs axes de recherche à développer en appui à la gestion écosystémique du CCLME en prenant en compte les sciences naturelles, sociales, économiques et politiques.
- b) Renforcement des capacités des pays à porter des démarches de plan d'aménagement par pêche compatible avec l'AEP en organisant notamment un atelier de travail sous-régional et pluri-acteurs sur les bilans et enseignements pouvant être dégagés de près de 10 années d'initiatives dans la sous-région en matière de promotion de plans d'aménagement
- c) Poursuite des réflexions sur les arrangements juridiques et institutionnels de la future gouvernance du CCLME en considérant la légitimité des arrangements et institutions sous-régionaux existants dans le domaine de la pêche et de l'environnement marin et côtier, et en veillant à prendre en compte l'Accord de Lisbonne pour les questions liées à l'Antipol dans la zone CCLME
- d) Consolidation des partenariats existants et développement de nouveaux partenariats avec des institutions gouvernementales et non gouvernementales concernées par la gestion des ressources transfrontalières du CCLME, et notamment la CSR, le PRCM, la COMHAFAT, l'OMVS, l'OMVG, l'AGC et l'UEMOA
- e) Evaluation des besoins en formation dans la sous-région dans la perspective de la gouvernance future du CCLME et identification des modules et stratégies de formation à développer dans le cadre de la mise en œuvre du PAS
- f) Accroissement de la participation des femmes dans les activités du projet, y compris dans les activités de formation et de renforcement des capacités.

1 Introduction

1.1 Justification et objectif de l'évaluation

1. Le projet «Protection du Grand Ecosystème Marin du Courant des Canaries (CCLME)» est soutenu par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et implique sept pays (Cap-Vert, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mauritanie, Maroc et Sénégal). L'objectif du projet est de permettre aux pays participants de répondre aux préoccupations prioritaires transfrontalières en relation avec le déclin de la pêche, de la biodiversité associée et de la qualité de l'eau, grâce à des réformes en matière de gouvernance, des investissements et des programmes de gestion. Ce projet de cinq ans a débuté en mars 2010, avec une date d'achèvement prévue en mars 2015. Le budget total du projet est estimé à 27,5 millions \$EU, y compris le cofinancement assuré par les sept pays participant, l'Agence française de développement (AFD), le projet FAO EAF-Nansen, la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) des États-Unis, l'Agence suédoise de développement international (ASDI) et la Commission sous-régionale des pêches (CSRP), entre autres. Deux agences de l'ONU, la FAO et le PNUE, exécutent le projet et chacune est responsable de différentes composantes du projet en accord avec la thématique de leurs mandats respectifs.

2. Le document de projet prévoit des dispositions pour une évaluation indépendante à mi-parcours à la fin de la deuxième année d'exécution du projet. Toutefois, en raison de retards dans la mise en œuvre, il a été convenu de procéder à cette évaluation au début de la quatrième année de mise en œuvre, dès lors que le taux d'exécution budgétaire s'approcherait de 50%.

3. Les Termes de référence (TDR) de la mission d'évaluation ont été préparés en étroite concertation entre le Bureau de la FAO sur l'évaluation des opérations (OED), le projet CCLME, l'Unité de coordination du FEM du Centre d'investissement de la FAO, et l'Unité du PNUE sur les Eaux internationales du FEM, en conformité avec les politiques et procédures d'évaluation de la FAO, du PNUE et du FEM. Le mandat de l'évaluation à mi-parcours a été discuté et approuvé par les pays participant au projet.

4. L'objectif de l'évaluation à mi-parcours est de déterminer les progrès accomplis en matière de réalisation des résultats attendus du projet et d'identifier les mesures correctives, si nécessaire. L'évaluation doit notamment permettre de:
examiner l'efficacité, l'efficience et la rapidité de mise en œuvre du projet;
analyser l'efficacité de la mise en œuvre et des accords de partenariat;
identifier les questions nécessitant des décisions et des actions correctives;
identifier les leçons apprises au sujet de la conception, de la mise en œuvre et de la gestion du projet;
souligner les réalisations techniques et les leçons apprises; et
proposer des corrections et/ou des ajustements à mi-parcours au Plan de travail, si nécessaire.

5. L'évaluation porte sur une évaluation critique du projet sur la base de critères d'évaluation reconnus au niveau international; à savoir la pertinence, l'efficience, l'efficacité, l'impact et la durabilité. En outre, l'intégration des questions de genre a également été retenue comme un critère d'évaluation. Parmi les nombreux questionnements abordés par l'évaluation, on notera que celle-ci doit aussi analyser la pertinence du projet par rapport au

Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO, à la Stratégie internationale du FEM IV dans le domaine d'intervention des eaux internationales, aux priorités de développement des pays participants, aux besoins de gestion durable du CCLME et aux objectifs stratégiques de la FAO et du PNUE.

6. En fonction des résultats de l'évaluation, il est attendu que l'évaluation tire des conclusions spécifiques et formule des recommandations à l'attention des pays, de la FAO, du PNUE et/ou d'autres parties prenantes au projet. L'évaluation doit également attirer l'attention sur les leçons et enseignements à tirer du projet pour d'autres initiatives similaires.

7. Les TDR complets de la mission d'évaluation à mi-parcours figurent en annexe 1.

8. L'évaluation a été conduite entre le 06 mai et le 30 Juin 2013 par une équipe de deux consultants indépendants mandatés par la FAO. Le profil de chacun des consultants est communiqué en annexe 2.

1.2 Méthodologie de l'évaluation

9. La méthodologie suivie par la mission d'évaluation est conforme aux indications contenues dans les TDR et a été mise en œuvre selon le calendrier figurant dans l'annexe aux TDR.

10. L'évaluation a appliqué les normes et les standards de l'UNEG¹ et a adopté une approche consultative et transparente avec les différentes parties prenantes directement ou indirectement concernées par le processus d'évaluation. La triangulation des preuves et des informations recueillies sont à la base de la validation des données recueillies et de leur analyse, et des conclusions et recommandations qui en ont dérivé.

11. Les activités suivantes ont été conduites au cours de l'évaluation pour appuyer la collecte d'informations:

Etude préliminaire du document de projet, des produits, des rapports de suivi (ex. rapports annuels d'exécution du projet, rapports d'activité semestriels), d'autres documents internes au projet, y compris les plans de travail annuels, les rapports financiers et les rapports des groupes de travail et des consultants, et diverses publications – cf. liste des documents consultés en annexe 3;

Examen des produits spécifiques, y compris le site Web du projet;

Briefing des deux consultants à Rome au siège de la FAO, où les consultants ont notamment pu rencontrer le personnel du Bureau de l'évaluation, le Responsable du budget, le Responsable technique du projet, les opérations, les membres de l'Unité FEM de la FAO, et le chef du projet EAF-Nansen. Lors du briefing, les consultants ont également tenu une conversation Skype avec l'Unité du FEM du PNUE basée à Nairobi;

Visite de cinq des pays participant au projet (ensemble ou séparément): Sénégal, où est également située l'Unité de coordination régionale du projet (UCR), Guinée Bissau, Mauritanie, Maroc et Gambie. Le séjour dans chaque pays a duré entre 2 à 4 jours. Dans chacun des cinq pays, les consultants ont effectué une visite de courtoisie à la Représentation de la FAO. Au Sénégal, les consultants ont également eu l'opportunité de s'entretenir avec le

¹ <http://www.uneval.org/normsandsstandards> Les unités d'évaluation de la FAO, du FEM et du PNUE sont membres de l'UNEG et souscrivent à ses normes et standards.

Coordinateur de la Convention d'Abidjan en charge de l'exécution des activités du projet relevant de la responsabilité de l'UNEP;

Discussions approfondies et/ou entretiens structurés avec une gamme étendue de parties prenantes, en utilisant une liste normalisée de questions pour guider les entretiens;

Conversation par Skype avec des représentants des structures nationales du projet au Cap-Vert et en Guinée;

Visite de l'un des consultants de deux sites pilotes de restauration de mangrove en Gambie;

Participation à quelques sessions d'un Atelier de restitution d'une étude réalisée dans le cadre du projet, tenu à Nouakchott le 18 avril 2013;

Participation à la session de clôture d'un Atelier sur la pêche artisanale organisé par la Commission sous-régionale des pêches (CSRP), tenu à Dakar le 26 avril 2013;

Présentation des résultats, conclusions et recommandations préliminaires lors d'une réunion de débriefing tenue à Rome à la FAO le 08 mai 2013.

12. La liste des personnes rencontrées par les évaluateurs et l'itinéraire de la mission d'évaluation sont communiqués respectivement en annexes 4 et 5. Le guide d'entretien utilisé par la mission est donné en annexe 6.

13. Les contraintes rencontrées lors de l'évaluation sont principalement liées au calendrier serré du plan de voyage et du programme de travail qui s'en est suivi, notamment pour la tenue des réunions de briefing à la FAO et des réunions de travail avec l'UCR à Dakar. La densité du programme de la mission a également empêché les consultants de pouvoir consolider les informations recueillies (par ailleurs très denses) et procéder à leur analyse au fur et à mesure de la mission, ce qui a eu des conséquences sur l'allongement du temps nécessaire à la rédaction du rapport conjoint. L'équipe d'évaluation n'a pas visité le Cap-Vert et de la Guinée en raison de contraintes de temps et de budget. Cependant, ces contraintes n'ont pas eu d'incidence significative sur la conduite ou les résultats de l'évaluation.

2 Contexte du projet

14. Les pays concernés dans les limites reconnues du CCLME sont l'Espagne (îles Canaries), le Maroc, la Mauritanie, le Sénégal, la Gambie et la Guinée Bissau, le Cap-Vert et les eaux de Guinée considérées comme des zones adjacentes à l'intérieur de la zone d'influence du CCLME. Ce Grand écosystème marin (LME) occupe le 3^{ème} rang mondial en termes de productivité primaire après les LME du Humboldt et du Benguela, et enregistre la plus forte production de poisson parmi tous les LME africains. Les ressources halieutiques du CCLME, dont beaucoup effectuent des migrations transfrontalières, sont d'une grande importance sociale et économique en termes de fourniture de moyens d'existence durables, d'approvisionnement en poisson et de génération de recettes pour les populations côtières et les Etats limitrophes. D'autres biens et services importants fournis par l'écosystème comprennent la fourniture d'habitats pour les poissons et autres espèces côtières, d'eau douce pour les cours d'eau côtiers et les estuaires, de bois de mangroves. Le CCME offre également toute une gamme d'activités économiques dans l'espace marin et côtier.

15. En dépit de son importance socio-économique, la capacité du CCLME à soutenir les biens et services écosystémiques est menacée par la surpêche, la dégradation de l'habitat, la pollution en mer et à terre, et le changement climatique. Cela a de graves conséquences pour

les pays limitrophes, dont certains ont des niveaux de pauvreté élevés et d'autres sont considérés comme des pays à faible revenu et à déficit alimentaire. Dans le même temps, les pays sont confrontés à un certain nombre de contraintes pour aborder efficacement les questions sensibles liées aux ressources vivantes et à l'environnement, dont beaucoup sont de nature transfrontalière. Parmi ces contraintes, figurent les capacités institutionnelles et humaines limitées, les déficits en connaissances et le manque d'arrangements institutionnels régionaux permettant une approche coordonnée et intégrée nécessaire pour résoudre les problèmes transfrontaliers prioritaires. Les approches actuelles en matière de gestion du CCLME sont principalement nationales ou de nature sectorielle, et de portée limitée. Sans une approche écosystémique et intégrée pour sa gestion, la santé de l'écosystème continuera à diminuer avec les impacts socio-économiques négatifs que cela aura sur les pays et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

16. Alors que divers cadres institutionnels et initiatives dans la région Afrique de l'Ouest/Nord-Ouest permettent ou ont permis de résoudre certains problèmes transfrontaliers, ces derniers ont été essentiellement basés sur une approche sectorielle, de portée nationale ou orientées vers la recherche. Parmi ceux-ci, on mentionnera: le Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE), le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), la CSRP, la Convention régionale sur la coopération halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT), le projet EAF-Nansen, la Convention d'Abidjan, le Partenariat Régional de Conservation des Zones Marines et côtières de l'Afrique de l'Ouest (PRCM), et une gamme de projets soutenus par des donateurs et des programmes. Ces cadres et ces initiatives constituent une base précieuse pour la gestion conjointe intégrée du CCLME, mais aucun d'entre eux n'a le mandat, la couverture géographique et/ou la capacité nécessaires pour soutenir une initiative plus globale fondée sur une approche écosystémique et abordant les questions communes et partagées à l'échelle de la zone du CCLME. Cela souligne la nécessité d'une initiative régionale comme le projet CCLME, qui « permettra aux pays du Grand écosystème marin du Courant des Canaries de répondre aux préoccupations prioritaires transfrontalières relatives à la diminution de la pêche, de la biodiversité associée et de la qualité de l'eau grâce à des réformes de la gouvernance, des investissements et des programmes de gestion. »

17. Pour appuyer la préparation du projet, le FEM a financé une phase PDF-B à hauteur de 0,7 million \$EU. La phase de conception a duré deux années sur la période 2005-2006. Elle a reposé sur des discussions, des consultations, des ateliers de travail et des conférences avec des représentants techniques et politiques des pays, des représentants d'institutions et instruments régionaux (ex. NEPAD, CSRP, COPACE), des conseillers d'organisations internationales (PNUE, FAO, Banque Mondiale), des représentants de partenaires et bailleurs potentiels (PRCM, Agence française de développement - AFD, Union européenne - UE, Organisation de mise en valeur du fleuve Sénégal - OMVS, Organisation de mise en valeur du fleuve Gambie - OMVG, etc.) et de projets FEM ainsi que des experts régionaux et internationaux d'institutions de recherche.

18. Le projet a été conçu comme devant être essentiellement un projet de renforcement des capacités, centré sur la résolution des problèmes liés à l'appauvrissement des stocks halieutiques, et s'appuyant sur la mise en œuvre combinée du processus ADT/PAS (Analyse Diagnostic Transfrontalière – Programme d'Action Stratégique) et des 5 modules du grand

écosystème marin.² Ces approches visent à inciter la coopération entre les pays en vue d'adopter des politiques transfrontières, des objectifs et des outils de gestion communs pour aborder efficacement les questions transfrontalières prioritaires et à assurer un suivi de l'état du CCLME sur des bases scientifiques. Conformément aux exigences du document PDF-B, la phase de conception a débouché sur la réalisation d'une ADT-PAS préliminaire ainsi que sur un document de projet. L'ADT préliminaire a été adoptée à l'unanimité par les représentants du pays en 2006. Les objectifs et les activités du projet ont été ensuite développés puis affinés à la lumière de la redéfinition des objectifs et programmes stratégiques du FEM EI, dans la perspective du FEM 4. La liste définitive des activités du projet CCLME a été arrêtée lors d'un atelier sous-régional réunissant les pays participants et les principaux partenaires au développement concernés, dont la FAO, la CSRP, le PRCM et la Coopération espagnole. Cette liste d'activités, ainsi que l'ADT préliminaire, ont servi de base pour la négociation des partenariats et des accords de cofinancement avec d'autres partenaires au développement. Un résultat important de la phase de préparation du projet a été l'engagement des pays et des partenaires potentiels à fournir un cofinancement pour appuyer le projet. Le projet a été approuvé par le Directeur général du FEM, le 27 Avril 2009.

3 Conception et pertinence du projet

3.1 Conception

19. Le projet CCLME s'inscrit dans le cadre d'un objectif global visant à inverser la tendance à la dégradation du grand écosystème marin du courant des Canaries, causée par la surpêche, les modifications des habitats et les changements de la qualité de l'eau, en adoptant une approche écosystémique de gestion. Cet objectif global est à mettre en relation avec les objectifs de renforcement de la sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté au sein des communautés côtières dans les pays du CCLME.

20. L'objectif spécifique du projet est de « permettre aux pays du CCLME de résoudre les problèmes transfrontaliers prioritaires relatifs au déclin des pêches, à la perte de la biodiversité associée et à la dégradation de la qualité de l'eau, à travers des programmes de réformes en matière de gouvernance, d'investissements et de gestion ».

21. Dans ce cadre, le projet consiste à appuyer un ensemble d'interventions stratégiques devant aboutir avant la fin du projet à: (i) la validation d'un document d'Analyse-diagnostic transfrontalière (ADT), reposant sur des évidences scientifiques; (ii) l'adoption au plus haut niveau d'un Programme d'actions stratégiques (PAS); et (iii) un consensus autour des arrangements et mécanismes juridiques, institutionnels et financiers qui constitueront la future gouvernance du CCLME et permettront notamment la mise en œuvre du PAS.

² L'approche LME de l'évaluation, du suivi et de la gestion des grands écosystèmes marins est basée sur cinq modules : 1) productivité ; 2) poissons et pêche ; 3) pollution et santé de l'écosystème ; 4) questions socioéconomiques ; et 5) gouvernance.

22. Les principaux résultats attendus (objectifs immédiats) du projet, tels qu'énoncés dans le document de projet, sont au nombre de 8 (huit) - à noter que ces derniers constituent aussi les indicateurs de résultats dans le cadre logique du projet:

- i. Accord multi-pays sur les questions transfrontalières prioritaires (ADT);
- ii. Accord multi-pays sur les réformes de gouvernance et les investissements nécessaires pour traiter les questions transfrontalières prioritaires (PAS);
- iii. Cadre juridique et institutionnel durable pour le CCLME;
- iv. Institutions, politiques et instruments régionaux transfrontaliers existants renforcés;
- v. Parties prenantes impliquées dans la définition des priorités et la planification stratégique des questions transfrontalières, notamment à travers 7 Comités interministériels nationaux (CIN) opérationnels;
- vi. Connaissances améliorées et compétences renforcées pour traiter les thématiques 'ressources marines vivantes';
- vii. Connaissances améliorées et compétences renforcées pour traiter les thématiques 'biodiversité, habitat et qualité de l'eau';
- viii. Des actions mises en œuvre pour la gestion et l'évaluation des coûts/bénéfices relatifs au traitement de problèmes transfrontaliers prioritaires en ce qui concerne la thématique 'ressources marines vivantes' et la thématique 'biodiversité, habitats et eau'.

Théorie du changement du projet

23. L'articulation entre ces résultats attendus et l'objectif spécifique du projet est très cohérente puisque le projet vise in fine à initier un processus durable de gestion du CCLME fondé sur l'application de trois grands principes clés, à savoir : la mise en œuvre d'une approche écosystémique, la promotion de la coopération sous-régionale pour aborder efficacement les problématiques de nature transfrontalière et la promotion du partenariat public-privé.

24. Le projet est structuré autour de trois composantes fortement inter-reliées entre elles. La composante 1 reprend et précise les différents résultats attendus du projet à connotation gouvernance: processus ADT-PAS, gouvernance du projet (ex. participation des parties prenantes, suivi & évaluation du projet), et future gouvernance du CCLME. Les composantes 2 et 3 sont des composantes thématiques qui mettent l'accent sur l'amélioration des connaissances en appui au processus ADT-PAS et sur la mise en œuvre de projets de démonstration (demos) visant à démontrer le bien-fondé de l'approche sous-régionale et participative pour aborder les problèmes transfrontaliers prioritaires de la manière la plus efficace et à moindre coût. La composante 2 porte sur la thématique 'ressources marines vivantes', et comprend notamment les activités de recherche menées en partenariat avec le projet EAF-Nansen (campagnes du N/R Dr. Fridtjof Nansen). La composante 3 porte sur la thématique 'biodiversité, habitats et eau'. Chacune de ces deux composantes thématiques contient également des activités en relation avec la gouvernance des ressources naturelles et de l'écosystème, aux niveaux national et/ou sous-régional, dans le cadre de demos.

25. Le tableau 1 propose une « reconstitution » de la structure actuelle du projet en s'appuyant sur les différents éléments suivants:

- Eléments contenus dans le cadre logique pour ce qui est des résultats et produits attendus;
- Principaux éléments contenus dans le Plan de travail 2010-2015 du projet présenté lors de l'atelier de démarrage du projet en novembre 2010. Ce plan a été préparé sur

la base du cadre logique du projet pour prendre en compte les changements survenus entre la conception et le démarrage effectif du projet et aussi pour doter l'Unité de coordination régionale (UCR) d'un document plus opérationnel. Ce plan de travail constitue jusqu'à ce jour la référence pour l'examen de la programmation annuelle des activités du projet lors de chaque comité de pilotage;

- Liste des produits faisant l'objet du processus de suivi continu de l'avancement et des performances du projet et des résultats dans le cadre du système de suivi-évaluation (tout en considérant que certains produits contenus dans le cadre logique tels que « Mesures commerciales et mécanismes de marché pour la gestion durable des pêcheries » ou encore « Capacités des pays à participer aux travaux de l'ICCAT renforcées » n'ont pas été repris dans les rapports semestriels et annuels).³

26. Le terme de « reconstitution » a été employé car il paraît difficile de restituer les éléments figurant dans le plan de travail compte tenu de la multiplicité des produits et activités, du manque d'articulation logique parfois constaté entre résultats/produits/activités, et des redondances de certaines activités que l'on retrouve au niveau de plusieurs composantes. Le manque d'articulation logique entre les résultats et produits résulte en grande partie de la difficulté à concilier la planification par objectif (cadre logique) avec l'approche programme dans un contexte où il s'agissait, au moment de la conception du projet, de prendre en compte les initiatives en cours ou en préparation portées par d'autres partenaires et de les intégrer dans le cadre logique souhaité du projet. Le manque d'articulation s'explique aussi, en partie, par la nécessité de distinguer, pour des besoins d'ordre administratif, les composantes exécutées par la FAO de celles exécutées par le PNUE.

27. A noter que les démos ne sont pas détaillés dans le tableau afin de ne pas alourdir ce dernier, et aussi parce que certains projets de démonstration poursuivent des objectifs immédiats assez variés (amélioration des connaissances scientifiques sur l'état des ressources et de l'écosystème, gouvernance des ressources naturelles, évaluation des biens et services produits par les ressources naturelles), pouvant être rangés selon le cas sous la composante 1, 2 ou 3. Par ailleurs, l'intitulé et le contenu de certains démos a dû être changé lors de l'élaboration du plan de travail 2010-2015 afin de tenir compte des changements importants survenus dans les thématiques abordées et la situation des partenariats entre la phase de préparation et le démarrage du projet⁴. L'annexe 7 reprend les intitulés et résultats attendus de chaque démo.

³ A noter toutefois qu'une étude sur la commercialisation des produits de la pêche dans la zone CCLME, est en cours de préparation (les TDR ont été préparés et un consultant est en cours d'identification).

⁴ Par exemple, le démo 4 relatif aux Aires marines protégées (AMP) est intitulé 'AMP en tant qu'outils pour la gestion des pêches artisanales démersales' dans le document de projet, et 'Utilisation des AMP comme outils pour obtenir des bénéfices dans la gestion des ressources plurispécifiques' dans le plan de travail 2010-2015.

Encadré 1. Structure actuelle du projet par composante

RÉSULTATS ATTENDUS PAR COMPOSANTE	PRINCIPAUX PRODUITS ATTENDUS PAR RESULTAT ATTENDU
Composante 1 : Processus ADT-PAS (FAO)	
<i>Accord multi-pays sur les questions transfrontalières prioritaires</i>	- ADT régionale - Site Web interactif
<i>Accord multi-pays sur les réformes de gouvernance et les investissements nécessaires pour traiter les questions transfrontalières prioritaires</i>	- PAS (y compris plans d'action nationaux - PAN)
<i>Cadre juridique et institutionnel durable pour le CCLME</i>	- Cadre régional juridique et institutionnel pour la gestion du CCLME - Plan durable de financements et d'investissements, et partenariats pour la mise en œuvre du PAS
<i>Parties prenantes impliquées dans la définition des priorités et la planification stratégique des questions transfrontalières</i>	- Groupes de travail - Unités de coordination nationales (CTN et PNF) - CIN (7) - Comité de pilotage du projet - Forum marin et côtier (PRCM) - Formations diverses - Stratégie de communication du projet - Mécanismes de participation des parties prenantes institutionnelles régionales et nationales
<i>Suivi et évaluation efficaces du projet</i>	-
Composante 2 : Renforcement des politiques et systèmes de gestion des 'Ressources marines vivantes' (FAO)	
<i>Connaissances améliorées et compétences renforcées pour traiter la thématique 'ressources marines vivantes'</i>	- Evaluation transfrontalière des ressources et de l'écosystème - Renforcement des capacités en évaluation (et en AEP)
<i>Institutions, politiques et instruments régionaux transfrontaliers existants renforcés</i>	- Politiques et réglementations régionales renforcées en traitement des problèmes prioritaires - Options pour des plans d'aménagement des stocks partagés - Document de politique sur les conditions minimales d'accès et sur la prise en compte de l'AEP - Directives de gestion pour les zones de reproduction et autres habitats critiques
<i>Actions de démonstration en matière de traitement de questions transfrontalières prioritaires relatives aux 'ressources marines vivantes'</i>	- Démo 1 : Gestion durable transfrontalière et écosystémique des stocks pélagiques partagés dans la zone nord-ouest africaine - Démo 2 : Réduction de l'impact du chalutage de crevettes côtières par la diminution du taux de captures accessoires et les changements des mesures d'aménagement - Démo 3 : Cogestion transfrontalière des poissons pélagiques côtiers (benthopélagiques) migratoires qui sont importants pour les pêches artisanales (mulet, courbine, tassergal)
Composante 3 : Renforcement des politiques et des systèmes de gestion en relation avec la thématique 'Biodiversité, habitat et qualité des eaux' (PNUE)	
<i>Connaissances améliorées et compétences renforcées pour traiter les thématiques 'biodiversité, habitat et qualité de l'eau'</i>	- Evaluation transfrontalière en relation avec la biodiversité, les habitats critiques et la qualité de l'eau - Bases de données géographiques sur les habitats et

	<p>la biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacités en Système d'information géographique (SIG) renforcées - Evaluation de l'impact des activités à terre sur l'eau et les sédiments
Capacités renforcées, politiques élaborées et planification en appui au processus ADT-PAS	<ul style="list-style-type: none"> - Plans d'actions régionaux concernant les habitats, la biodiversité et la qualité de l'eau - Plan de prévention et de lutte contre les pollutions marines liées à l'industrie pétrolière off-shore
Actions de démonstration en matière de réduction du stress : évaluation et gestion de la biodiversité, des habitats critiques et de la qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Démo 4 : Utilisation des Aires marines protégées (AMP) comme outil permettant d'obtenir des bénéfices dans la gestion de ressources multiples - Démo 5 : Elaboration d'un plan de conservation des mangroves avec plusieurs activités pilotes de restauration des mangroves

Validité des hypothèses et risques du projet

28. Les hypothèses et risques mentionnées dans le document de projet font référence aux aspects suivants:

- Stabilité politique dans les pays du CCLME;
- Division claire des responsabilités entre les institutions nationales et les institutions régionales mises en place;
- Coopération régionale encore considérée par les pays comme bénéfique à la gestion des ressources partagées;
- Engagement ferme des pays à adopter les mesures politiques prioritaires et les instruments de gestion (basées en grande partie sur les avis et recommandations scientifiques);
- Mesures de gestion identifiées faisant partie des priorités du budget national;
- Synergies et engagements de cofinancement honorés (cofinancement pays et cofinancement partenaires);
- Volonté des pays de partager les données sur les ressources nationales;
- Volonté du secteur privé de participer aux activités du projet.

29. Le document de projet précise aussi que les risques les plus importants au regard de la performance du projet seraient que le lien recherché entre science et décision ne soit pas suffisamment affirmé, et que les pays hésitent à s'engager pleinement dans des activités reposant sur une coopération mutuelle.

30. A noter par ailleurs que le document de projet identifie un risque très spécifique lié à la question du statut des eaux entre le Maroc et la Mauritanie, ce qui est de nature à constituer une contrainte importante au processus de gestion concertée des ressources partagées entre les deux pays, s'agissant notamment des petits pélagiques.

31. Les risques et éléments d'incertitude susceptibles d'affecter la performance du projet ont été bien appréhendés lors de la conception du projet.

32. La stratégie d'atténuation des risques est pour sa part très pertinente pour certains d'entre eux, s'agissant notamment des risques de nature politique au sens large du terme. A cet égard, la stratégie du projet consiste à mettre l'accent sur les activités visant à mettre en place a minima les fondations sur lesquelles les pays pourront s'appuyer pour avancer dans le

processus de gestion intersectorielle et inter-Etats du CCLME. Ces activités visent en particulier à améliorer les connaissances scientifiques sur l'écosystème, à promouvoir l'établissement ou le renforcement des partenariats techniques et scientifiques à l'échelon sous-régional ou national, et à promouvoir la mise en place de CIN dans chacun des pays.

33. Mais le projet ne prévoit pas de stratégie spécifique visant à atténuer certains risques de nature institutionnelle, s'agissant notamment du risque de non-respect des cofinancements pays et donateurs.

Cadre institutionnel et autres arrangements prévus pour la mise en œuvre et la gestion du projet

34. Le projet est exécuté conjointement par la FAO et le PNUE (à travers le Secrétariat de la Convention d'Abidjan). La FAO est chargée en particulier de l'exécution des composantes 1 et 2 ainsi que des projets de démonstration 1, 2, 3 et 4. Le PNUE est responsable de l'exécution de la composante 3, y compris du projet de démonstration 5, sauf pour ce qui est des campagnes scientifiques réalisées dans le cadre du N/R Dr. Fridtjof Nansen.

35. En sa qualité d'agence chef de file du projet pour le FEM, la FAO, en étroite collaboration avec le PNUE, assure la coordination d'ensemble du projet afin de préserver la cohérence de celui-ci avec les politiques et procédures du FEM, et aussi afin de permettre l'exécution du projet sous la forme d'un programme cohérent et intégré, et non pas comme deux projets séparés.

36. La Sous-Division de la pêche marine et continentale (FIRF) du Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO assure la coordination technique du projet (Responsable technique du projet – LTU) et la responsabilité du budget de la FAO (Budget Holder). D'autres services du Département des pêches et de l'aquaculture et d'autres Départements de la FAO collaborent au projet, de même que le Bureau juridique et les bureaux de la FAO des différents pays impliqués dans le projet. Le Responsable du budget de la FAO (FIRF) préside la Task Force du projet chargée d'appuyer et coordonner la mise en œuvre du projet.

37. Les différents mécanismes projets et autres arrangements institutionnels prévus pour la mise en œuvre et la gestion du projet sont listés et brièvement décrits ci-dessous.

Unité de coordination régionale (UCR)

38. L'unité régionale de coordination (URC) est basée à Dakar. Le rôle de l'URC consiste à assurer la coordination du projet et la mise en œuvre du plan de travail, au niveau régional comme à celui des pays. L'URC est composée d'un coordonnateur régional (CR) recruté par la FAO, d'un responsable thématique pour la composante 2 (Ressources marines vivantes) recruté par la FAO, d'un responsable thématique pour la composante 3 (Biodiversité, habitat et qualité de l'eau) recruté par le PNUE, d'un assistant administratif recruté par la FAO, et d'autres personnels à temps partiel (ex. consultants, prestataires de service) en fonction des besoins.

39. L'accord de projet prévoyait que la Commission sous-régionale des pêches (CSRP), en sa qualité d'institution sous-régionale amenée à jouer un rôle de contrepartie principale pour l'ensemble du projet (dans la continuité du rôle qu'elle avait joué lors de la préparation

du projet), devait héberger le siège de l'UCR. Pour diverses raisons, cela n'a pas pu être possible.

Structures nationales

40. Le projet prévoit que dans chaque pays, les structures nationales suivantes soient mises en places (cf. aussi l'annexe 8 indiquant le mandat complet et les rôles spécifiques des structures du projet):

- un Point focal national (PFN), issu de préférence du ministère en charge de l'environnement, chargé du pilotage global du processus ADT-PAS;
- un Coordinateur technique national (CTN), issu de préférence du ministère en charge de la pêche, responsable de la coordination de la mise en œuvre des activités du projet au niveau national, en étroite collaboration, le cas échéant, avec l'UCR;
- un Comité interministériel national (CIN), regroupant les principales institutions concernées par la gestion durable du CCLME, chargé notamment de veiller à la prise en compte du caractère intersectoriel et participatif de la démarche de gestion du CCLME, et de promouvoir et valider les rapports nationaux en appui au processus ADT-PAS.

41. Le fonctionnement des structures nationales est pris en charge par les pays, conformément aux engagements de cofinancement pays.

Groupes de travail

42. Le rôle des groupes de travail (GT) est de contribuer au processus ADT/PADS en mobilisant une expertise *ad hoc* autour d'un certain nombre de thématiques. Leur nombre a été précisé lors de l'atelier de démarrage du projet en novembre 2010. C'est ainsi qu'il a été prévu de mettre en place 8 (huit) GT:

- GT 1 : Analyse-diagnostic transfrontalière (ADT);
- GT 2 : Plan d'action stratégique (PAS);
- GT3 : Changements climatiques;
- GT 4 : Socio-économie et commerce;
- GT 5 : Planification des campagnes et analyse des données;
- GT 6 : Evaluation des ressources pélagiques (en lien avec le GT du COPACE);
- GT 7 : Evaluation des ressources démersales (en lien avec le GT du COPACE);
- GT 8 : Biodiversité, habitats et qualité de l'eau.

43. Certains de ces GT sont directement reliés à l'une des trois composantes du projet. Par exemple, le GT sur l'ADT et le GT sur le PAS sont clairement rattachés à la composante 1, de même que le GT sur les ressources démersales et le GT sur les ressources pélagiques sont rattachés à la composante 2. Le GT 'Planification des campagnes et traitement des données' est relié à la fois à la composante 2 et la composante 3.

44. Les trois autres GT sont en revanche transversaux et susceptibles d'être 'sollicités' dans le cadre des composantes 1, 2 et/ou 3. Les mandats du GT sur les changements climatiques et du GT sur la biodiversité, les habitats et la qualité de l'eau ont été précisés au cours du projet, ils sont maintenant les suivants:

- GT sur les changements climatiques: mettre à la disposition du projet CCLME des informations pertinentes sur l'impact du changement climatique dans la zone, et proposer des stratégies d'adaptations et d'atténuation;

- GT sur la biodiversité, les habitats et la qualité de l'eau : mettre à jour les connaissances en relation avec les thèmes abordés par le GT en vue d'actualiser l'ADT (y compris niveau de pollution et état de santé de l'écosystème), et faire ressortir les insuffisances politiques et législatives dans les domaines de la protection de la biodiversité, l'habitat et la qualité de l'eau en vue d'appuyer l'élaboration du PAS.

45. Le cas du GT sur la socio-économie est particulier. Sa dénomination au moment de l'atelier de démarrage du projet, entérinée par le 1er Comité de pilotage en novembre 2010, portait sur la socio-économie et le commerce en relation avec les pêches, dans la perspective de la préparation de l'ADT. Lors du 2^{ème} Comité de pilotage en novembre 2011, le GT a été renommé 'socio-économie et gouvernance', ce qui sous-entend qu'un lien a aussi été établi avec l'élaboration du PAS. Lors du 3^{ème} Comité de pilotage en novembre 2012, le GT a été renommé 'socio-économie, commerce et gouvernance'.

46. Les GT sont composés d'experts nationaux désignés par les pays et de personnes ressources de la sous-région ou d'ailleurs. Le fonctionnement des GT repose sur le principe du cofinancement : les pays ou institutions mettent les experts à la disposition des GT, et le projet finance la tenue de plusieurs réunions (prise en charge des déplacements et des indemnités de séjour). D'autres cofinancement de partenaires comprennent aussi le financement d'experts mis à la disposition des groupes de travail (exemples : NOAA, IMR, ODINAfrica, IRD, PRCM pour le GT sur les changements climatiques ; AGC pour le GT sur l'ADT ; IEO pour le GT sur la Biodiversité).

Forum marin et côtier

47. Le Forum marin et côtier constitue une plateforme de dialogue et de concertation pour tous les acteurs associés au Partenariat régional pour la conservation de la zone côtière et marine en Afrique de l'ouest - PRCM (ex-Programme régional de conservation de la zone côtière et marine en Afrique de l'ouest). Ce Forum a déjà montré dans le passé sa capacité à porter des initiatives techniques et politiques à l'échelle de la sous-région en relation avec la gestion et la conservation des ressources. Ce Forum, élargi à d'autres acteurs publics et privés concernés par la gestion durable du CCLME, constitue la plateforme de dialogue privilégiée du projet en vue de la validation de l'ADT et du PAS à l'échelle sous-régionale.

Partenariats techniques et scientifiques

48. L'approche partenariale avec des institutions gouvernementales et non-gouvernementales, nationales ou sous-régionales, et des partenaires au développement engagés dans des initiatives d'intérêt au regard des objectifs du projet, constitue un enjeu majeur pour la gouvernance du projet. Au moment de la conception du projet, cet enjeu s'était notamment exprimé dans le cadre de la recherche et du montage de co-financements. Cela a ainsi permis au projet CCLME d'afficher des moyens financiers conséquents (budget total d'environ 27,7 millions \$EU pour une contribution du FEM d'environ 8,8 millions \$EU, y compris préparation du projet) et de se doter par conséquent d'une capacité d'influence importante sur les politiques publiques dans la sous-région.

49. Au regard de la conduite et de la gestion du projet, cet enjeu s'exprime à deux niveaux. D'une part, il permet la mise en œuvre des activités prévues dans le Plan de travail 2010-2015 - notamment organisation des campagnes scientifiques (partenariats avec le projet

EAF-Nansen de la FAO et avec l'IEO) et mise en œuvre de certains démos (démon 1 sur les petits pélagiques : Pays Bas, AFD, UE/ACP Fish II, et projet EAF-Nansen ; et démon 3 sur les benthopélagiques : UICN, AFD). D'autre part, il permet de travailler sur la durabilité du projet, en référence au renforcement des capacités des institutions gouvernementales existantes (CSRP, COPACE, Convention d'Abidjan, structures de recherche nationales), et aux réflexions sur les futurs arrangements institutionnels et juridiques pour la gestion durable du CCLME, en associant, en plus de celles mentionnées précédemment, d'autres institutions directement ou indirectement concernées par le CCLME (ex. COMHAFAT, COI-UNESCO, PRCM, UICN, Wetlands International, etc.).

50. D'autres partenaires (ou donateurs) potentiels du projet CCLME sont par ailleurs invités en qualité d'observateurs aux réunions du comité de pilotage du projet.

51. Il est à souligner que les accords de partenariat, notamment pour la mise en œuvre des démos, tels qu'ils avaient été approuvés au moment de la conception du projet n'étaient plus d'actualité au moment où le projet a démarré. En effet, certains partenaires avaient cessé, ou étaient sur le point de cesser, leurs interventions au moment où le projet CCLME démarrait, ce qui a eu des répercussions importantes sur la mise en œuvre des démos, et de manière générale, sur la mise en œuvre de l'approche partenariale.

Comité de pilotage du projet

52. Le Comité de pilotage du projet a, en premier lieu, un mandat de contrôle et de pilotage des activités du projet, y compris en matière de supervision des démos. Mais le comité de pilotage a également un rôle dans le cadre du processus de validation technique et politique de l'ADT et du PAS, et il est censé « faciliter l'intégration des résultats et des recommandations du projet dans les politiques nationales » (cf. aussi l'annexe 8 sur le mandat et les rôles spécifiques des structures du projet). Le Comité de pilotage est par conséquent amené à jouer un rôle très important dans la gouvernance du projet.

53. Il se réunit une fois par an en session ordinaire, et ses membres statutaires se composent de représentants des sept pays (deux représentants par pays : le CNT et le PFN), de la FAO, du PNUE, de la CSRP et de la Convention d'Abidjan. Les organisations et institutions associées au projet sont également invitées à participer aux réunions en qualité d'observateurs.

Autres aspects relatifs à la conception du projet

54. Le projet a une durée de 5 ans. Celle-ci peut être considérée comme minimale en raison de la nature du projet qui est un projet de planification stratégique impliquant plusieurs pays, aux capacités institutionnelles différentes, reposant sur un maillage institutionnel complexe, donnant une forte attention à la collecte et l'analyse de données scientifiques, et dont l'exécution résulte en grande partie sur la mobilisation aléatoire de partenariats et de cofinancements des pays et donateurs.

55. Le retard conséquent pris entre la conception (2006) et le démarrage du projet (2010) a en outre exacerbé ce problème de manque de réalisme possible dans le calendrier d'exécution du projet, en raison des conséquences que cela a eues sur la mise en œuvre de l'approche partenariale avec d'autres partenaires, notamment dans le cadre des démos.

56. Les questions liées à l'analyse de l'adéquation des ressources, tous partenaires confondus, et de la pertinence des allocations budgétaires prévues pour atteindre les résultats attendus du projet, sont difficiles à aborder compte tenu des limites de l'exercice d'évaluation. En outre, les aspects budgétaires sont abordés par composante. Or, on a vu précédemment qu'il y a beaucoup d'activités transversales qui contribuent à différents produits sous différentes composantes, ce qui complique considérablement l'analyse des questions budgétaires. Une remarque peut toutefois être formulée s'agissant de la réduction consécutive de la contribution totale du FEM au moment de l'adoption de l'accord de projet - qui est passée d'environ 12 à 8,1 millions \$EU (soit une réduction de près d'un tiers par rapport aux prévisions) - qui s'est traduit par un léger ajustement de la stratégie et du cadre logique du projet définis au cours de la phase préparatoire (PDF).

Implications d'ordre méthodologique liées à l'analyse de la conception du projet

57. L'analyse de la conception et de la théorie du changement du projet a fait ressortir quelques incohérences dans le cadre logique, et le Plan de travail 2010-2015 qui en a découlé, au détriment d'une bonne lisibilité du projet. Cela pose un certain nombre de problèmes pour le suivi-évaluation du projet, et en particulier pour l'évaluation à mi-parcours qui a pour objet de mesurer les progrès accomplis et restant à accomplir au vu des résultats attendus et d'identifier d'éventuelles mesures correctives.

58. Ces problèmes se posent avec d'autant plus d'acuité que le projet CCLME vise à initier un processus de planification stratégique, devant déboucher à terme sur un PAS et des arrangements institutionnels et juridiques adaptés et faisant l'objet d'une adoption par les pays pour la future gouvernance du CCLME, et que les performances du projet doivent aussi être appréciées à la lumière de cet objectif de processus.

59. C'est dans ce contexte que la mission d'évaluation a défini un cadre de référence, construit à partir du cadre logique, du Plan de travail 2010-2015 et des changements survenus dans la situation des partenariats au moment du démarrage du projet (qui ont fortement impacté la nature et le contenu des démos), destiné à offrir une grille d'analyse plus pertinente pour l'évaluation. Ce cadre de référence, organisé autour de trois grandes rubriques, et faisant le lien avec les indicateurs de résultats et les produits contenus dans le cadre logique du projet, est présenté dans le tableau 2.

60. A noter que l'indicateur relatif aux démos n'a pas été repris en raison de son manque de pertinence actuelle. Cet indicateur était libellé comme suit : « Des actions mises en œuvre pour la gestion et l'évaluation des coûts/bénéfices relatifs au traitement de problèmes transfrontaliers prioritaires en ce qui concerne la thématique 'ressources marines vivantes' et la thématique 'biodiversité, habitats et eau' ». De fait, les démos n'apparaissent plus comme des résultats attendus, mais comme des moyens ou mécanismes de projet permettant à la fois de contribuer à la mise en œuvre des activités prévues sous certaines rubriques et de promouvoir l'approche partenariale.

61. C'est ce cadre de référence qui sera utilisé pour l'évaluation à mi-parcours des réalisations et résultats attendus du projet (cf. section 5.1. du présent rapport).

Encadré 2. Cadre de référence pour l'analyse des réalisations du projet à mi-parcours

RUBRIQUES	INDICATEURS DE RESULTATS (DU CADRE LOGIQUE)	PRODUITS ATTENDUS
1 - Amélioration des connaissances scientifiques sur l'écosystème en appui au processus ADT-PAS		
<i>Ressources marines vivantes</i>	- <u>Connaissances améliorées</u> et compétences renforcées pour traiter les thématiques 'ressources marines vivantes'	- Evaluation transfrontalière des ressources et de l'écosystème - Renforcement des capacités en évaluation (et en AEP)
<i>Biodiversité, habitats et qualité des eaux</i>	- <u>Connaissances améliorées</u> et compétences renforcées pour traiter les thématiques 'biodiversité, habitat et qualité de l'eau'	- Evaluation transfrontalière en relation avec la biodiversité, les habitats critiques et la qualité de l'eau - Bases de données géographiques sur les habitats et la biodiversité - Evaluation de l'impact des activités à terre sur l'eau et les sédiments
<i>Aspects socio-économiques</i>		-
2 – Amélioration de la gestion des ressources halieutiques transfrontalières et de l'environnement marin et côtier dans la zone CCLME		
<i>Gestion de pêcheries et traitement de questions spécifiques transfrontalières (petits pélagiques, sélectivité des chalutiers crevettiers, benthopélagiques, AMP)</i>	- Connaissances améliorées et <u>compétences renforcées</u> pour traiter les thématiques 'ressources marines vivantes' - Connaissances améliorées et <u>compétences renforcées</u> pour traiter les thématiques 'biodiversité, habitat et qualité de l'eau' - Institutions, politiques et instruments régionaux transfrontaliers existants renforcés	- Politiques et réglementations régionales renforcées en traitement des problèmes prioritaires - Options pour des plans d'aménagement des stocks partagés - Document de politique sur les conditions minimales d'accès et sur la prise en compte de l'AEP - Directives de gestion pour les zones de reproduction et autres habitats critiques
<i>Gestion de l'environnement</i>		- Capacités en Système d'information géographique (SIG) renforcées - Plans d'actions régionaux concernant les habitats, la biodiversité et la qualité de l'eau - Plan de prévention et de lutte contre les pollutions marines liées à l'industrie pétrolière off-shore - Plan de conservation des mangroves
3 – Mise en œuvre du processus ADT-PAS et préparation de la future gouvernance du CCLME		
<i>Mécanismes projets en appui au processus ADT-PAS (y compris communication)</i>	- Accord multi-pays sur les questions transfrontalières prioritaires (ADT) - Accord multi-pays sur les réformes de gouvernance et les investissements nécessaires pour traiter les questions transfrontalières prioritaires (PAS)	- Structures nationales (CTN, PFN) - CIN - Groupes de travail - Comité de pilotage du projet - Site Web interactif
<i>Promotion de partenariats</i>		- Forum marin et côtier - Mécanismes de participation des parties prenantes institutionnelles régionales et nationales
<i>Préparation de l'ADT-PAS</i>	- Cadre juridique et institutionnel durable pour le CCLME	ADT régionale PAS (y compris PAN)
<i>Préparation de la future gouvernance du CCLME</i>	- Parties prenantes impliquées dans la définition des priorités et la planification stratégique des questions transfrontalières	- Cadre régional juridique et institutionnel pour la gestion du CCLME - Plan durables de financements et d'investissements, et partenariats pour la mise en œuvre du PAS

3.2 *Pertinence*

62. La cohérence des objectifs et de la stratégie du projet avec les politiques des pays, les initiatives d'autres partenaires et les besoins exprimés par les bénéficiaires, au moment de la conception du projet et au moment de l'évaluation, peut être considérée comme forte.

63. La cohérence des objectifs du projet fait référence aux priorités des pays qui étaient (et sont toujours) de veiller à la protection du CCLME sur la base des meilleures connaissances scientifiques dans le but d'assurer la durabilité des biens et services produits par l'écosystème, en particulier les ressources halieutiques, et d'augmenter la contribution de l'écosystème au développement économique et social et à la lutte contre la pauvreté dans les pays.

64. La cohérence de la stratégie du projet fait référence en particulier aux modes de gouvernance des pêches que les pays encouragent depuis plusieurs années et qui consistent en particulier à passer d'une approche sectorielle à une approche par pêcherie (plans d'aménagement par pêcherie), à renforcer la coopération halieutique pour la gestion des ressources partagées, et à promouvoir des systèmes de cogestion pour le contrôle de l'accès aux ressources ou le développement d'instruments de gestion comme les aires marines protégées.

65. La cohérence de la stratégie du projet fait également référence aux mécanismes de concertation et de dialogue encouragés dans la sous-région pour porter des initiatives politiques en matière de protection des écosystèmes marins et côtiers, eu égard au Forum côtier et marin. On peut rappeler à cet effet que c'est dans le cadre du 5ème Forum côtier et marin tenu à Nouakchott en juillet 2010 que les ministres en charge de l'environnement dans les pays-membres de la CSRП ont signé la Charte mangrove.

66. Cette forte cohérence du projet s'explique par la forte implication des différents pays et parties prenantes du CCLME lors de la phase de conception du projet, avec notamment l'organisation de plusieurs ateliers nationaux et sous-régionaux. Cela peut aussi s'expliquer par le fait que l'expert recruté par le FEM lors de la préparation était logé dans l'enceinte de la CSRП à un moment où la CSRП abritait des projets d'aide bilatérale aux moyens importants (France, Pays Bas, Allemagne) impliqués directement ou indirectement dans la gouvernance de ressources transfrontalières dans l'espace CCLME en étroite collaboration avec des institutions gouvernementales et non-gouvernementales des pays membres ou associés à la CSRП. Cela a probablement facilité la mise en cohérence de l'initiative CCLME avec les initiatives et dynamiques existantes dans les pays et la sous-région.

67. Par ailleurs, le projet est en très bonne cohérence avec l'objectif stratégique C de la FAO relatif à la 'Gestion durable des ressources halieutiques et aquacoles', auquel sont rattachés les résultats stratégiques suivants:

- C03 – Une gestion plus efficace des pêches de la part des Etats membres et d'autres parties prenantes a contribué à améliorer l'état des ressources halieutiques et des écosystèmes et à assurer leur utilisation durable (notamment à travers l'application de l'AEP à la gestion des pêches);
- C05 – Les opérations de pêche, notamment l'utilisation des navires et engins de pêche, sont devenues moins dangereuses, plus efficaces sur le plan technique et socio-économique et plus respectueuse de l'environnement et de la réglementation à tous les niveaux;

- C06 - Les Etats membres et d'autres parties prenantes peuvent témoigner d'une utilisation post-capture et d'un commerce plus responsables des produits de la pêche et de l'aquaculture, notamment de conditions d'accès aux marchés plus prévisibles et harmonisés.

68. Pour ce qui est de la cohérence du projet avec le PNUE, il convient de mentionner que le projet CCLME a été formulé avant l'achèvement de la Stratégie du PNUE à moyen terme 2010-2013. Néanmoins, le projet est en bonne cohérence avec cette Stratégie, et en particulier avec trois des six priorités thématiques intersectorielles, et leurs objectifs respectifs, suivantes:

- 1-Gestion des écosystèmes: les pays utilisent l'approche écosystémique pour améliorer le bien-être humain.
- 2-Gouvernance environnementale: la gouvernance environnementale aux niveaux national, régional et mondial est renforcée pour répondre aux priorités environnementales reconnues.
- 3-Changement climatique: la capacité des pays à intégrer les réponses aux changements climatiques dans les processus nationaux de développement est renforcée.

4 Mise en œuvre

4.1 Budget et dépenses

69. La contribution du FEM au projet CCLME s'élève au total à 8 090 000 dollars E.-U, auxquels il convient d'ajouter 700 000 dollars E.-U engagés lors de la phase de préparation. Sur cette somme, 6 590 000 dollars E.-U sont exécutés par la FAO et 1 500 000 dollars E.-U par le PNUE, selon leurs propres règles et procédures financières.

Partie exécutée par la FAO

70. L'analyse des ressources financières et de la gestion du projet par la FAO repose sur le tableau 3 élaboré à partir des informations sur la répartition des coûts par composante contenue dans le document de projet, et sur les éléments financiers recueillis auprès du service de la FAO en charge des opérations du projet.

71. Il convient de rappeler au préalable que le projet CCLME constitue l'un des premiers projets exécutés et mis en œuvre par la FAO sur financement direct du FEM, et que la FAO se situe dans une démarche d'apprentissage en ce qui concerne les opérations de ce type de de projet. Aussi, afin de veiller à la compatibilité des règles de la FAO avec les procédures du FEM (en référence notamment au plafonnement des coûts de gestion du projet à 10% et aux règles relatives à la prise en charge du personnel de projet), le service des opérations a été amené à 'découper' les parties exécutées par la FAO en 'Baby projects'. Ainsi, 16 Babies ont été créés, en plus d'un Baby portant spécifiquement sur le financement du personnel de l'UCR relevant de la responsabilité de la FAO (coordonnateur régional, expert thématique en ressources marines vivantes, et assistante administratif): le Baby 17.

72. A l'exception du Baby 17, le découpage en Babies s'est fait sur la base de la dotation FEM par composante et sous-composantes du projet figurant dans le document de projet. Chaque baby contribue par ailleurs au financement du personnel de l'UCR, ce qui explique à chaque fois le différentiel entre le montant et la part effective allouée au Baby, tel que cela apparaît dans le tableau.

73. Cette approche pour l'analyse du budget et des dépenses présente quelques limites. Par exemple, le tableau ne permet pas de bien appréhender la concordance entre les moyens/produits/résultats puisqu'il est construit à partir du cadre logique du projet dont on a souligné les faiblesses dans la partie précédente au regard des besoins du suivi-évaluation. Ce tableau permet toutefois d'avoir une première idée de la gestion des dépenses par grande catégorie par rapport aux résultats attendus du projet, et de l'efficacité du projet dans la réalisation de certains produits.

Encadré 3. Budget et dépenses du projet gérées par la FAO

Composante	Dotation FEM (\$)	Baby	Babies FAO	Part effective hors personnel	Dépenses	Reliquat au 08/04/13	Taux d'exécution (%)	% dépenses totales
1. Processus ADT/PAS	2 320 000		-		-	-	-	-
a. Compréhension et accords multi-pays sur les questions transfrontières (ADT)	800 000	1	800 000	539 717	180 508	359 209	33%	5,2%
b. Cadres juridico institutionnels et plans de coopération régionale pour le CCLME	700 000		-		-	-	-	-
- Cadre juridico-institutionnel	250 000	2	250 000	155 850	19 230	136 620	12%	0,6%
- PAS multi-pays	300 000	3	300 000	113 019	21 326	91 693	19%	0,6%
- Plan de financement (mise en œuvre PAS)		4	150 000	106 509	0	106 509	0%	0,0%
c. Implication des acteurs dans la planification stratégique	600 000		-		-	-	-	-
- acteurs institutionnels	300 000	5	300 000	188 019	32 747	155 272	17%	0,9%
- acteurs locaux et privés	300 000	6	300 000	213 019	0	213 019	0%	0,0%
d. Evaluation et suivi efficaces	220 000	7	220 000	207 547	170 691	36 856	82%	4,9%
2. Ressources marines vivantes	2 960 000		-		-	-	-	-
a. Amélioration des connaissances et des capacités de gestion	1 650 000		-		-	-	-	-
- évaluations transfrontalières	1 400 000	8	1 400 000	1 170 755	1 630 619	-459 864	139%	47,1%
- renforcement capacités en évaluation	250 000	9	250 000	150 849	30 045	120 804	20%	0,9%
b. Renforcement des politiques, instruments et capacités de gestion	200 000	10	200 000	158 679	15 003	143 676	9%	0,4%
c. Organisation d'actions de démonstration	1 110 000		-		-	-	-	-
- Démo 1 (petits pélagiques)	460 000	11	460 000	433 038	56 588	376 450	13%	1,6%
- Démo 2 (captures accessoires)	400 000	12	400 000	377 002	12 306	364 908	3%	0,4%
- Démo 3 (benthopélagiques)	250 000	13	250 000	228 001	73 918	154 083	32%	2,1%
3. Biodiversité, habitats, qualité de l'eau	2 000 000		-		-	-	-	-
a. Apport des connaissances manquantes en réponse aux besoins de l'ADT/PAS	900 000	14	250 000	250 000	17 878	232 122	7%	0,5%
b. Renforcement des capacités, décisions politique et planification pour le PAS	400 000		-		-	-	-	-
c. Organisation d'actions de démonstration	700 000		-		-	-	-	-
- Démo 4 (AMP)	250 000	15	250 000	228 000	28 247	199 753	12%	0,8%
- Démo 5 (mangroves)	450 000		-		-	-	-	-
4. Gestion du projet	810 000		-		-	-	-	-
- Gestion du projet		16	810 000	136 980	85 989	50 991	63%	2,5%
- Coût du personnel (UCR)		17		1 933 020	1 085 526	847 494	56%	31,4%
TOTAL PROJET (-PDF)	8 090 000		6 590 000	6 590 000	3 460 621	3 129 595	53%	-

74. Le taux d'exécution du projet est à ce jour de 53%. Toutefois, ce chiffre global masque de fortes disparités selon la nature de la dépense et de son lien avec les produits/résultats recherchés:

- La recherche, et singulièrement la conduite de campagnes scientifiques avec le N/R Dr F. Nansen (Babies 8 et 14) représente à ce jour près de la moitié des dépenses totales du projet (47,6%). Le taux d'exécution du Baby 8 est pour sa part déjà de 139%. Ce dépassement pourra être compensé par la non-utilisation des budgets

alloués pour les campagnes dans les Babies 1, 9, 11 et 14. Toutefois, il restera encore une dernière campagne de 23 jours à financer en mai 2013, ce qui représentera une dépense supplémentaire d'environ 239 000 \$EU. Celle-ci pourra être prise en charge à travers le Baby 14. Mais pour la suite, le problème de la disponibilité de fonds pour le traitement et la valorisation des données pourrait se poser car une partie importante de ce travail doit encore être effectuée. Ces problèmes budgétaires pourraient traduire une faible efficacité ou une sous-estimation des coûts associés à cette sous-composante et notamment ceux liés à la réalisation de campagnes écosystémiques pour lesquels il n'y avait pas de données précises au moment de la conception du projet puisque ces campagnes constituent une première dans la sous-région.

- Les coûts en personnel de l'UCR représentent le second poste de dépenses après la recherche (soit près d'un tiers du total). Le taux d'exécution du baby 17 est pour sa part d'environ 56% à ce jour.
- Les projets démos présentent un taux d'exécution assez faible, avec un taux moyen de 18% pour les quatre démos exécutés par la FAO. Au total, les démos représentent un peu moins de 7% des dépenses totales du projet à ce jour. Ces ratios tendent à montrer la capacité de dépense relativement faible du projet jusqu'à présent sur ce type d'intervention. Ils constituent aussi, dans une certaine mesure, un indicateur du retard enregistré dans la mise en œuvre du projet, et notamment dans la réalisation de l'ADT-PAS (cf. aussi point suivant).
- La composante 1 relative au processus ADT-PAS présente un taux d'exécution moyen de 19,2% (en retirant le baby 7 relatif au suivi-évaluation). Ce ratio est un indicateur du faible niveau de progrès accompli à ce jour au regard de ces deux résultats attendus majeurs du projet que sont l'ADT et le PAS, ainsi que cela sera analysé plus loin dans le rapport.

75. L'analyse des aspects budgétaires permet par ailleurs de mentionner des opportunités dans la perspective de mesures correctives visant à améliorer la performance du projet pour les années à venir. Ces opportunités peuvent être listées comme suit:

- Possibilité de fongibilité des lignes budgétaires du système de gestion des dépenses, ce qui a par exemple permis de pallier l'excédent de dépenses sur certains Babies comme celui consacré aux campagnes scientifiques. Cette flexibilité dans la gestion des dépenses est, de toutes évidences, un atout dans le cas d'un projet d'appui institutionnel comme le projet CCLME.
- Pas de dépassement budgétaire sur certains Babies importants, s'agissant en particulier des Babies relatifs au processus ADT-PAS et aux projets démos.
- Près de la moitié du budget potentiellement disponible jusqu'à la fin du projet (environ 44% du budget initial alloué, déduction faite de la dernière campagne scientifique prévue en mai 2013).

76. Enfin, une dernière opportunité peut être soulignée s'agissant de la révision budgétaire programmée pour le début du 2ème semestre 2013, qui devrait se faire en tenant compte, entre autres, des recommandations de l'évaluation.

Partie exécutée par le PNUE

77. Les aspects financiers relatifs à la composante 3 du projet (hormis le Démo 4 et les actions en relation avec les campagnes du N.R. Dr F. Nansen) sont de la responsabilité du PNUE, à travers le Secrétariat de la Convention d'Abidjan.

78. Le budget, dont le montant total s'élève à 1 500 000 dollars E.-U., est présenté par grande rubrique selon le format PNUE, de la manière suivante:

- Composante 'Gestion du personnel' – Total 641 500 dollars E.-U.;
- Composante 'Sous-traitance avec des agences de coopération de l'ONU (ex. OMI pour les questions liées à l'Antipol) et avec des organisations à but non lucratif (ex. WCMC)' – Total 632 700 dollars E.-U.;
- Composante 'Formation' – Total 120 000 dollars E.-U.;
- Composante 'Divers' (y compris frais de publication) – 105 800 dollars E.-U..

79. Lors d'une réunion de coordination tenue en juin 2012 entre l'UCR, le PNUE et le Secrétariat de la Convention d'Abidjan, il a été mentionné que le montant total des dépenses effectuées par le PNUE avait atteint en juin 2012 environ 600 500 dollars E.-U., soit un taux d'exécution de l'ordre de 40%. Ce ratio global traduit le retard pris dans la composante 3 consécutif aux délais de recrutement de l'expert de la thématique 'Biodiversité, habitat et qualité de l'eau'. Ce ratio relativement faible peut aussi s'expliquer par le manque de moyens humains au niveau du Secrétariat de la Convention d'Abidjan pour « assurer correctement la coordination des activités de la composante 3 du projet », ainsi que cela est mentionné dans le compte-rendu de la réunion.

Cofinancements

80. L'analyse de l'efficacité du cofinancement pays et partenaires (principalement en nature) par composante et sous-composantes dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche programme sous-tendue par le projet CLME, demanderait un travail important qui semble dépasser le champ des termes de référence de l'évaluation. Des éléments factuels peuvent être communiqués comme suit:

- S'agissant des cofinancements des pays, le niveau d'exécution théorique depuis le démarrage du projet jusqu'au 31 décembre 2011 a été d'environ 7 millions dollars E.-U., à comparer avec les 4 millions dollars E.-U. d'engagements indiqués dans le document de projet, soit un doublement attendu d'ici la fin du projet (Rapport PIR, période juillet 2011- juillet 2012).
- Le cofinancement (en espèces) de la FAO, principalement pour couvrir les coûts d'opérations du N/R Dr. Fridtjof Nansen, a été à ce jour de l'ordre de 4,2 millions dollars E.-U.⁵ Ce montant est pratiquement le double de celui indiqué dans le document de projet (2,2 millions dollars E.-U.).
- Le cofinancement des autres partenaires est particulièrement difficile à appréhender compte tenu du fait que certains ont mis en œuvre leurs engagements financiers, notamment dans le cadre des démos entre 2006-2007 (date des lettres d'engagement de cofinancement) et 2010-2011 (démarrage du projet).
- De nouveaux partenaires se sont joints au projet CCCLME depuis 2010, dont notamment la Suède (financement d'une experte de projet), l'Espagne (campagnes écosystémiques) et la CSRP, pour un montant total d'environ 1,1 million dollars E.-U. au 31 décembre 2011.

⁵ Ce montant correspond à 173 jours de campagnes en mer, considérant que le coût journalier moyen du navire est de 34 290 \$EU, y compris les services scientifiques. Le projet CCLME paye 10 000 USD par jour de campagne et la différence correspond au cofinancement en nature de la FAO via le projet EAF-Nansen.

4.2 Gestion du projet

81. La gestion du projet incombe en grande partie à l'UCR, ce qui explique pourquoi la présente section met l'accent sur le fonctionnement et les performances de l'UCR. Pour les aspects opérationnels du projet, l'UCR bénéficie d'un appui appréciable du service chargé des opérations de la FAO et du Secrétariat de la Convention d'Abidjan. Les aspects liés à la complexité de la mise en œuvre des dépenses sur financement direct du FEM, notamment pour la FAO, ont été abordés précédemment. Ces problèmes ont contribué aux retards observés dans le démarrage effectif du projet, et notamment le recrutement des experts thématiques des composantes 2 et 3. Mais à ce jour, la mission n'a pas relevé de problèmes particuliers liés aux opérations du projet, en dehors des difficultés rencontrées au cas par cas pour l'identification de consultants spécialisés dans des domaines d'expertise relatifs au processus ADT-PAS.

Fonctionnement et performances de l'UCR

82. Des retards conséquents sont à déplorer dans la mise en place de l'UCR, en termes de personnel et de logistique, s'agissant notamment de l'installation définitive dans des locaux appropriés. En fait, ce n'est que depuis le début de l'année 2012 que l'UCR peut être considérée comme pleinement opérationnelle.

83. En ce qui concerne le personnel, les dates de recrutement de ce dernier ont été les suivantes (par ordre chronologique) : coordinateur régional (CR) en avril 2010 ; assistante administratif en septembre 2010 ; expert thématique 'Ressources marines vivantes' en avril 2011 ; expert thématique 'Biodiversité, habitats et qualité de l'eau' en octobre 2011. Les retards dans le recrutement des experts thématiques sont à mettre en relation avec la complexité des procédures administratives et la budgétisation insuffisante de ces postes. A noter par ailleurs que les deux experts thématiques ont un statut de consultant (11 mois par an, renouvelable), ce qui paraît difficilement compatible avec la nécessité d'une implication totale de leur part pendant toute la durée du projet. En outre, cela ne facilite pas la mise en place d'une dynamique de groupe optimale au sein de l'équipe composant l'UCR.

84. A noter également que le projet a bénéficié entre avril 2010 et juin 2011 de l'appui d'une experte financée directement par la Suède. L'apport de cette experte a été fortement apprécié, en particulier pour l'aide apportée dans l'organisation de l'atelier de démarrage du projet, le développement du site Web du projet et la formulation de la stratégie de communication du projet.

85. A noter enfin que le personnel de l'UCR est composé exclusivement d'experts avec un profil en sciences naturelles. Compte tenu de la nature du projet, cela devrait amener l'UCR à faire appel à des consultants ayant un profil en sciences sociales, économiques, politiques et/ou juridiques en relation avec la pêche ou l'environnement. Cependant, une brève revue du profil des consultants recrutés jusqu'à présent par le projet indique que ce besoin n'est pas encore bien pris en compte.

86. Pour ce qui est du siège du projet, l'accord de projet prévoyait que l'UCR devait être logé dans les bâtiments de la CSRP. Au début, des accords provisoires allant dans ce sens avaient pu être trouvés, mais ces accords n'ont pas été reconduits pour diverses raisons. L'UCR a de ce fait été conduite à occuper des locaux provisoires et exigus à la Direction des pêches maritimes du Sénégal. Finalement, le Gouvernement du Sénégal a mis à la disposition

de l'UCR, en début d'année 2012, des locaux spacieux et particulièrement bien adaptés aux besoins du projet (puisque comprenant également une grande salle de réunion). Il convient à cet égard de rendre hommage au Gouvernement du Sénégal, ce qui, du reste, confirme l'appui politique important qu'il apporte au projet depuis le début, ainsi qu'au CR qui n'a pas ménagé ses efforts pour qu'une solution, plus que satisfaisante, aux problèmes de locaux soit trouvée.

87. En plus de ces difficultés liées au personnel et aux aspects d'ordre pratique, les performances de l'UCR ont été affectées, dans une certaine mesure, par le manque de priorisation des activités figurant dans les plans de travail annuel du projet. Ces plans annuels sont effectués chaque année sur la base du Plan de travail 2010-2015 adopté lors de l'atelier de démarrage du projet. Or, ce plan de travail, outre le fait qu'il ne fasse pas suffisamment ressortir l'ordonnancement logique des activités/produits attendus avec les résultats du projet, ainsi qu'évoqué précédemment, ne fait pas non plus clairement apparaître les priorités. Les plans de travail annuel sont par conséquent très denses, ce qui ne facilite pas la gestion au quotidien des activités de l'UCR et ne permet pas au Comité de pilotage de contribuer efficacement à l'examen critique des propositions d'actions. La 2^{ème} réunion du comité de pilotage du projet a du reste « estimé que le plan de travail annuel (2012) du projet paraît ambitieux ». Cette appréciation ne remet nullement en cause l'engagement et l'ampleur du travail réalisé par l'UCR, ainsi que cela a été reconnu par le comité de pilotage.⁶

88. Un autre point devant être souligné concernant la gestion du projet, est que le CR semble avoir été beaucoup sollicité au cours des deux premières années du projet sur des activités à caractère technique et scientifique (notamment pour l'organisation des campagnes en mer), pour compenser les retards pris dans les recrutements des experts thématiques. Cela s'est fait au détriment du temps à consacrer par le CR à la coordination du projet et au travail considérable de liaison avec les pays et partenaires au développement.

89. Dans ce contexte général peu enclin à une gestion optimale du projet, il convient néanmoins de souligner la rigueur professionnelle et la forte implication de tout le personnel de l'UCR dans la mise en œuvre du plan de travail.

Suivi et évaluation du projet

90. Un plan pour le suivi-évaluation du projet a été approuvé lors de la 1^{ère} réunion du comité de pilotage en novembre 2010. Celui-ci a été élaboré conformément aux procédures du FEM, de la FAO et du PNUE, telles que décrites dans le document de projet. Ce plan distingue trois fonctions:

- Suivi en continu de l'état d'avancement et du niveau de réalisation des résultats du projet : rapport initial, rapports périodiques d'avancement, rapports sur l'exécution du projet (PIR), rapports techniques et rapport final;
- Rapports financiers (biennuel, annuel, final) du projet, et tableaux de suivi du cofinancement élaborés à l'occasion des réunions du comité de pilotage pour appuyer la programmation annuelle des actions du projet;
- Evaluations indépendantes (évaluation à mi-parcours, évaluation finale).

⁶ Lors de sa 3^{ème} réunion tenue à Tenerife en novembre 2013, le comité de pilotage a par exemple « félicité l'UCR pour la présentation des rapports des Groupes de Travail, du rapport sur la situation des projets de démonstration du CCLME qui démontre l'état d'avancement du projet et met en exergue le travail réalisé entre la session de novembre 2011 et celle de 2012. ».

91. Le suivi de l'état d'avancement du projet relève de la responsabilité directe du CR, et fait référence aux rapports semestriels d'avancement du projet. Ces rapports sont préparés par le CR avec l'appui des coordinateurs techniques nationaux. Tous les rapports semestriels d'avancement ont été produits en temps opportun. Le dernier rapport couvre la période juillet 2012 – décembre 2012.

92. Le suivi du niveau de réalisation des résultats du projet repose sur l'élaboration des PIR. Ces derniers comprennent aussi des indicateurs de suivi développés par le FEM (IW) et permettant de suivre les progrès réalisés dans le cadre des projets LME appuyés par le FEM. L'élaboration des PIR se fait de manière concertée entre le CR, le service FIRF de la FAO, le responsable de la gestion du projet au niveau du PNUE, et l'Unité de coordination FAO-FEM du centre d'investissements de la FAO. Deux rapports annuels de PIR ont été produits jusqu'à présent: PIR couvrant la période juillet 2010 – juin 2011, et PIR couvrant la période juillet 2011 – juin 2012.

93. Par ailleurs, il est parfois fait référence à l'utilisation d'autres outils dans le cadre du suivi-évaluation du projet, même si ces derniers relèvent davantage de la fonction d'information-communication du projet. Il s'agit du Site web du projet et des Newsletter du projet. Ces outils sont abordés plus loin dans le rapport (section 5.1. Réalisations et résultats attendus).

94. Les rapports semestriels d'avancement et les PIR sont très informatifs. Ils contiennent en effet beaucoup d'informations sur les activités conduites dans le cadre du projet, y compris l'organisation de réunions et les missions des membres de l'UCR. Mais leur apport dans le processus continu de suivi-évaluation en interne du projet est, en revanche, moins évident. En effet, certaines parties relatives à l'appréciation du niveau de réalisation des produits et des résultats attendus du projet semblent traitées de manière insuffisamment critique, ce qui ne facilite pas la proposition de mesures correctives éventuelles à apporter en vue d'améliorer les performances du projet.

95. A titre d'exemple, si l'on se réfère au 2^{ème} PIR (juillet 2011 – juin 2012), le niveau de réalisation du produit intitulé « mécanismes de participation des parties prenantes institutionnelles régionales et nationales mises en place et opérationnelles (y compris structures nationales) » a été évalué à 80%. Or, en juin 2012, un seul CIN avait été créé, alors que la mise en place de ces CIN dans les sept pays constitue une condition importante de réussite du projet.⁷ Le niveau de réalisation des produits par rapport au chronogramme de mise en œuvre du projet est, par ailleurs, souvent qualifié de 'satisfaisant', malgré les retards significatifs enregistrés au cours des deux premières années (retards à mettre en relation avec ceux observés dans la mise en place d'une UCR pleinement opérationnelle).

96. Les appréciations contenues dans les PIR semblent en fait davantage refléter l'efficacité du projet en termes de conduite d'activités dans un contexte particulièrement

⁷ Extrait du rapport de la 3^{ème} réunion du Comité de pilotage tenue en novembre 2012 : « Il a été rappelé par le Comité de Pilotage que la constitution des CIN est un des éléments qui conditionnent l'avancement du projet. Ces comités sont la cheville ouvrière de la concertation entre les différents départements des différents pays et doivent refléter la vision de tous ces départements ministériels. Les CIN doivent pouvoir statuer sur l'ensemble des rapports nationaux afin d'assurer la concertation pluridisciplinaire la plus large possible. »

difficile (retards dans le recrutement de tout le personnel de l'UCR, problèmes de siège, difficultés de mise en œuvre des partenariats, etc.), plutôt qu'en termes de réalisations au vu des produits et résultats attendus. Cela peut se comprendre au vu des difficultés réelles auxquelles le projet a été confronté lors de ses deux premières années. Mais cela a eu tendance à occulter les retards pris par le projet en matière de promotion du processus de planification stratégique relatif à l'ADT-PAS.

97. Les tableaux de cofinancement (pays et partenaires) sont élaborés par l'UCR à l'occasion des réunions du comité de pilotage, conformément au format adopté par l'ensemble des parties prenantes. Ce système de suivi du cofinancement constitue une nouveauté pour beaucoup de pays et partenaires concernés par le projet. Ces tableaux n'apportent pas de commentaires particuliers, si ce n'est la difficulté à bien appréhender la question de la contribution en nature des pays et partenaires, de surcroît dans un contexte où la plupart des partenaires avaient déjà respecté une bonne partie des engagements financiers pris en 2006-2007 lorsque le projet a effectivement démarré en 2010-2011.

Comité de pilotage

98. Au cours de la mission, plusieurs pays, tout en reconnaissant le bien-fondé du Comité de pilotage en tant qu'instance compétente en matière de guidage et de réorientation, le cas échéant, du projet, ont toutefois souligné trois types de dysfonctionnement. Le premier est à mettre en relation avec les problèmes de communication entre les pays pour des raisons linguistiques. Mais ce problème a été bien pris en compte lors des derniers comités de pilotage puisque les documents de travail sont maintenant disponibles en français et en anglais.

99. Le deuxième type de dysfonctionnement est lié aux délais considérés comme trop courts entre la réception des documents de travail et la tenue de la réunion du Comité de pilotage. Cette remarque concerne notamment la proposition de plan de travail annuel du projet, dont le format est par ailleurs jugé trop dense. Pour ces raisons, certains pays ont le sentiment que le Comité de pilotage ne peut pas exercer avec satisfaction son rôle d'examen critique des propositions et de pilotage effectif du projet.

100. Le dernier type de dysfonctionnement porte sur le fait que les recommandations du Comité de pilotage ne sont pas toujours suivies d'effets. Cette remarque fait notamment référence à la recommandation de la 1ère réunion qui avait demandé de réviser le cadre logique du projet, et pour laquelle aucune suite n'a été réellement donnée, à l'exception de quelques modifications à la marge apportées au cas par cas au plan de travail.

Structures nationales

101. Dans tous les pays, les points focaux nationaux (PFN) et les coordinateurs techniques nationaux (CTN) ont été mis en place dès le démarrage du projet à travers la désignation et l'affectation de fonctionnaires en application des accords de cofinancement.

102. Ces structures nationales sont opérationnelles. Toutefois, les remarques suivantes peuvent être formulées:

- Depuis le démarrage du projet, on constate un fort turn-over dans la nomination des CTN et des PFN dans la plupart des pays. Cela affecte indéniablement la continuité et l'efficacité des activités promues dans le cadre du projet.

- Dans certains pays, la parité Pêche/Environnement attendue lors du choix des CTN et des PFN n'a pas été respectée. Cela affecte l'application du principe de l'intersectorialité, du dialogue et du décloisonnement du travail entre les départements chargés des pêches et ceux chargés de l'environnement marin et côtier pour aborder efficacement les questions de gouvernance des écosystèmes marins et côtiers.
- Dans certains pays, on peut noter le manque de liens entre ces structures nationales et les instances décisionnelles et/ou de gestion, ce qui au fur et à mesure de l'état d'avancement du processus ADT-PAS pourrait poser un problème d'appropriation des résultats du projet par les autorités politiques des pays, y compris en termes de prise en compte des avis scientifiques. La mise en place des CIN devrait toutefois permettre d'atténuer ce problème.

103. Au cours de la mission, un certain nombre de problèmes récurrents ont par ailleurs été exposés à la mission s'agissant du fonctionnement de ces structures nationales. Il s'agit, d'une part, du manque d'activités spécifiques conduites par le projet dans les pays, ce qui empêche les CTN et les PFN d'être impliqués étroitement dans la mise en œuvre et la gestion du projet (« on a l'impression d'être davantage des observateurs que des acteurs du projet »). Et il s'agit, d'autre part, de l'absence de dotation de moyens de travail supplémentaires de la part de leurs administrations de tutelle, en dépit de la charge de travail additionnelle que la fonction de CTN et de PFN implique. Enfin, il a souvent été rapporté à la mission que les CTN et les PFN perçoivent mal le rôle qu'ils sont amenés à jouer dans le processus ADT-PAS.

104. La situation actuelle concernant la mise en place des Comités interministériels nationaux (CIN) et leur opérationnalisation est, par ailleurs, assez problématique, malgré les recommandations récurrentes formulées par le Comité de pilotage et les efforts conséquents de plaidoyer consentis par le CR auprès des autorités des pays. A ce jour, quatre CIN ont été créés, dont seulement deux ont tenu leur première réunion:

- Gambie (CIN créé en novembre 2012, 1ère réunion tenue en janvier 2013);
- Guinée (CIN créé en décembre 2012, 1ère réunion prévue pour juin 2013);
- Guinée Bissau (CIN créé en février 2013, 1ère réunion prévue pour juillet 2013);
- Sénégal (CIN créé en février 2012, 1ère réunion tenue en novembre 2012).

105. Dans les pays où les CIN tardent à se mettre en place, les deux principales raisons invoquées pour expliquer ces retards sont les suivantes: complexité et durée importante du processus de création d'un organe interministériel, qui est une décision politique sensible; existence de structures et mécanismes pouvant remplir les mêmes missions que celles attendues du CIN⁸ (d'où certaines réticences à créer une nouvelle structure qui pourrait être redondante avec les structures existantes). Dans le cas spécifique de la Mauritanie, un projet d'arrêté conjoint entre les trois ministères les plus directement concernés par la gestion du CCLME a été préparé, avec l'appui du Bureau juridique de la FAO. Le titre de l'arrêté permet d'atténuer le caractère sensible du CIN, puisqu'il est fait référence à la création d'un 'Comité national de suivi des activités du projet régional du CCLME'. Cela pourrait ainsi permettre d'aboutir prochainement à la signature du texte portant création d'un organe de type CIN.

⁸ On peut citer le Comité interministériel de la mer au Sénégal, le Conseil consultatif du littoral en Mauritanie, et le Conseil supérieur pour la sauvegarde et la préservation de la ressource au Maroc.

106. Afin de faciliter la création d'organes de type CIN dans les pays où il existe déjà des mécanismes formels de concertation interministérielle, la possibilité d'amender les textes existants pour ajouter les compétences liées aux activités du projet et à la gouvernance du CCLME devrait être examinée.

Autres questions concernant la gestion du projet

107. Compte tenu de l'accent mis depuis le début du projet sur la mise en place des structures et mécanismes de projet et sur l'organisation des activités à connotation scientifique, et aussi en raison des retards pris dans la mise en œuvre du processus ADT-PAS, la stratégie de désengagement du projet n'a pas encore été élaborée. Cette question ne peut donc pas faire l'objet d'une évaluation.

108. La question de l'efficacité des partenariats techniques et scientifiques dans le cadre de la mise en œuvre du projet est traitée plus loin dans le rapport. Pour ce qui concerne la gestion du projet proprement dite, les partenaires sont impliqués régulièrement aux décisions, à travers leur participation aux réunions du Comité de pilotage et à des réunions de concertation organisées régulièrement par le CR.

109. Les Points focaux du FEM présents dans chaque pays au niveau des ministères en charge de l'environnement pourraient, dans certains cas et lorsque leur emploi du temps leur permet, jouer un rôle important dans le renforcement du dialogue entre l'administration des pêches et les ministères en charge de l'environnement. Dans la pratique, il semble toutefois que les Points focaux du FEM soient peu associés au suivi et à la gestion du projet. Dans certains pays, la mission a également pu constater leur faible niveau d'accès à l'information sur le projet. Dans la perspective d'un renforcement des capacités des structures nationales, il serait souhaitable de veiller à ce que les points focaux du FEM soient plus systématiquement invités aux réunions des unités nationales de coordination du projet.

4.3 Appui technique

110. L'appui technique de la FAO est fourni à travers différents services du Département des pêches et du Bureau juridique de la FAO. Les bureaux nationaux, sous-régionaux et régionaux de la FAO ne sont pas impliqués dans l'appui technique. A noter toutefois que les bureaux nationaux dans chaque pays apportent un appui administratif et logistique appréciable pour le bon déroulement du projet.

111. La liste des missions d'appui technique au projet effectuées par des fonctionnaires de la FAO est communiquée en annexe 10. Cette liste confirme l'importance de l'appui technique fourni par la FAO.

112. La Sous-Division FIRF joue un rôle central dans la fourniture et la coordination de l'appui technique de la FAO. Une Task Force avait été mise en place lors de la phase de conception du projet (PDF), mais celle-ci ne s'est plus réunie depuis lors. En l'absence de Task Force, la LTU sollicite les différents services techniques au cas par cas en s'appuyant sur le réseau de personnes ressources ayant été impliquées lors de la conception du projet. Le dispositif fonctionne et est relativement efficace, malgré les contraintes de temps auxquelles sont confrontés les fonctionnaires du siège de la FAO impliqués dans l'appui technique.

113. Il serait toutefois souhaitable de réhabiliter la Task Force du projet afin de renforcer les capacités de coordination de la LTU. Cela devrait aussi permettre de faciliter la mobilisation d'une expertise pluridisciplinaire au sein de la FAO, notamment dans le domaine de la gouvernance des ressources naturelles pour répondre aux besoins croissants en la matière au fur et à mesure que le projet avancera dans le processus ADT-PAS.

114. L'appui technique du PNUE, dans le cadre de la composante 3 du projet, s'effectue à travers le Secrétariat de la Convention d'Abidjan. Cette fonction d'appui technique du PNUE a mis plus de temps que prévu à se mettre en place en raison des délais de transfert du Secrétariat de la Convention d'Abidjan de Nairobi à Abidjan, des problèmes d'instabilité politique et institutionnelle qu'a connus la Côte d'Ivoire au moment du démarrage du projet, et des lenteurs administratives inhérentes à la complexité des procédures contractuelles internes du PNUE, complexité accrue par ailleurs avec la décentralisation de la procédure au niveau de la Convention d'Abidjan. Depuis lors, la fonction d'appui technique du PNUE au projet est assurée dans de bonnes conditions. Des réunions se tiennent régulièrement entre l'UCR, le Secrétariat de la Convention d'Abidjan, et le responsable de la gestion du projet au niveau du PNUE. L'expert thématique de la Composante 3 du projet travaille par ailleurs en étroite concertation avec le Secrétariat de la Convention d'Abidjan et le PNUE.

115. Un problème commun rencontré par la FAO et le PNUE dans le cadre de leur fonction d'appui technique au projet peut toutefois être mentionné, s'agissant de la difficulté de recruter des consultants ayant le profil et l'expérience souhaités au regard des besoins du projet.

4.4 Appui des gouvernements

116. Le niveau d'appui des gouvernements au projet est très variable selon les pays, en fonction du niveau de développement, de l'organisation administrative et des enjeux que représente la gestion des ressources transfrontalières du CCLME pour le pays. Certains pays comme le Maroc ou la Mauritanie apportent par exemple un appui conséquent dans le cofinancement des activités de recherche, tandis que le Sénégal consent des efforts financiers importants pour prendre en charge le siège de l'UCR. A noter également que le Cap Vert a apporté un cofinancement important, à travers le projet régional des pêches en Afrique de l'Ouest (PRAO), pour l'organisation et la réalisation en 2011 de la première campagne écosystémique au Cap Vert. A contrario, dans d'autres pays, les moyens réellement mis à la disposition du projet au titre du cofinancement sont assez faibles, que ce soit pour cofinancer des activités du projet ou pour donner des moyens de travail adaptés aux structures nationales.

117. Le niveau d'appropriation ou de portage des activités du projet vers les sphères décisionnelles des pays semble quant à lui, en règle générale, assez faible. Parmi les raisons invoquées, on retiendra surtout le manque de visibilité du projet jusqu'à présent au niveau national. Cela peut s'expliquer par : l'accent mis depuis le début du projet sur les activités à caractère scientifique, le manque d'activités 'concrètes' dans les pays, les retards pris dans la mise en place des CIN, et le manque d'activités de sensibilisation et de communication du projet à l'attention des responsables politiques hormis celles étant conduites au cas par cas, de

manière assez efficace par ailleurs, lors des Conférences des ministres de la CSRP⁹. Pour ce qui est de la communication, on peut aussi mentionner que des actions ponctuelles ont été conduites, comme en Gambie où des messages radios ont pu être diffusés. Mais, en règle générale, la stratégie de communication du projet mériterait d'être consolidée afin de cibler plus efficacement les responsables politiques.

5 Résultats et contribution aux objectifs établis

5.1 Réalisations et résultats attendus

118. La présente section présente une évaluation du niveau de réalisation des produits et des résultats du projet conformément au calendrier prévisionnel de mise en œuvre du projet jusqu'à la fin du premier trimestre de l'année 2013 (i.e. jusqu'au moment de la mission d'évaluation à mi-parcours). La présente section fait également référence à d'autres produits du projet pouvant être considérés comme pertinents au regard des objectifs du projet.

119. L'évaluation des produits et des résultats est faite à la lumière des indicateurs et autres spécifications contenus dans le cadre logique, et répartis selon les trois rubriques décrites précédemment (cf. tableau 2). Une gamme diverse d'activités a été conçue pour produire chaque produit. Ces activités forment la base des plans de travail annuels. On a vu également précédemment que les cinq projets démo pouvaient être considérés comme des moyens permettant de contribuer à différents produits et résultats attendus du projet, et non comme des produits et résultats distincts. Les activités et produits de ces démos sont discutés et analysés sous chaque rubrique pertinente, au même titre que les activités promues directement par le projet, afin de faciliter l'analyse d'ensemble du niveau d'avancement du projet par rubrique.

120. Le niveau d'atteinte de chaque produit attendu au moment de l'évaluation à mi-parcours est détaillé en annexe 8. Les informations contenues dans la présente section correspondent à une synthèse de la situation à ce jour.

121. Globalement, au cours de ses trois premières années, le projet a enregistré des progrès significatifs et a eu un impact appréciable, notamment dans le domaine de l'amélioration des connaissances scientifiques et du renforcement des capacités, en facilitant le dialogue entre les différentes institutions sous-régionales et régionales, gouvernementales et non-gouvernementales, et la mise en place d'un front commun pour traiter les problèmes transfrontaliers auxquels est confronté le CCLME. Néanmoins, le projet a connu des retards dans l'achèvement et l'initiation de quelques activités et produits figurant dans le Plan de travail initial (2010-2015). Ces retards peuvent être attribués à une combinaison de facteurs. Certains facteurs évoqués précédemment sont liés aux difficultés de mise en œuvre d'une UCR pleinement opérationnelle et de mise en place des structures nationales de projet (cf. section 4.2.), ou encore ceux liés aux retards pris dans la mise en place d'un appui technique

⁹ Les actions de communication du projet conduites à l'occasion des conférences ministérielles ont par exemple permis de faire avancer un certain nombre de dossiers : affectation de locaux pour le projet (Conférence de Banjul en décembre 2010), création des CIN de Guinée et de Guinée Bissau (Conférence de Conakry en décembre 2012), ou encore enclenchement du processus de signature du projet d'arrêté portant création d'un CIN en Mauritanie (Conférence de Dakar en mars 2013).

optimal de la FAO et du PNUE (section 4.3.). D'autres facteurs sont également explicités sous la rubrique 'Mise en œuvre du processus ADT-PAS et préparation de la future gouvernance du CCLME'.

5.1.1 Rubrique 1 : Amélioration des connaissances scientifiques sur l'écosystème en appui à l'ADT-PAS

122. La principale attente sous cette rubrique est liée à l'évaluation transfrontière des ressources marines vivantes, de la biodiversité, des habitats et de la qualité de l'eau, afin de combler les lacunes de connaissances dans ces domaines. L'atelier de démarrage du projet tenu en Novembre 2010 (qui a fait office de 1^{er} Symposium International du CCLME tel que mentionné dans le document de projet), a permis de faire le point sur les connaissances scientifiques disponibles et manquantes et d'élaborer des stratégies pour combler les lacunes de connaissance. Une proportion importante des fonds du projet, comme indiqué dans la section 4.1., a été allouée à cette tâche. Une approche pluridisciplinaire pour la planification des campagnes est utilisée afin de satisfaire aux exigences de l'approche écosystémique. Cet enjeu scientifique est également abordé à travers la consolidation et l'intégration des connaissances existantes et pertinentes dans l'évaluation des questions transfrontalières par les groupes de travail thématiques, les partenaires du projet et des études de consultants.

123. Les campagnes en mer constituent un apport majeur du projet. Elles sont réalisées en partenariat avec le projet EAF-Nansen (pour le N/R F. Nansen) et les pays à travers la mise à disposition de leurs navires de recherche. Le GT sur la planification des campagnes et l'analyse des données a été fortement impliqué dans la coordination et la planification des campagnes et devrait continuer à l'être pour le traitement des données collectées et leur intégration dans l'ADT. Le GT sur les petits pélagiques (COPACE), le GT sur les ressources démersales (COPACE), le GT sur les changements climatiques et le GT sur la biodiversité, les habitats et la qualité de l'eau apportent également leur contribution à l'amélioration et l'actualisation des données scientifiques en appui à l'ADT.

Ressources marines vivantes

124. Entre 2011 et 2012, le projet a réalisé quatre campagnes de recherche couvrant toute la région du CCLME. Basé sur une analyse des besoins d'études à entreprendre en mer et afin d'utiliser le reliquat des 20 jours disponibles du N/R Fridtjof Nansen, il a été retenu de conduire du 1 au 23 mai 2013 une campagne d'étude sur la reproduction des poissons pélagiques dans la zone CCLME. Celle-ci comprendra des observations océanographiques et des échantillonnages du zooplancton et des œufs/larves de poisson dans la perspective d'identifier les zones de frai des petits pélagiques.

125. Les campagnes écosystémiques conduites dans le cadre du projet ont été les premières en tant que telles dans la région. Elles ont permis de faire de l'évaluation des ressources démersales et pélagiques, d'observer les oiseaux de mer et les mammifères marins, et de collecter des échantillons sur les invertébrés benthiques (une autre première pour la sous-région), le zooplancton et le phytoplancton ainsi que des mesures de paramètres physiques. Il ne fait aucun doute que les campagnes ont abouti à la disponibilité d'une quantité considérable de données de référence utiles sur les stocks de poissons et la biodiversité marine de la sous-région, et sur l'écosystème en général. Cela permettra une

meilleure compréhension de la dynamique des écosystèmes et de disposer d'une base scientifique satisfaisante en appui à la gestion du CCLME.

126. Les campagnes ont aussi été l'occasion pour les scientifiques de la sous-région de participer ensemble à ces activités (au moins un représentant de chaque pays lors de chaque campagne) et de renforcer leurs capacités à travers des formations et un apprentissage pratique à bord des navires. Des experts d'institutions étrangères ont également participé aux campagnes et aidé à l'analyse des données et des échantillons (par exemple l'IMR et l'IEO). Des rapports ont été produits à l'issue de chaque campagne. Ces rapports comprennent des estimations des taux de capture et de la biomasse de poissons et d'invertébrés (à partir de traits de chaluts de fond et de relevés acoustiques) ainsi que des données relatives aux paramètres océanographiques pour chaque station d'échantillonnage et observation d'oiseaux de mer et de mammifères marins. Des copies de ces rapports et des données ont été remis aux participants. Un rapport scientifique sur les invertébrés benthiques a également été préparé avec l'appui de l'IEO.

127. Des personnes interrogées au cours de la mission ont exprimé leur souhait de voir davantage de représentants de leurs pays invités à participer aux campagnes. En outre, il a été mentionné que les données et les résultats ne sont pas facilement accessibles par les pays, et il a été sous-entendu qu'il y avait un certain manque de transparence sur la situation concernant les données et les échantillons, et leur analyse. Il serait souhaitable que le protocole d'accord concernant le partage des données de campagnes, qui a été développé par le projet, soit finalisé, approuvé et mis en œuvre dès que possible.

128. Des personnes interrogées ont également été d'avis que les campagnes ne couvrent pas suffisamment les ressources pélagiques, notamment les petits pélagiques qui sont d'une importance majeure dans la sous-région. Il peut toutefois être souligné qu'une étude de référence sur les petits pélagiques dans la zone CCLME a été préparée en octobre 2012 dans le cadre du démo 1.

129. Des personnes interrogées ont également relevé que les rapports des campagnes seraient d'une qualité scientifique insuffisante. Il serait en effet souhaitable que des efforts supplémentaires soient consentis afin de permettre une analyse plus approfondie des données collectées et la publication de rapports scientifiques de meilleure qualité. Cela permettrait, en outre, d'accroître la visibilité scientifique des pays de la sous-région. A noter par ailleurs que le GT sur la planification a souligné le manque d'échantillonnage pour les études sur la reproduction (la 5^{ème} campagne a tenté de combler cette lacune), l'alimentation (contenus stomacaux) et la croissance pour les principales espèces exploitées, ainsi que le manque de scientifiques embarqués pour couvrir les aspects biologiques.

130. Un autre problème concerne la capacité limitée dans certains pays pour analyser les données et les échantillons de campagnes. La mission d'évaluation recommande que le projet appuie toutes initiatives visant à permettre la participation d'étudiants de la sous-région (masters, doctorants) au traitement et à l'analyse des données, dans le but de contribuer au renforcement des capacités scientifiques dans la sous-région. Des arrangements sont toutefois à l'étude pour permettre à des scientifiques de la sous-région de se rendre à l'Université de Vigo pour l'analyse des échantillons de benthos, avec le soutien éventuel de l'IEO à travers la fondation de la MAVA. l'INRH a commencé à traiter des échantillons prélevés dans sa zone (étude de la productivité primaire et des métaux lourds, etc.). Mais des instituts de recherche halieutique de la sous-région ont le sentiment de ne pas être suffisamment impliqués dans le

travail de traitement et de valorisation des données. Une grande partie de ce travail est en effet aujourd'hui souvent effectué par des experts/institutions étrangères (ex. IMR, Université de Bergen, IEO).

131. Le projet semble avoir mobilisé une grande partie de ses efforts sur la collecte de nouvelles données issues de campagnes scientifiques. Il reste évident qu'au-delà de l'ADT les données constituent un patrimoine qu'il faudra traiter pour une meilleure connaissance de cet écosystème. Il y a besoin de plus d'effort pour le traitement et de la valorisation des données déjà existantes¹⁰ au niveau de la sous-région (y compris les données collectées par le projet CCLME à travers les campagnes) en appui à l'ADT-PAS et au processus d'amélioration de la production d'avis scientifiques dans la région. Or, à ce jour, le projet ne dispose que d'informations scientifiques parcellaires et incomplètes, et peu de publications scientifiques ont été produites.

132. En outre, la stratégie de traitement de l'ensemble des données et échantillons collectés jusqu'à présent n'a pas encore été clairement définie. La prochaine réunion du GT sur la planification et l'analyse des données, prévue en juin-juillet 2013, permettra d'aborder cette question. Néanmoins, compte tenu du fait que beaucoup de données et d'échantillons restent à analyser, il est peu probable que tous les résultats soient disponibles pour alimenter l'ADT, en cours de finalisation. Une décision doit être prise concernant l'analyse dans les meilleurs délais des données et des échantillons existants, en évitant de prendre le risque de devoir retarder davantage l'achèvement de l'ADT.

133. De manière générale, cela amène à poser la question du bien-fondé de collecter autant de données et d'échantillons si leur analyse est peu susceptible d'être achevée à temps pour alimenter l'ADT. Il s'agit d'une préoccupation majeure, en plus du fait que les campagnes scientifiques sont particulièrement budgétivores. Une meilleure identification des besoins en matière d'amélioration des connaissances scientifiques en appui au processus ADT-PAS aurait permis une plus grande efficacité dans la mise en œuvre du projet.

134. A noter par ailleurs que les informations existantes dans la sous-région sont consolidées par des GT, des experts et des partenaires, avec une gamme d'ateliers et d'études/évaluations déjà réalisées ou en préparation. Tous les GT établis se sont rencontrés au moins une fois (cf. liste des réunions et ateliers organisés dans le cadre du projet en annexe 9). Les GT sur l'évaluation des ressources pélagiques et de ressources démersales (COPACE) apportent une contribution significative à l'amélioration des connaissances scientifiques en appui à l'ADT. Le rapport sur l'évaluation des petits pélagiques au large de l'Afrique du Nord-Ouest (FAO 2013), est par exemple très pertinent puisqu'il aborde la question des stocks partagés de petits pélagiques dans la zone nord du CCLME. L'évaluation des stocks de petits pélagiques dans la partie sud de la sous-région doit encore être réalisée.

¹⁰ Il existe un volume considérable de données et d'informations sur les ressources vivantes et l'écosystème du Courant des Canaries, collectées en dehors du projet dans le cadre d'initiatives, récentes ou en cours, par d'autres organismes (ex. UEMOA/évaluation des ressources démersales, COMHAFAT/mammifères marins, AWA/campagnes écosystémiques, AGC/évaluation des ressources avec l'IEO) qui sont très pertinentes pour le projet. A ce jour, une grande partie de cette information est dispersée et reste encore à analyser, ce qu'il serait souhaitable de faire compte tenu de leur contribution potentiellement importante au processus ADT-PAS.

Biodiversité, habitat et qualité de l'eau

135. Le processus de collecte et d'analyse des informations en relation avec cette thématique est en cours à travers le GT sur la biodiversité, les habitats et la qualité de l'eau, des activités du démo 5 sur les mangroves et des études spécifiques de consultants. Les campagnes écosystémiques ont permis de recueillir des données et des échantillons qui contribueront à améliorer la connaissance de la biodiversité (y compris des invertébrés benthiques, des oiseaux et des mammifères marins). Ces données traitées permettront de compléter les informations déjà disponibles, et parfois abondantes, dans la zone CCLME (par exemple sur les AMP, les mangroves et la qualité de l'eau), produites à travers d'autres initiatives aux niveaux national et/ou sous-régional.

136. Les rapports nationaux ont été produits par les membres du GT sur l'état de la biodiversité, des habitats et de la qualité de l'eau dans leurs pays respectifs. Il est prévu que ces rapports soient synthétisés pour produire un rapport régional, avec l'appui d'un consultant qu'il reste toutefois encore à identifier.

137. Le GT sur les changements climatiques a commencé à travailler sur un rapport intitulé : 'Les impacts des changements climatiques sur les ressources marines vivantes, et sur la biodiversité, l'habitat et la qualité de l'eau dans la zone du CCLME: état des connaissances et orientations stratégiques. Ce rapport pourrait être prêt d'ici fin 2013.

138. De nombreuses études et produits complémentaires aux travaux des GT sont, par ailleurs, en cours ou en préparation. Ces études et produits, qui selon le projet pourraient être prêts d'ici fin 2013, comprennent:

- Etudes liées à la qualité de l'eau;
- Développement d'une base de données géo-référencées et production de cartes régionales sur les habitats et la biodiversité;
- Inventaire et évaluation de l'impact des activités terrestres sur l'écosystème;
- Evaluation de l'état de la biodiversité marine dans la région.

139. A noter également que dans le cadre du démo 2, une première analyse de la situation concernant les prises accessoires et les rejets de la pêche industrielle crevette dans la sous-région a été réalisée en février 2013, sur la base d'études et de rapports existant dans les différents pays. Une étude plus ambitieuse et innovante sur l'importance des prises accessoires et des rejets dans la pêche crevette industrielle dans la zone CCLME est en préparation. Cette étude reposera sur la réalisation de programmes d'observation scientifique, mis en œuvre dans le cadre de cofinancements entre le projet et les pays, et sur l'organisation d'ateliers de travail.

140. Il est par ailleurs prévu que dans le cadre du démo 3, un groupe de travail sur les AMP soit mis en place. Ce groupe de travail, dont la coordination serait assurée par le RAMPAO, aurait pour mandat de faire un état des lieux des connaissances scientifiques disponibles sur les AMP dans la sous-région en appui au processus ADT-PAS. Les connaissances scientifiques sur les AMP dans la sous-région sont en effet relativement abondantes grâce à un certain nombre de projets mis en œuvre depuis une décennie : projet AMPHORE au niveau de la sous-région, projet PACOBA en Mauritanie, Projet AFD/CSRP sur les AMP et la gestion, initiatives GIRMAC au Sénégal, etc.

Aspects socio-économiques

141. Peu d'attention a été accordée jusqu'à présent à l'amélioration des connaissances sur les aspects socio-économiques dans la zone CCLME. Cela est préoccupant compte tenu de l'importance des facteurs socio-économiques dans l'exploitation et la gestion durables de l'écosystème, notamment en termes d'approche écosystémique, ainsi que cela a été reflété par les cinq modules du LME adoptés lors de la conception du projet, dont l'un concerne les aspects socio-économiques.

142. Le GT sur les aspects socio-économiques est le seul GT (en plus de celui sur le PAS) qui ne s'est pas encore réuni. Des études en préparation devraient toutefois permettre de mieux appréhender les aspects socio-économiques lors de l'élaboration de l'ADT. Il s'agit notamment d'une étude sur les biens et services produits par l'écosystème, dont la réalisation devrait se faire d'ici la fin 2013. Une étude sur les politiques commerciales des ressources transfrontalières est également en cours de préparation.

143. D'autres études ont par ailleurs déjà été produites: importance socio-économique des petits pélagiques dans le CCLME (atelier de démarrage, novembre 2010); évaluation des bénéfices tirés des pêcheries des ressources benthopélagiques à partir des exemples des pêcheries de mullet et courbine (dém0 3, avril 2013). Il est également envisagé que l'étude sur l'importance des captures accessoires et des rejets de la pêche industrielle crevettière prévue dans le cadre du dém0 2 à l'aide de programmes d'observation scientifique, prenne en compte des considérations économiques en relation avec le coût des consommations intermédiaires et la valeur des captures. On peut également penser que le groupe de travail mis en place dans le cadre du dém0 4 permettra de rassembler des informations sur les aspects socio-économiques en relation avec le développement des AMP.

5.1.2 Rubrique 2: Amélioration de la gestion des ressources halieutiques transfrontalières et de l'environnement marin et côtier dans la zone CCLME

Gestion des ressources halieutiques transfrontalières

144. En dehors de l'étude spécifique présentée à l'atelier de démarrage du projet en 2010 sur les aspects socio-économiques et la gouvernance, présentant une analyse sur les structures de gouvernance des pêcheries dans chacun des pays du CCLME, les activités du projet en relation directe avec la gestion des ressources halieutiques transfrontalières ont été conduites dans le cadre des démos (dém0s 1, 3 et 4). Comme cela a été dit précédemment, les démos ont accusé certains retards en raison des difficultés à mettre en œuvre des partenariats, et aussi en raison du caractère ambitieux de chaque dém0 malgré un budget relativement faible mis à disposition par le FEM. Malgré tout, des activités importantes ont pu être conduites, tandis que d'autres ont dû être suspendues, comme par exemple les activités portant sur les conditions minimales d'accès, la lutte contre la pêche INN ou encore sur la régulation de l'effort de pêche.

145. En ce qui concerne le dém0 1, des résultats significatifs ont pu être atteints en matière de prise en compte de l'AEP dans les démarches de plan d'aménagement des petits

pélagiques, avec l'utilisation de la « boîte à outils AEP »¹¹ développée par la FAO. Un premier atelier sous-régional en octobre 2012¹² a ainsi permis de réaliser les premières étapes de la gestion des risques.

146. Une ébauche de document de politique intitulé 'Orientations stratégiques pour promouvoir l'exploitation durable et la gestion concertée des petits pélagiques en Afrique du Nord-Ouest', dont la préparation avait été initiée par la CSRP, a été finalisée avec l'appui du projet dans le cadre d'un deuxième atelier sous-régional, organisé conjointement avec la CSRP¹³ et qui a réuni l'ensemble des pays du CCLME à l'exception du Maroc, excusé. Cette ébauche de document de politique a fait l'objet par la suite d'un examen par le Comité de Coordination de la CSRP en mars 2013, qui a recommandé « sa validation technique à l'échelle régionale ».

147. Les prochaines activités prévues dans le cadre du démo 1 comprennent notamment la validation de l'ébauche de politique régionale pour la gestion des petits pélagiques et la poursuite du processus de prise en compte de l'AEP dans la démarche de plan d'aménagement des pêcheries de petits pélagiques dans la sous-région. Cela devrait notamment se faire lors d'un 3^{ème} atelier sous-régional, organisé conjointement avec la CSRP, à Casablanca fin mai 2013.

148. En ce qui concerne le démo 3, il convient de rappeler que l'idée initiale était de s'insérer dans la démarche de gestion concertée et participative entre le Sénégal et la Mauritanie portée depuis une dizaine d'années par le projet PARTAGE, et de l'enrichir sur différents aspects : intégration du Maroc et de la Gambie à la démarche, appui à la mise en œuvre des plans d'aménagement, et élaboration de 'Directives générales' (cadre régional de coopération formalisant/cadrant les démarches de plan d'aménagement). Le démo 3 comprenait également une composante visant à démontrer l'intérêt économique de la cogestion des ressources benthopélagiques.

149. Les activités conduites dans le cadre du démo 3 ont principalement consisté à appuyer la réalisation d'études : une étude sur l'harmonisation des politiques et de la législation dans la gestion de ces pêcheries (2011), et une étude sur les aspects socio-économiques de ces pêcheries (2013) devant déboucher sur l'identification de voies et moyens pour améliorer ces bénéfices de manière durable. Les retards pris dans le démo 3 ont été exacerbés par le départ en 2011 du coordinateur du projet PARTAGE de l'UICN. Par ailleurs, l'unicité supposée des stocks de benthopélagiques s'est finalement avérée peu

¹¹ La « boîte à outils AEP » est un outil d'aide à la mise en œuvre de l'AEP, ayant pour vocation d'être facile d'utilisation et efficace pour les différentes parties prenantes intéressées. Le processus de planification et d'aménagement des pêches selon l'AEP repose sur un ensemble d'étapes et d'activités inhérentes à tout système de gestion des risques. Ce processus distingue quatre étapes : Etape 1 - Mise en place et finalité de la démarche ; Etape 2 - Identification des atouts (bien-être écosystémique, bien-être humain), problématiques et priorités ; Etape 3 - Développement du système d'aménagement fondé sur l'AEP ; Etape 4 - Mise en œuvre, suivi et évaluation de la performance du système d'aménagement (y compris des plans d'aménagement). Pour plus d'informations, voir aussi le site <http://www.fao.org/fishery/eaf-net>

¹² Atelier d'analyse multidisciplinaire du rapport régional de référence de base et d'évaluation des risques pour le développement de plan d'aménagement des pêcheries de petits pélagiques en Afrique du Nord-Ouest, Dakar, octobre 2012.

¹³ Atelier sous régional pour la consolidation et la validation de projet de la politique de pêche pour la conservation et la gestion des ressources des petits pélagiques au large de l'Afrique du Nord-Ouest, Nouakchott, 12-14 février 2013.

évidente, et la question de la pertinence d'associer le Maroc et la Gambie à un processus institutionnel bilatéral déjà complexe s'est posée. A noter aussi que dans la mesure où les plans d'aménagement du mullet ont été validés sur le plan technique et celui sur la courbine est en cours de validation, les pays concernés (Sénégal et Mauritanie) souhaiteraient bénéficier d'un appui en priorité pour l'adoption de ces plans.

150. Les prochaines activités prévues par le démo 3 semblent concerner l'élaboration de 'Directives générales' (cadre concerté de gestion des ressources benthopélagiques) et la mise en place de 'Commissions plurinationales de coopération sous-régionale pour une gestion transfrontalière des espèces benthopélagiques concernées'.

151. Pour ce qui est du démo 4 sur les AMP, les activités viennent de débiter. Un atelier sous-régional a été organisé à Dakar en novembre 2012 au cours duquel ont été présentées les récentes Directives de la FAO sur les AMP. Au cours de cet atelier, il a été proposé de mettre en place un groupe de travail dont le mandat serait de capitaliser les informations existantes sur la thématique des AMP et de la gouvernance, par ailleurs très abondante à la faveur de nombreux projets mis en œuvre depuis une dizaine d'années comme indiqué précédemment. Il a aussi été proposé d'élaborer une méthodologie pour l'évaluation participative et le suivi des AMP. Un contrat de prestation de services avec un consultant, le CRODT de Dakar en l'occurrence, a été passé fin avril 2013.

152. En conclusion, en dehors du démo 1 qui a enregistré des progrès indéniables, la contribution des démos 3 et 4 au processus ADT-PAS est encore peu significative. Par ailleurs, des interrogations subsistent quant au succès des prochaines activités prévues par le démo 1 car l'ébauche de politique régionale sur les petits pélagiques devra encore faire l'objet d'une validation par l'ensemble des pays concernés par la gestion transfrontalière du stock C, y compris le Maroc qui n'est pas membre de la CSRP. En outre, il est possible que le démo 1 rencontre des difficultés pour appuyer l'élaboration de plans d'aménagement concertés et fondés sur l'AEP, car certains pays sont déjà engagés dans des démarches de plans d'aménagement sur certaines ressources de petits pélagiques et ces démarches sont déjà assez complexes et porteuses d'enjeux nationaux considérables.

153. De manière générale, se pose la question du réalisme des résultats attendus des démos 1 et 3 relatifs à la formulation de plans d'aménagement concertés pendant la durée restante du projet considérant que l'expérience dans la sous-région a montré que la durée moyenne d'élaboration d'un plan d'aménagement excède plusieurs années. Pour ce qui est du démo 1, une alternative pourrait toutefois consister, selon le CR, à promouvoir la préparation d'un plan de gestion régional articulé autour des plans nationaux existants (Maroc) ou en préparation (Mauritanie).

154. Aussi, compte tenu des retards pris dans la mise en œuvre des démos et du laps de temps assez court jusqu'à la clôture du projet, il semble impératif d'ajuster certaines actions prévues dans les démos afin de leur permettre de : (i) alimenter au plus vite le processus ADT-PAS ; (ii) renforcer les démarches existantes au niveau des pays et de la sous-région en matière de gestion durable des ressources transfrontalières ; et (iii) renforcer les capacités des pays en matière de traitement des problèmes transfrontaliers par l'utilisation de méthodes écosystémiques et par le renforcement des réseaux d'échange d'information et d'expertise entre les pays.

155. Par ailleurs, au regard de la thématique de la gestion des ressources halieutiques transfrontalières, des éléments nouveaux sont apparus depuis la conception du projet en 2005-2006 qu'il serait souhaitable de prendre en compte dans la perspective de l'élaboration du PAS. Il s'agit des éléments suivants:

- Importance accrue des problématiques liées au développement de surcapacités de pêche et de la pêche INN dans la sous-région, qui sont des problèmes transfrontaliers déjà identifiés comme prioritaires dans l'ADT-PAS préliminaire;
- Entrée en vigueur depuis septembre 2012 au sein de la zone CSRP d'une nouvelle Convention sur les conditions minimales d'accès sur la pêche. L'ancienne Convention a été actualisée pour prendre compte les récents développements survenus dans le droit international (ex. AEP, Mesures de ressort de l'Etat du port) et pour étendre le champ d'application de la Convention à la pêche artisanale. Cette nouvelle Convention constitue de toutes évidences une opportunité pour promouvoir le renforcement de la coopération halieutique, notamment dans le cas des ressources partagées, dans la zone CCLME;
- Développement conséquent d'accords de pêche avec la Chine dans la sous-région, ce qui est un élément nouveau et d'importance à prendre en compte dans le cadre de la gouvernance environnementale du CCLME.

Gestion de l'environnement marin et côtier dans la zone du CCLME

156. Les aspects portant plus spécifiquement sur la gestion de l'environnement sont abordées dans le cadre du démo 5 (mangroves) et des deux GT concernés, le GT sur les changements climatique et le GT sur la biodiversité, les habitats et la qualité de l'eau.

157. Les activités du démo 5 portent en particulier sur la restauration de la mangrove dans deux sites pilotes en Guinée-Bissau et la Gambie, en collaboration avec Wetlands International et l'UICN. L'approche préconisée est de mettre en place un partenariat avec les ONG locales et les administrations des deux pays pour faciliter la mise en œuvre des activités. En Gambie, les résultats sont très encourageants avec un taux de survie et de croissance élevés des jeunes plantations. Les communautés locales sont étroitement impliquées et montrent un enthousiasme réel vis-à-vis du maintien et de l'expansion des plantations. Les communautés locales ont également affirmé que le démo a contribué à les sensibiliser sur l'importance des mangroves, y compris au regard des effets négatifs de la pêche et des impacts du changement climatique. En Gambie, le ministère en charge des forêts est impliqué dans la coordination des activités de restauration de mangrove. En revanche, il y a peu ou pas d'implication des ministères en charge des pêches ou de l'environnement.

158. En Guinée Bissau, le processus de restauration de la mangrove sur les sites pilotes a été ralenti en raison des évènements politiques survenus dans le pays. Selon les personnes interrogées, les activités de restauration de la mangrove ne sont pas vraiment innovantes et de nombreuses initiatives sont en cours ailleurs dans le pays. Le manque d'ancrage institutionnel des activités du démo au sein des instances nationales compétentes en la matière (Institut sur la biodiversité) semblerait par ailleurs poser des problèmes en termes d'impact du démo sur les politiques publiques et d'insertion de ses activités avec d'autres initiatives conduites dans le pays dans le domaine de la protection et de la gestion durable des mangroves.

159. Des études spécifiques auraient également été conduites dans le cadre du démo 5 dans différents domaines pendant le deuxième semestre 2012 (selon le 5^{ème} Rapport d'avancement semestriel du projet), dont certaines sont en relation avec la gestion durable des

mangroves : Compilation des bonnes pratiques et développement d'un protocole de suivi ; Développement d'une méthodologie pour l'évaluation des services écosystémiques fournis par les mangroves ; Etablissement des prérequis pour l'évaluation de la capacité des mangroves en matière de séquestration du carbone. Des actions spécifiques en appui à la ratification et à la mise en œuvre de la Charte mangrove, signée par les ministres en charge de l'environnement des pays de la zone CSRP, sont par ailleurs prévues. Ces activités visent à faciliter l'arrimage de la Charte au Protocole de la Convention d'Abidjan et à développer un Plan d'action basé sur les bonnes pratiques en matière de gestion des mangroves. Les résultats de ces activités serviront à alimenter l'élaboration de l'ADT-PAS.

160. Lors de sa première réunion, le GT sur les changements climatiques a élaboré une première ébauche de document sur les impacts des changements climatiques et les stratégies d'adaptation pour le CCLME. Des éléments supplémentaires ont été collectés lors de la deuxième réunion en octobre 2011 pour appuyer la rédaction de ce rapport. Il a également été prévu de développer des notes conceptuelles de projet définissant les besoins en renforcement des capacités, formation, information et communication avec les parties prenantes, en appui à la formulation de projets régionaux. Tous ces éléments alimenteront le processus ADT-PAS. Les délais de livraison de ces produits demeurent toutefois encore imprécis.

161. La première réunion du GT sur la biodiversité, les habitats et la qualité de l'eau a permis de rassembler des premières données et informations sur les politiques et les mesures réglementaires en vigueur dans les pays en appui à la protection de la biodiversité et des habitats et à l'amélioration de la qualité de l'eau. Le projet prévoit de recruter, dès que possible, un consultant de la sous-région chargé d'aider le GT à préparer un rapport consolidé sur ces aspects politiques et réglementaires.

162. En conclusion, beaucoup d'activités en relation avec la gestion de l'environnement marin et côtier dans la zone CCLME sont en cours ou en préparation, dans le cadre du démo 5 et des deux GT concernés. Des études spécifiques de consultants sont également prévues comme par exemple une étude en relation avec les activités terrestres polluantes et la lutte contre les pollutions marines (Antipol). Il est par conséquent trop tôt pour procéder à une évaluation des réalisations du projet dans ce domaine.

163. Par ailleurs, il existe d'autres initiatives en cours dans la zone CCLME dans le domaine de la gestion de l'environnement marin et côtier, le plus souvent à l'échelle du littoral et de la ZEE des pays, avec une emphase mise sur la protection des espaces sensibles. Parmi ces initiatives, beaucoup sont en relation avec l'aménagement du littoral¹⁴. Il apparaît vivement souhaitable de bien prendre en compte toutes ces initiatives dans le cadre du processus ADT-PAS dans un souci de mise en synergie, de mutualisation des coûts y afférent et de pérennisation de toutes ces initiatives. Le projet a commencé à travailler sur cette question en facilitant la participation de personnes ou d'institutions ressources aux réunions des GT. Mais ces initiatives doivent être renforcées.

¹⁴ On peut citer, à titre d'exemple : création d'un centre de formation sur la gouvernance littorale et maritime (Master régional en gestion des activités extractives et développement) dans le cadre d'un partenariat entre l'Université de Nouakchott et l'Université de Saint-Louis et différentes institutions étrangères à la sous-région, appuyé par le projet GIZ 'Biodiversité-Gaz-Pétrole' ; développement d'une loi littorale au Maroc ; mise en place d'un Observatoire sous-régional du littoral s'étendant entre le Bénin et la Mauritanie, dans le cadre d'un projet appuyé par l'UEMOA ; élaboration d'une cartographie des réglementations pêche et environnement Guinée-Sénégal-Gambie-Mauritanie (CSRP/CEPIA).

164. Il convient également de souligner que certaines thématiques mises en avant lors de l'ADT-PAS préliminaire risquent de ne pas être suffisamment abordées au vu du plan de travail actuel du projet. Il s'agit notamment de la thématique de la qualité des eaux et des risques sanitaires que cela pourrait engendrer sur l'économie de certaines filières de la pêche dans la sous-région (ex. conserveries de petits pélagiques destinées aux marchés à l'export vers l'UE). On notera également qu'il n'y a pas encore d'activités spécifiques en appui à l'établissement de liens entre la Convention d'Abidjan et l'Accord de Lisbonne dans le domaine de l'Antipol. Or, la formalisation de tels liens entre ces deux instruments permettrait de consolider le dispositif Antipol à l'échelle du CCLME.

5.1.3 Rubrique 3 : Mise en œuvre du processus ADT-PAS et préparation de la future gouvernance du CCLME

Mécanismes projet en appui au processus ADT-PAS (y compris communication)

165. Les mécanismes projet en appui au processus ADT-PAS comprennent les structures nationales de projet (PFN et CTN), les CIN, les GT et les aspects relatifs à la communication du projet. Les partenariats, qui pourraient être aussi considérés comme des mécanismes projet, sont traités plus loin, à part, afin de ne pas alourdir la présente partie.

166. Le rôle des structures nationales et des CIN dans la mise en œuvre du projet, et leur situation ont été analysés dans la section 4.2. Cela a permis de souligner la fragilité persistante, en général, des structures nationales, ce qui porte préjudice à la continuité et à l'efficacité des actions encouragées par le projet notamment en relation avec l'ADT-PAS, dans un contexte où, en outre, les CNT et PFN ont des difficultés à bien cerner leur rôle dans le processus ADT-PAS. La situation concernant la mise en place et l'opérationnalisation des CIN est quant à elle assez préoccupante puisque seuls 4 CIN ont été créés et qu'il convient d'admettre que la plupart des CIN créés ne sont pas encore pleinement opérationnels. Ce qui pose un certain nombre de problèmes, notamment en termes d'appropriation des objectifs et de la démarche du projet dans les politiques publiques nationales, de retard dans la production des GT (dans la mesure où des membres de certains GT souhaitent une validation au préalable de leurs contributions aux travaux des groupes par leurs CIN), et de renforcement du dialogue et du décloisonnement entre les institutions concernées directement ou indirectement par la gouvernance du CCLME.

167. Pour ce qui est de la mise en place et de l'opérationnalisation des GT, on notera que six sur les huit GT prévus lors de l'atelier de démarrage du projet, ont été créés. En fait, seuls le GT sur les aspects socio-économiques (et la gouvernance) et le GT sur le PAS ne sont pas encore opérationnels. Le GT sur les aspects socio-économiques a été constitué et ses activités démarreront lorsque l'étude de consultant sur l'évaluation des biens et services aura été réalisée. Le GT sur le PAS n'a pas encore été créé, ce qui est conforme au calendrier du projet.

168. La contribution des GT aux réalisations du projet à ce jour, qui a été analysée précédemment, peut être considérée comme encore insuffisante au vu des besoins d'informations de l'ADT-PAS. Cela s'explique par un certain nombre de difficultés liés à leur mode de fonctionnement, notamment le GT sur les changements climatiques et le GT sur la biodiversité, les habitats et la qualité de l'eau, dont les termes de référence sont

particulièrement exigeants. Les GT fonctionnent principalement sur la base du volontariat de leurs membres. Or, beaucoup d'entre eux estiment que les incitations qui leur permettraient de s'impliquer pleinement dans le travail de suivi et de rédaction des documents entre les réunions, ne sont pas suffisantes, d'autant que la plupart d'entre eux sont déjà beaucoup sollicités par leurs administrations de tutelle pour du travail courant. Pour faire face à ces problèmes, la stratégie du projet est de recruter des consultants chargés de conduire des études spécifiques pour appuyer les travaux des GT, mais le lancement de ces études prend du temps. Dans ce contexte, il est à redouter des retards significatifs dans la livraison des rapports en appui au processus ADT-PAS, combinés à un risque de qualité insuffisante des rapports.

169. D'autres problèmes rencontrés par certains GT semblent liés à la composition assez hétérogène en termes de profil et de capacité d'expertise selon les pays (hormis les GT mis en place dans le cadre du COPACE). Les GT sont en effet composées de personnes désignées par les pays, ce qui se comprend dans la mesure où ces personnes doivent avoir une certaine légitimité vis-à-vis des autorités nationales. Mais cela peut parfois poser des problèmes au regard de l'exigence de qualité de l'expertise nationale devant composer les GT. On peut aussi relever la faible représentation des ministères en charge de l'environnement au sein du GT sur les changements climatiques et du GT sur la Biodiversité, les habitats et la qualité de l'eau. Tous ces éléments affectent la continuité et l'efficacité de certains GT.

170. Par ailleurs, il convient de souligner l'absence de mise en place d'un GT sur la gouvernance, rattaché ou pas à un GT socio-économie, malgré les recommandations du Comité de pilotage allant en ce sens. Lors de la 2^{ème} réunion du GT ADT, les participants avaient aussi noté « avec insistance » ce besoin de bien appréhender les questions de gouvernance en vue du PAS afin de mieux comprendre les insuffisances et les dysfonctionnements dans les systèmes de gestion actuels, tout en signalant que les facteurs de gouvernance constituent les principales causes sous-jacentes de la non-durabilité de la pêche maritime en Afrique de l'Ouest, avant les facteurs économiques. En fait, les questions liées à la gouvernance des pêches et de l'environnement ont été uniquement abordées jusqu'à présent, au cas par cas, dans le cadre des démos, ce qui est insuffisant.

171. Considérant les difficultés à mettre en place un GT et les retards pris dans le processus ADT-PAS, la mission estime cependant qu'il n'est plus pertinent de recommander la création d'un GT sur la gouvernance. Afin de prendre en compte ce besoin, il existe des options plus réalistes parmi lesquelles : le renforcement de la composition de la Task Force du projet lorsque celle-ci aura été réhabilitée, la désignation par les pays de personnes impliquées dans l'élaboration des politiques publiques au sein du GT sur le PAS, et la possibilité de recruter des consultants spécialisés sur les questions de gouvernance des pêches et de l'environnement en appui au GT sur le PAS.

172. La mise en place du GT PAS est prévue pour la fin du premier semestre de 2013, ce qui est conforme au calendrier établi lors de l'atelier de démarrage du projet. Dans la mesure où l'approbation ministérielle du PAS est attendue au 3^{ème} trimestre 2014, cela laisse un peu plus d'un an pour la préparation des PAN et le PAS, l'approbation des PAN au niveau national et l'harmonisation entre les pays, et l'approbation ministérielle éventuelle d'un PAS régional. Le GT PAS jouera un rôle important dans ce processus et l'UCR devrait faire tous les efforts pour permettre sa création et son opérationnalisation avant la fin de l'année.

173. En matière de communication, des efforts considérables ont été consentis par le projet depuis son démarrage, afin d'appuyer le processus ADT-PAS. Une stratégie de communication et de participation des parties prenantes a été préparée en février 2011. Un site web bilingue a été développé dès le démarrage du projet et il est fonctionnel depuis 2010. Ce site web a été classé 2^{ème} dans une compétition organisée lors de la Conférence sur les eaux internationales du FEM tenue à Dubrovnik en octobre 2011. Ce site est censé être interactif, mais de l'avis des personnes interrogées cela n'est pas encore le cas. Ces mêmes personnes ont admis que le site est utile pour accéder à des informations générales sur le projet mais pas pour des informations de nature scientifique se rapportant au CCLME. Et il est vrai que la plupart des produits techniques et scientifiques du projet ne sont pas accessibles sur le site.

174. Des Newsletter sont également produites régulièrement par l'UCR (cinq depuis le début du projet). Ces bulletins, très informatifs, sont largement diffusés dans les pays. Ils sont également disponibles sur le site web du projet. On notera aussi la tenue d'un 'side-event' sur l'ADT-PAS organisée par le projet à l'occasion de la tenue du quatrième Forum marin et côtier du PRCM (Banjul 2012). A noter également que dans le cadre du « Caucus des LME africains », l'UCR a contribué à la préparation de trois newsletters sur la base des activités du projet CCLME.

175. Toutefois, malgré les efforts louables de l'UCR en matière de communication, la plupart des personnes interrogées dans les pays et institutions affirment n'avoir qu'une connaissance superficielle sur la finalité, les objectifs et le niveau d'avancement du projet. Ce problème est en outre exacerbé dans le cas de la Gambie, en raison des problèmes de communication de ce pays anglophone avec les autres pays qui sont principalement des pays francophones, et des délais assez longs dans la traduction des documents en anglais.

176. Le manque de sensibilisation et de communication des différentes parties prenantes du projet pourrait avoir de sérieuses conséquences sur le processus ADT-PAS et sur la durabilité du processus de gouvernance du CCLME promu par le projet. On peut espérer que le recrutement en cours d'un spécialiste en communication au niveau du Secrétariat d'Abidjan permettra de répondre à ce besoin d'amélioration de la communication du projet CCLME. Mais il semble également souhaitable de revoir et consolider la stratégie de communication du projet, afin de s'assurer que celle-ci permettra aussi de cibler les sphères décisionnelles et les responsables politiques dans les différents pays.

Partenariats

177. Durant les trois premières années du projet, de nombreux partenariats ont été établis, ou sont en cours d'établissement, avec un certain nombre d'institutions et de projets nationaux, sous-régionaux, régionaux et internationaux. Ces partenariats s'inscrivent dans plusieurs logiques : appui à la mise en œuvre du projet ; préparation de la future gouvernance du CCLME ; et préparation d'un plan d'investissement/parteneriat durable pour la mise en œuvre du PAS. Certains de ces partenariats ont été formalisés par des accords avec la FAO ou le PNUE, dans le cadre de protocoles de coopération (MoU) ou de protocoles financiers (LoA ou PCA). Le tableau 4 récapitule la situation concernant les partenariats développés à ce jour. Il confirme les efforts conséquents consentis par le projet pour mettre en œuvre l'approche partenariale.

178. D'autres accords de partenariat sont par ailleurs en cours de préparation pour appuyer la mise en œuvre du projet. On peut notamment citer les accords suivants:

- IEO : formation à l'Université de Vigo sur le benthos, traitement des échantillons collectés sur le benthos;
- CRC (projet COMFISH financé par l'USAID) : MoU en préparation dans le cadre du démo 1 pour l'évaluation et la gestion des stocks de sardinelles au Sénégal et dans la sous-région;
- RAMP AO: MoU en préparation dans le cadre du démo 4 sur les AMP.

Encadré 4. Situation actuelle des partenariats développés par le projet

Partenaires	Domaine du partenariat	Commentaires
Projet Nansen <i>FAO/EAF</i>	Réalisation des campagnes en mer Mise en œuvre du démo 1 (Ateliers sous-régionaux)	Suite à la 1 ^{ère} réunion du CP, 2010 Accord en marge de la 3 ^{ème} réunion du CP, 2011
IEO	Réalisation des campagnes écosystémiques	
COI-UNESCO	Embarquement de scientifiques lors des campagnes écosystémiques	Spécialistes oiseaux et mammifères marins
COPACE	Travaux du GT ressources démersales et GT ressources pélagiques Mise en œuvre du démo 1	- Accord en marge de la 3 ^{ème} réunion du CP, 2011
CSRP	Organisation de l'atelier de démarrage Mise en œuvre du démo 1 Mise en œuvre du démo 3	LoA avec FAO en novembre 2010 MoU avec FAO en avril 2012 Réunion de concertation
UICN	Mise en œuvre du démo 3 (prolongement du projet PARTAGE) Mise en œuvre du démo 5 (en étroite association avec Wetlands)	LoA avec FAO (1 an renouvelable), depuis juin 2011) PCA (LoA) avec PNUE, depuis novembre 2011
Wetlands International	Mise en œuvre du démo 5 (en étroite association avec UICN Sénégal)	PCA (LoA) avec PNUE, depuis novembre 2011
WCMC	Mise en œuvre d'une activité du démo 5 (cartographie des zones de mangrove)	ICA (LoA) avec PNUE, depuis mai 2012
PRCM	Side-event sur l'ADT au Forum marin et côtier organisé à Banjul en février 2012	-
CAUCUS	Participation de membres de l'UCR à diverses réunions sur LME africains	-
Divers	Participation à des réunions de comité de pilotage	COMHAFAT, PRAO, NOAA, IMR, IRD, Fondation MAV A, GCLME, Convention d'Abidjan
	Participation à des réunions du GT changements climatiques	IMR, IRD, NOAA, ODINAFRICA, PRCM, UNESCO
	Participation à des réunions du GT Biodiversité, habitats et qualité de l'eau	PRCM, WWF, IEO, PNBA, RAMP AO, WCMC, UICN, GIZ Mauritanie, Wetlands International

179. Un bilan provisoire des partenariats mis en œuvre dans le cadre du projet peut être effectué comme suit:

- Une réussite indéniable de certains partenariats, notamment les partenariats avec le projet EAF-Nansen et l'IEO. Ces partenariats ont permis au projet de conduire des

campagnes scientifiques ambitieuses et novatrices (campagne écosystémique). Le partenariat avec le projet EAF-Nansen a également permis de contribuer grandement au renforcement des capacités des pays dans le domaine de l'AEP. A noter que ce partenariat aurait pu être encore plus prolifique si les Groupes nationaux de spécialistes sur l'AEP (y compris en évaluation des risques) mis en place dans le cadre du projet EAF-Nansen, avaient pu être associés à l'atelier de planification sur l'AEP organisés dans le cadre du démo 1.

- Un bilan mitigé en ce qui concerne les partenariats mis en place dans le cadre des démos. Ce bilan s'explique, en partie, par les retards pris dans le démarrage du projet qui ont compromis la mise en œuvre de certains partenariats et remis en cause la pertinence de certains démos. En effet, beaucoup d'activités prévues dans les démos avaient déjà été réalisées par des partenaires au moment du démarrage du projet – Ex. projet COI/UNESCO sur les changements climatique terminé en 2010, engagement des Pays Bas sur le démo 1 terminé en 2011, réforme du PRCM depuis 2012 (passage d'un statut de programme à celui de plateforme de dialogue et de concertation), projet AFD/CSRP sur les démos 1, 3 et 4 qui est aujourd'hui en cours de clôture. Un autre facteur expliquant le bilan 'mitigé' des partenariats fait référence aux perceptions des parties prenantes en ce qui concerne le bilan provisoire du partenariat dans le cadre des démos : duplication de travail déjà fait ? 'récupération' de travail déjà fait (avec un certain nombre de doutes quant à la valeur ajoutée apportée par le projet) ? pertinence de l'approche 'prestataire de service' pour exécuter un travail donné au regard de l'objectif d'établir des partenariats durables ? Quoiqu'il en soit, la mission d'évaluation n'a pu que constater la forte divergence de points de vue, avec un sentiment de 'gagnant-gagnant' ne faisant pas l'unanimité, ce qui est préoccupant au regard de la durabilité des partenariats dans la perspective de la gouvernance future du CCLME.
- Des partenariats avec les institutions nationales des pays insuffisamment développés. Le projet a souvent recours de l'expertise extérieure pour réaliser certaines actions à caractère technique (ex. SIG) ou scientifique (ex. campagnes scientifiques). Cela permet de parvenir aux résultats attendus du projet, mais cela va à l'encontre du principe du renforcement des capacités nationales et donc de la durabilité du processus, surtout lorsque l'expertise nationale existe.¹⁵ Certaines structures nationales se considèrent par ailleurs comme des « spectateurs » du projet alors que ce devraient être des acteurs importants dans la mise en œuvre des activités du projet.
- Existence à travers le PRCM d'un Forum de concertation reposant sur un partenariat public/privé (avec existence de différents collèges), reconnu sur le plan régional et ayant permis d'impulser des réformes institutionnelles en appui à la gestion durable du CCLME. On peut par exemple citer le cas de la Charte Mangrove signée par tous les ministres en charge de l'environnement dans la zone CSRP, suite au Forum marin et côtier de 2011. Le projet s'efforce de promouvoir les partenariats avec le PRCM. Le projet a par exemple pris en charge, à la demande du PRCM, des représentants de la sous-région issus de la recherche, de l'administration ou de la

¹⁵ Par exemple, l'INRH du Maroc a la capacité scientifique pour jouer un rôle important dans le traitement et d'analyse de tous les échantillons prélevés lors des campagnes écosystémiques (étude de la productivité primaire, du benthos, des métaux lourds, etc.). Le Maroc a la volonté de collaborer avec le projet dans ce domaine, le cas échéant en accueillant des stagiaires de la sous-région, sous réserve d'un appui financier et en équipements du projet. Or, il semblerait que, pour l'instant, l'analyse de la plupart des échantillons prélevés soit envisagée au niveau de l'IEO à travers d'éventuels financements extérieurs.

profession, pour participer au Forum marin et côtier organisé en février 2012 à Banjul.

- Existence de partenariats stratégiques avec d'autres projets et institutions potentiellement importants mais non encore aboutis. Une liste non exhaustive de ces partenariats potentiels est communiquée dans le tableau 5. Le développement de ces partenariats permettrait de contribuer à certains résultats attendus du projet, mais aussi de préparer la phase de désengagement du projet si l'on considère sa finalité qui est d'initier un processus durable pour la gouvernance du CCLME.

180. La quantité et la qualité des partenariats qui seront développés par le projet sont susceptibles de fortement influencer le processus ADT-PAS à court-terme, comme c'est déjà le cas, et, à plus long terme, la durabilité des arrangements institutionnels, juridiques et financiers sur la future gouvernance du CCLME. Dans cette perspective, le renforcement des partenariats existants et la mise en place de nouveaux partenariats stratégiques devraient constituer une priorité du projet pour les 2-3 années restantes.

Encadré 5. Partenariats potentiels à développer

Partenariats potentiels à développer/renforcer	Commentaires
<i>PRAO/CSRP appuyé par la Banque Mondiale et le FEM</i>	Une composante du projet porte sur la gouvernance des pêches, le PRAO régional logé la CSRP assure la coordination des activités de nature transfrontalière, la 2 ^{ème} phase du PRAO (début 2016) devrait mettre l'accent sur les ressources pélagiques.
<i>UEMOA</i>	Mise en place d'un Observatoire du littoral couvrant la façade Bénin-Mauritanie
<i>CEDEAO</i>	Harmonisation des systèmes statistiques de la pêche artisanale
<i>AWA</i>	Projet franco-allemand de coopération scientifique et technique avec les pays de l'Afrique subsaharienne en relation avec l'approche écosystémique de la gestion des Pêches et de l'environnement marin dans les eaux de l'Afrique de l'ouest. Le projet a démarré récemment - cf. aussi site Web http://www.awa-project.org
<i>ODINAFRICA (COI-UNESCO)</i>	Développement d'un Atlas marin et côtier
<i>AGC</i>	projet de gestion intégrée de la zone commune (y compris évaluation des stocks)
<i>OMVS et OMVG</i>	Gestion intégrée des bassins fluviaux du Sénégal et de la Gambie (activité suspendue)
<i>WWF/WAMPO (ex-WAMER)</i>	Projet sur la gouvernance et les politiques de gestion des ressources marines dans l'écorégion (Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée et Cap-Vert) – ce projet, financé par l'UE et le PNUD, et démarré fin 2012, devrait aborder plusieurs thématiques dont celles sur les AMP et la gestion des pêches
<i>COMHAFAT</i>	Projet régional financé par le Japon, comportant plusieurs composantes dont une sur le 'Renforcement des capacités en gestion des ressources halieutiques et aquaculture' (qui prévoit d'appuyer la mise en place de réseaux de recherche dans la région) et une sur le 'Renforcement des capacités en gestion des pêches' (qui prévoit d'appuyer la CSRP dans la gestion transfrontalière des ressources benthopélagiques partagées dans la zone CSRP)
<i>Accord de Lisbonne sur la pollution Atlantique</i>	Cet Accord, qui porte sur la coopération et la protection des côtes de l'Atlantique nord-est contre les pollutions accidentelles maritimes, engage l'Espagne, le Portugal, le Maroc et la Commission européenne – L'accord a été ratifié par le Parlement européen en janvier 2010.
<i>Projet interministériel 'Biodiversité Gaz Pétrole' (Mauritanie)</i>	Ce projet, appuyé par la GIZ Mauritanie, travaillant sur les questions de gouvernance environnementale concertée des ressources et des territoires marins et côtiers (ex. Atlas de vulnérabilité de la ZEE mauritanienne, Système de suivi de l'environnement marin et d'alerte précoce en cas de pollutions par hydrocarbure)
<i>PRAO Sénégal</i>	Ce projet comprend des activités en relation avec le développement des AMP et la promotion de plans d'aménagement par pêche

Préparation de l'ADT-PAS

181. Deux principaux résultats du projet sont l'ADT régionale et le PAS (y compris les PAN). Un document préliminaire d'ADT-PAS a été préparé au cours de la phase de préparation du projet.¹⁶ Ce document, qui doit être actualisé et finalisé d'ici la mi-2013, constituera la base de travail pour le développement du PAS.

182. Le GT sur l'ADT a commencé à travailler sur la rédaction de l'ADT actualisé en utilisant les rapports des autres GT et des commentaires reçus lors de la 'side event' organisée en février 2012 dans le cadre du Forum marin et côtier. L'analyse de la chaîne causale des problèmes transfrontaliers a été mise à jour en se basant sur des rapports nationaux sur les questions transfrontalières prioritaires, préparés par quatre pays à l'occasion du 2^{ème} Comité de pilotage en novembre 2011. Le GT a également procédé à l'organisation du plan et de la stratégie de rédaction, et un consultant international est aujourd'hui en cours de recrutement, après des mois de négociation, pour apporter un appui dans la finalisation de l'ADT. Selon le calendrier d'exécution du projet, il est prévu que l'ADT soit finalisée et approuvée avant la fin du premier semestre 2013, ce qui semble un objectif difficilement atteignable.

183. En théorie, une quantité importante d'informations devait être produite pour alimenter la préparation de l'ADT, à travers différents mécanismes (GT, campagnes de recherche, démos et études ciblées). Cependant, une grande partie de cette information n'est pas encore disponible en raison d'une combinaison de facteurs mentionnés précédemment. Avec seulement deux années restantes au projet, il est devenu impératif de prioriser les activités et d'accélérer les mécanismes de production de l'information afin de réduire les retards pris dans le processus ADT-PAS. Dans le même temps, il s'agira de veiller à ce que les informations disponibles et pertinentes puissent être utilisées au fur et à mesure pour appuyer la préparation du PAS régional et des PAN.

184. Aujourd'hui, considérant les contraintes indiquées ci-dessus, il n'est pas certain que le projet sera en mesure de pouvoir produire ces deux résultats majeurs que sont l'ADT et le PAS régional dans les délais impartis. En outre, le PAS qui devra comprendre des mesures pour réformer la gouvernance du CCLME et permettre la réalisation des investissements nécessaires pour résoudre les problèmes transfrontaliers prioritaires, et aussi s'appuyer sur des PAN élaborés au niveau des pays, nécessitera de faire l'objet d'une approbation au niveau ministériel par tous les pays. Ce qui devrait demander un certain laps de temps.

185. Certains pays ont exprimé leurs préoccupations par rapport au calendrier prévu pour l'élaboration et la validation de l'ADT-PAS, tout en estimant que plus de temps aurait dû être consacré à la préparation du PAS. Il est certain que le calendrier prévu pour le PAS est plutôt optimiste compte tenu de la nature complexe de ce type de document et des processus nécessaires à son développement dérivés des Directives du FEM. Ces Directives reposent en effet sur la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures et de principes relativement chronophages, tels que l'instauration d'un dialogue fort (et nécessaire) entre les différentes parties prenantes sur les plans technique et politique. En outre, tout retard pris dans le

¹⁶ L'ADT préliminaire identifie les problèmes prioritaires transfrontaliers dans le CCLME (surexploitation des ressources halieutiques, destruction des habitats, et contamination des eaux) et décrit les causes profondes et les conséquences dans une analyse de la chaîne causale.

développement des PAN est susceptible de bloquer le processus d'approbation du PAS régional, dans un contexte où il faut déjà prévoir au moins une année pour le processus d'élaboration des PAN si l'on veut veiller à leur cohérence avec le PAS, auquel il convient d'ajouter le temps nécessaire à leur adoption/arbitrage politique au niveau des pays et à leur harmonisation à l'échelle du CCLME.

186. Par ailleurs, le GT sur le PAS n'a pas encore été établi, ce qui renforce les inquiétudes quant à la capacité du projet à porter le processus de planification stratégique jusqu'à son terme avant la fin du projet. Afin de minimiser ce risque, beaucoup de personnes interrogées ont souligné la nécessité de sensibiliser et impliquer davantage les structures nationales et les CIN dans l'élaboration du PAS, de renforcer les initiatives nationales et sous-régionales portant sur la gestion des ressources halieutiques transfrontalières et de l'environnement marin et côtier dans la zone CCLME, et de consolider la stratégie de communication du projet pour qu'elle permette d'améliorer la lisibilité et la visibilité du projet et de convaincre les décideurs sur le bien-fondé de la démarche. Une alternative au besoin d'une meilleure appropriation du processus ADT-PAS dans les politiques nationales pourrait consister à mettre en place et s'appuyer sur un réseau de personnes ressources dans les ministères clés ('champions' convaincus par la démarche).

187. Enfin, on peut noter que certaines personnes interrogées ont mis en avant le déséquilibre apparent du processus ADT-PAS initié dans le CCLME depuis la phase de conception du projet en ce qui concerne deux aspects. Le premier aspect est d'ordre géographique, avec le sentiment qu'un accent excessif a été placé sur la zone sud du CCLME. Le deuxième aspect est d'ordre thématique, avec le sentiment que la manière d'aborder l'analyse des questions transfrontalières donne trop d'emphase à la pêche au détriment de celles liées aux pollutions et à la dégradation des habitats côtiers. Ces préoccupations devraient être prises en compte à mesure de l'avancement du processus ADT-PAS.

Préparation de la future gouvernance du CCLME

188. Les réflexions sur le futur ancrage institutionnel et juridique du CCLME sont peu avancées. Une étude de consultant sur l'analyse des cadres juridiques et institutionnels en matière de gestion des pêches et de l'environnement dans la sous-région, est en cours. Une autre étude de consultant portant sur l'identification des mécanismes durables de financement des fonctions de suivi et de gouvernance pour la gestion multi-pays du CCLME, initialement prévue en 2012, est en préparation.

189. Dans l'attente des résultats de ces études, il est difficile d'apprécier l'état d'avancement des réflexions dans la sous-région dans ce domaine. On peut toutefois affirmer qu'il existe aujourd'hui un sentiment largement partagé sur le fait que la future gouvernance du CCLME devrait reposer sur les institutions et arrangements juridiques existants dans la sous-région. Cela peut s'expliquer par la légitimité de ces institutions et arrangements existants pour les pays, mais aussi pour des raisons d'efficacité des processus à mettre en place. Il convient également de rappeler que certains pays ont du mal à respecter leurs engagements financiers vis-à-vis des institutions sous-régionales existantes et qu'il ne serait pas pertinent d'alourdir les contraintes budgétaires. Quoiqu'il en soit, la création d'une nouvelle entité spécifiquement dédiée à la gestion écosystémique du CCLME, type Commission LME, est à écarter.

190. Par ailleurs, dans la perspective des réflexions à venir sur la future gouvernance du CCLME, il est recommandé d'accorder une attention particulière au cas du Maroc qui est le seul pays de la zone CCLME à ne pas être membre ni de la CSRP ni de la Convention d'Abidjan. Or, une implication insuffisante du Maroc au processus de gouvernance du CCLME serait dommageable pour la gestion concertée et multi-pays du grand écosystème compte tenu du linéaire côtier important du pays, de la cohérence spatiale du grand écosystème, et de la forte implication du Maroc dans l'exploitation des petits pélagiques qui constituent certainement la ressource halieutique la plus stratégique aujourd'hui dans le CCLME en termes de gestion transfrontalière.

191. Les réflexions autour des arrangements institutionnels et juridiques pour la gestion du CCLME devront aussi se faire en étroite concertation avec les différentes institutions nationales, sous-régionales et régionales concernées par la pêche et l'environnement marin et côtier, et distinguer les différentes fonctions de gouvernance du CCLME telles que la recherche, les systèmes d'information, l'élaboration des politiques, la planification, et les aspects législatifs et réglementaires.

5.2 Parité hommes-femmes

192. Le document de projet n'adresse pas spécifiquement les questions de genre (généralement des femmes), mais les femmes sont sans aucun doute un groupe important de parties prenantes dans la zone CCLME, à la fois comme utilisatrices des ressources et participantes actives à la gestion du CCLME. Le Plan de participation du public (inclus dans le document de projet) reconnaît que les femmes sont souvent impliquées dans des activités de commercialisation des produits de la pêche et qu'elles sont fortement dépendantes de la bonne santé des pêcheries. Mais l'ADT ne fait pas mention des questions de genre, même si le projet prévoit de soutenir les efforts des pays pour atteindre les objectifs de développement fixés lors du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) et par d'autres instruments, ce qui est très pertinent pour les questions de genre.

193. Le PAS aura des impacts potentiels sur les femmes et il est important que les aspects socio-économiques soient bien appréhendés et traités de façon appropriée au moment de la définition des options spécifiques dans le PAS et les PAN. Les évaluateurs recommandent que plus d'efforts soient consentis par l'URC et les pays pour accroître la participation des femmes dans les activités du projet, y compris dans les activités de formation et de renforcement des capacités.

194. Pour ce qui est de la manière selon laquelle les questions de genre ont été bien prises en compte dans le cadre de la gestion du projet, on peut mentionner que l'UCR est composée de trois hommes (le CR et les deux consultants chargés des composantes thématiques 2 et 3) et d'une femme (assistante administrative). En analysant la composition des structures nationales (PFN et CNT) dans les sept pays, de deux CIN établis (Gambie et Sénégal), et des groupes de travail, on peut voir que globalement la représentativité n'est pas équilibrée, avec 15,5% de femmes.

5.3 Renforcement des capacités

195. Le projet CCLME est avant tout un projet visant à impulser un processus de gouvernance du CCLME et cela passe par un renforcement des capacités des différentes parties prenantes concernées par le traitement des problèmes prioritaires transfrontaliers. Aussi, le projet a, depuis le début, mis un accent particulier sur le renforcement des capacités conformément à trois des huit résultats attendus suivants : Connaissances améliorées et compétences renforcées pour traiter les thématiques 'ressources marines vivantes' ; Connaissances améliorées et compétences renforcées pour traiter les thématiques 'biodiversité, habitat et qualité de l'eau' ; et Institutions, politiques et instruments régionaux transfrontaliers existants renforcés. Le choix de ces résultats attendus dans le document de projet découle de l'ADT préliminaire qui a identifié le manque de capacités scientifiques et techniques en matière de gestion comme l'une des causes sous-jacentes du déclin des ressources marines vivantes dans le CCLME.

196. Le projet vise à renforcer les capacités aux niveaux national et régional, notamment à travers l'amélioration de la base de connaissances pour comprendre et résoudre les problèmes environnementaux transfrontaliers, ainsi qu'en matière d'évaluation et de gestion transfrontières des ressources marines vivantes, de la biodiversité, des habitats et de la qualité de l'eau critique à la pêche.

197. Le renforcement des capacités des chercheurs nationaux et régionaux a été abordé principalement à travers des cours de formation ciblés dans le cadre d'ateliers spécifiques et des campagnes en mer. Jusqu'à présent, des formations ont été données dans les domaines suivants : processus ADT-PAS à l'attention des points focaux et coordonnateurs techniques nationaux et des membres du GT sur l'ADT ; mise en œuvre de l'AEP (y compris via l'utilisation de la boîte à outils de la FAO sur l'AEP) ; utilisation du logiciel Nansis (en collaboration avec le projet EAF-Nansen) ; acquisition de méthodes d'évaluation des ressources (EAF-Nansen et COPACE). Un certain nombre d'observateurs ont également été formés à des méthodologies de collecte des données sur les prises accessoires des chalutiers crevettiers. Le projet examine par ailleurs les possibilités de permettre à des scientifiques de la sous-région de suivre une formation sur l'analyse des échantillons de benthos à l'Université de Vigo en Espagne, ce qui permettrait de répondre à un besoin majeur de renforcement des capacités dans la sous-région.

198. Le projet a également permis, en soutenant financièrement la participation active de chercheurs embarqués lors des campagnes en mer conduites dans la zone CCLME, de renforcer la capacité des institutions de recherche nationales sur les méthodes de campagne et d'analyse des données. Les détails des activités de renforcement des capacités menées par le projet figurent à l'annexe 8.

199. De l'avis de nombreuses personnes interrogées, le projet a contribué jusqu'à présent de manière appréciable au renforcement des capacités des pays de la zone CCLME. Mais il a souvent été rapporté à la mission que certaines formations demeurent trop théoriques et que les institutions nationales devraient être davantage impliquées dans la mise en œuvre des activités du projet. Les pays ont également exprimé le besoin de saisir l'opportunité du projet pour appuyer la formation de chercheurs et, de manière plus générale, renforcer les capacités des centres de recherche dans la sous-région. Le souhait de voir le projet contribuer davantage au développement de la coopération Sud-Sud a également été souvent exprimé, afin d'utiliser les capacités de recherche reconnues de certains pays et aussi afin de favoriser

le partage des expériences entre les pays notamment dans le domaine des plans d'aménagement par pêcheurie.

200. Dans la perspective de la consolidation des activités du projet dans les 2-3 années à venir en matière de renforcement des capacités, il conviendra toutefois de bien prendre en considération l'hétérogénéité de la situation selon les pays de la zone CCLME en termes de capacités des institutions à participer à la fourniture de services en appui à la gouvernance du LME et à intégrer des concepts novateurs et relativement complexes comme l'AEP. Cela afin d'ajuster les formations en fonction des besoins spécifiques des pays et institutions dans la zone CCLME. Il conviendra également d'élargir le champ des formations scientifiques en relation avec l'AEP vers le domaine des sciences sociales et politiques et de prévoir des formations autre que dans le domaine de la gestion des pêches afin de prendre en compte les autres modules de l'approche LME. Aussi, il est recommandé de procéder à une évaluation des besoins en formation dans la sous-région dans la perspective de la mise en place d'une gouvernance du CCLME et d'identifier les modules ainsi que les stratégies de formation (ex. programmes universitaires de longue durée, mécanismes de coopération Sud-Sud, formation de formateurs, développement de réseaux, etc.) qu'il conviendra de développer dans le cadre de la mise en œuvre du PAS.

5.4 Durabilité

201. Aujourd'hui, il semble trop tôt pour pouvoir apprécier de manière objective si toutes les conditions de durabilité du projet sont réunies, ou sur le point de l'être. Les principales conditions de durabilité du projet ont été analysées dans d'autres parties du rapport et il ne semble pas nécessaire de les développer à nouveau dans la présente section afin d'éviter les redondances. Les principales conditions de durabilité des processus de planification et de gestion du CCLME portés par le projet, en plus de celles liées directement à l'adoption de l'ADT, du PAS régional et des PAN, peuvent être récapitulées comme suit:

- Capacités des pays à participer activement à la fourniture des différents services en appui à la gestion écosystémique du CCLME, notamment le service de la recherche et de la fourniture d'avis scientifiques dans les domaines des sciences naturelles, sociales, économiques et politiques;
- Capacités des pays à porter des démarches de plan d'aménagement par pêcheurie compatibles avec l'AEP;
- Dispositions en matière de renforcement des capacités des différentes parties prenantes à participer activement à la future gouvernance du CCLME prises en compte dans le PAS;
- Arrangements juridiques et institutionnels de la future gouvernance du CCLME compatibles avec le besoin de s'appuyer sur les dispositions existantes dans la sous-région, et prenant en compte les autres instruments juridiques régionaux dans le domaine de l'environnement notamment l'Accord de Lisbonne sur les questions liées à l'Antipol;
- Effectivité et vigueur des partenariats, existants et à développer, avec des institutions gouvernementales et non gouvernementales concernées par la gestion des ressources transfrontalières du CCLME, et notamment la CSRP, le PRCM, la COMHAFAT, l'OMVS, l'OMVG, l'AGC et l'UEMOA.

202. Certaines de ces conditions ne sont pas remplies aujourd'hui, et il est difficile de prévoir si elles le seront d'ici la fin du projet. Aussi, il est recommandé que le projet accorde

une attention toute particulière à la réalisation de ces conditions de durabilité avant la fin du projet, tout en respectant l'approche et les objectifs du projet qui sont plutôt ceux d'un projet d'appui institutionnel avec une forte composante scientifique, que ceux d'un projet de recherche avec une composante institutionnelle.

5.5 Impacts

203. Les attentes suscitées par le projet en termes d'impacts positifs sont fortes pour les différentes parties prenantes impliquées.

204. Pour les pays, si l'on se réfère à l'objectif spécifique du projet qui est de leur permettre de résoudre les problèmes transfrontaliers prioritaires relatifs au déclin des pêches, à la perte de la biodiversité associée et à la dégradation de la qualité de l'eau, à travers des programmes de réformes en matière de gouvernance, d'investissements et de gestion, les attentes peuvent être précisées comme suit:

- Amélioration des connaissances scientifiques du LME (à travers la capitalisation des connaissances existantes et l'acquisition de nouvelles connaissances notamment suite aux campagnes écosystémiques), et, incidemment, renforcement des institutions nationales de recherche et reconnaissance des travaux conduits dans la sous-région au sein de la communauté scientifique internationale;
- Renforcement des initiatives nationales dans différents domaines intéressant la question des problèmes transfrontaliers du CCLME (plans d'aménagement de certaines pêcheries, gestion intégrée des zones côtières, lutte contre les pollutions, gestion durable des mangroves, etc.);
- Renforcement des institutions et arrangements sous-régionaux concernés par la gestion des pêches et la protection de l'environnement marin (y compris sur les questions de réseaux d'AMP ou de gestion durable des mangroves) dans la zone CCLME;
- Développement de partenariats durables avec les institutions nationales et sous-régionales existantes, en vue de l'objectif de mise en place d'un dispositif pérenne pour la gouvernance concertée du CCLME;
- Renforcement du dialogue et décloisonnement institutionnel, d'une part, entre la recherche, l'administration et la société civile dans les secteurs de la pêche ou de l'environnement, et, d'autre part, entre les institutions pêche et les institutions environnement pour une gestion intégrée des écosystèmes marins et côtiers;
- Portage et appropriation de la démarche ADT-PAS par les responsables politiques.

205. A ce jour, les impacts réels du projet sur ces différents points sont difficiles à évaluer dans la mesure où ils font référence à des processus, ainsi qu'à des enjeux institutionnels importants sur lesquels l'évaluation ne peut pas se prononcer. De plus, ces processus en sont à leur début compte tenu des retards pris dans le démarrage effectif du projet et des difficultés rencontrées pour mettre en place et opérationnaliser tous les arrangements et mécanismes institutionnels prévus par le projet. Enfin, lors de ses entretiens, la mission d'évaluation a souvent été amenée à prendre acte du sentiment de déception de beaucoup de parties prenantes par rapport à l'impact du projet sur ces différents éléments, mais aussi d'incompréhension sur certains aspects relatifs à la gouvernance du projet (ex. nature des partenariats, nature du cofinancement, minimisation du rôle du comité de pilotage).

206. Fort de ces considérations, mais également sur la base de l'analyse des progrès réalisés au vu des produits et résultats attendus du projet (cf. section 5.1.), la mission estime que le projet a eu un impact positif en ce sens qu'il a permis d'amorcer le processus de gouvernance du CCLME mais que des progrès importants restent à accomplir en vue de la satisfaction des attentes des pays.

207. Un autre impact positif du projet, inattendu, peut être mentionné. Il s'agit du relais financier que le projet a pu offrir à travers certains projets démos et qui a permis la poursuite et la consolidation de démarches impulsées par la CSRP et le PRCM avec l'appui d'autres partenaires au développement. Il s'agit des démos 1 (petits pélagiques), 2 (benthopélagiques) et 4 (AMP), dont les financements venaient à expiration. Cela atteste d'une certaine réactivité et adaptabilité du projet face aux changements survenus entre la phase de conception et de mise en œuvre du projet.

208. L'impact du projet doit aussi être analysé au regard de son impact sur l'atteinte de l'objectif et des résultats stratégiques de la FAO dans le domaine de la pêche, tels que rappelés dans la section 3.2. Pour le résultat C03, l'impact du projet peut être considéré comme positif puisqu'il a permis de collecter des données scientifiques en appui à l'aménagement et de renforcer les capacités des pays en matière de promotion de l'approche écosystémique appliqué à la gestion des pêches (AEP). Pour les résultats C05 et C06, il est trop tôt pour se prononcer compte tenu des retards pris dans le démarrage du démo 2 (pour le résultat C05) et du lancement d'une étude en relation avec les politiques commerciales (pour le résultat C06) qui pourrait, le cas échéant, déboucher sur des réflexions stratégiques en relation avec les aspects post-capture à prendre en compte dans le PAS.

209. Pour ce qui est de la mise en œuvre de la Stratégie du PNUE à moyen-terme (2010-2013), en particulier sur ses trois priorités thématiques intersectorielles mentionnées dans la section 3.2 (Gestion des écosystèmes, Gouvernance environnementale, et Changement climatique), le projet a eu un impact significatif. En ce qui concerne la gestion des écosystèmes, le projet a contribué à travers ses activités en matière d'intégration des principes de l'AEP dans la gestion des ressources transfrontalières du CCLME. La priorité thématique relative à la gouvernance environnementale a commencé à être abordée à travers le processus ADT-PAS. Enfin, les questions en relation avec le changement climatique sont spécifiquement traitées à travers le GT sur les changements climatiques ainsi que par le démo 5 qui soutient la restauration et la gestion durable des mangroves dans une optique également d'améliorer la séquestration du carbone.

6 Notation selon le FEM

210. Les résultats globaux de l'évaluation à mi-parcours du projet peuvent être appréciés en utilisant le système de notation selon le FEM.¹⁷ L'encadré 7 récapitule ces appréciations d'ordre qualitatif.

Encadré 6. Appréciation globale du projet par l'évaluation à mi-parcours avec utilisation du système de notation selon le FEM

Elément de notation	Note	Commentaires
<i>Réalisation des objectifs</i>	MS	- Délais importants dans le démarrage effectif du projet - Niveau de réalisation des produits et résultats en deçà des attentes par rapport au calendrier d'exécution prévisionnel - Activités en relation avec la future gouvernance du CCLME en cours de démarrage
<i>Atteinte des produits et résultats</i>	MS	- Retards significatifs dans la réalisation de certains produits attendus pour différentes raisons dont : délais plus longs que prévus pour mettre en place toutes les structures de projet (y compris CIN), insuffisances du système de programmation et suivi-évaluation des activités, difficultés de mise en œuvre des cofinancements, et faiblesses de certains mécanismes projets (ex. GT) - Beaucoup de données scientifiques collectées n'ont pas encore été traitées, et le processus ADT-PAS a accusé un certain retard
<i>Progrès vers la réalisation des priorités/objectifs des 4 domaines d'intervention du FEM</i>	TS	- Objectif spécifique et résultats attendus du projet en très bonne cohérence avec le Programme stratégique 1 sur les eaux internationales du FEM 4 (restauration et gestion durable des ressources halieutiques et de la biodiversité associée) - Complémentarité avec l'AEP
<i>Coût-efficacité</i>	S	- Taux d'exécution élevé des activités recherche alors que les données collectées doivent encore être traitées - Mais il reste près de 44% de fonds disponibles et le projet est aujourd'hui entièrement opérationnel (excepté les CIN) et les priorités semblent aujourd'hui dégagées, ce qui devrait permettre une bonne efficacité dans la mise en œuvre des dépenses - De plus, la démarche partenariale permet au projet de diminuer le coût d'obtention de beaucoup de données utiles en vue de l'ADT-PAS
<i>Impact</i>	MS	- Trop tôt pour bien apprécier les impacts du projet - Le processus de gouvernance du CCLME a été lancé grâce au projet, mais des progrès importants restant à accomplir en vue de la satisfaction des attentes des pays et de la durabilité du processus
<i>Risques et gestion des risques</i>	S	- Les risques liés au non-respect des cofinancements n'ont pas été suffisamment bien appréhendés à ce jour - Afin de contourner le risque d'éventuels blocages politiques pour la gestion concertée du CCLME, le projet a mis l'accent sur la coopération et le développement de partenariats scientifiques ce qui permettra de jeter les bases minimales d'un processus durable de gestion concertée du CCLME
<i>Durabilité</i>	MP	- Risques modérés si l'on considère que le projet devrait poursuivre les efforts importants déployés jusqu'à présent pour satisfaire les conditions de durabilité de la démarche de planification stratégique du CCLME, y compris en termes de renforcement des capacités institutionnelles dans

¹⁷ Système de notation du FEM appliqué à tous les éléments (hormis Durabilité) : TS – Très satisfaisant ; S – Satisfaisant ; MS – Modérément satisfaisant ; MI – Modérément insatisfaisant ; I – Insatisfaisant ; TI – Très insatisfaisant. Durabilité évaluée en fonction de probabilité : P – Probable (pas de risque) ; MP – Moyennement probable (risques modérés) ; MI – Modérément improbable (risques importants) ; I – Improbable (risques élevés)

		les pays et d'établissement de nombreux partenariats stratégiques
Participation des parties prenantes	MS	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet a grandement contribué au renforcement du dialogue et de la concertation entre les différentes parties prenantes (appui aux GT, organisation de nombreuses réunions, information et communication) - Mais des efforts importants restent à faire afin d'impliquer davantage les structures nationales dans l'ADT-PAS, de consolider les partenariats avec les institutions nationales (recherche notamment), et d'avoir une communication plus efficace
Appropriation par les pays	S	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet semble parfois insuffisamment ancré dans les politiques publiques des pays, mais la mise en place et l'opérationnalisation de tous les CIN, ainsi que le développement attendu d'activités à l'échelle nationale dans les dernières années du projet (ex. réunions de concertation en relation avec l'ADT-PAS), devraient permettre de remédier à ce problème - Les objectifs spécifiques du projet sont en très bonne cohérence avec les objectifs des politiques nationales en relation avec la pêche et l'environnement marin et côtier - A travers les démos, le projet a permis de prendre le relais du financement d'initiatives antérieures au projet et bien intégrés dans les politiques sectorielles de la pêche de certains pays
Approche de mise en œuvre	S	<ul style="list-style-type: none"> - Les structures et mécanismes projet, par leur diversité et leur pertinence, permettent d'impliquer les principales parties prenantes, publiques et privées, concernées par la gestion du CCLME - La mise en route de l'UCR a été difficile (personnel, aspects logistiques), mais l'UCR est aujourd'hui opérationnelle ce qui devrait lui permettre de jouer pleinement son rôle de catalyseur et de coordination des actions autour des résultats attendus du projet (en faisant l'hypothèse que le CR pourra être déchargé de certaines activités techniques et scientifique)
Planification financière	S	<ul style="list-style-type: none"> - La FAO et le PNUE ont su adapter leurs règles et procédures financières afin de les rendre compatibles avec celles du FEM - Des révisions budgétaires sont attendues après la mission d'évaluation à mi-parcours
Reproductibilité	MS	<ul style="list-style-type: none"> - Il est trop tôt pour bien apprécier ce critère, mais le sentiment général est que l'approche en théorie est innovante et séduisante - Des inquiétudes demeurent quant au bien-fondé de promouvoir des partenariats autour de la mise en œuvre de démos quand les délais entre la conception et le démarrage effectif du projet ne sont pas maîtrisés
Suivi et évaluation	MS	<ul style="list-style-type: none"> - Programmation des activités à parfaire (en termes d'agencement et de priorisation des activités) - Dispositif de suivi-évaluation opérationnel mais nécessitant quelques améliorations afin de le rendre plus 'critique' (de manière constructive) – cela renvoie au système de rapports de suivi-évaluation et au mandat du Comité de pilotage
Notation globale	S	<ul style="list-style-type: none"> - Quelques faiblesses et dysfonctionnements dans le projet - Mais un projet dont les objectifs répondent bien aux préoccupations des pays - Un projet ambitieux, complexe et innovant qui explique en grande partie les retards pris dans les produits et résultats attendus - Des possibilités d'apporter des mesures correctives pour permettre au projet d'atteindre ses objectifs

7 Conclusions et recommandations de la mission d'évaluation à mi-parcours

7.1 Conclusions

211. Il y a **une très bonne cohérence externe du projet**, résultant notamment de la forte implication des pays lors de la phase de conception du projet. Cela fait référence aux priorités nationales des pays qui sont de veiller à la protection du CCLME sur la base des meilleures connaissances scientifiques possibles dans le but d'assurer la durabilité des biens et services produits par le LME et d'augmenter sa contribution au développement économique et social et à la lutte contre la pauvreté dans les pays. Cela fait aussi référence aux modes de gouvernance des pêches que les pays encouragent depuis plusieurs années à travers notamment le passage d'une approche sectorielle à une approche par pêcherie (plans d'aménagement par pêcherie), la promotion de la coopération halieutique pour la gestion des ressources partagées, et la promotion de la congestion.

212. En revanche, **la pertinence continue du projet au regard de la théorie du changement est discutable**. Cette appréciation repose sur un ensemble de facteurs ayant impacté négativement la théorie du changement développée lors de la conception du projet:

- Beaucoup de changements survenus entre la phase de conception et le démarrage effectif du projet, et insuffisamment pris en compte depuis le démarrage du projet, en relation avec l'évolution de la situation des partenariats et les activités restant à entreprendre (y compris dans le cadre des démos);
- Difficulté à bien définir le champ d'interventions du projet CCLME dans le cadre de la démarche partenariale encouragée par le projet (responsabilités dans l'exécution du plan de travail: qui fait quoi ? et dans le cofinancement des activités: qui finance quoi ?);
- Sous-estimation du temps et des moyens nécessaires pour mettre en œuvre le processus de planification stratégique du CCLME qui devrait aboutir avant la fin du projet à un PAS et des accords inter-pays sur les mécanismes institutionnels, juridiques et financiers permettant sa mise en œuvre. Cela peut renvoyer à la question de savoir si la stratégie du projet consistant à améliorer les connaissances scientifiques sur le grand écosystème tout en abordant les aspects liés à la gouvernance du CCLME, et en s'appuyant en outre sur des cofinancements pays et partenaires, est bien adaptée et réaliste compte tenu des difficultés d'ordre opérationnel (finances, recrutement du personnel, lourdeur des procédures du FEM) et des réalités de la sous-région (complexité des questions transfrontalières, caractère sensible de la gestion de certaines ressources transfrontalières faisant l'objet des démos, multiplicité des institutions et arrangements juridiques susceptibles de participer à la gouvernance du CCLME, hétérogénéité des pays en termes de capacités institutionnelles à participer au projet);
- Lisibilité du Plan de travail 2010-2015 (préparée sur la base du cadre logique élaboré en 2005-2006) pas évidente, et pertinence discutable du concept de démos qui apparaissent comme des produits spécifiques du projet alors que ce sont des projets à part entière, assez complexes par ailleurs, et pouvant être considérés comme des moyens ou mécanismes permettant de contribuer à différents produits et résultats du projet;
- Accentuation ou émergence de nouvelles questions insuffisamment prises en compte dans le cadre du projet : pêche INN, exploitation pétrolière off-shore, pêcheries de

petits pélagiques (et transformation industrielle des produits), accords de pêche avec la Chine, initiatives en relation avec l'aménagement du littoral et des espaces côtiers;

213. Cependant, dans des conditions de travail pas toujours évidentes surtout lors des deux premières années, le projet a permis **des réalisations indiscutables et appréciables à ce jour**. Celles-ci font notamment référence aux campagnes écosystémiques conduites pour la première fois dans la sous-région et organisées de manière concertée et partenariale avec les pays et d'autres projets et institutions de recherche, nationales et internationales. Ces campagnes ont permis l'acquisition de nouvelles données scientifiques qui serviront à améliorer les connaissances sur les dynamiques du grand écosystème du CCLME et à appuyer les décisions pour sa protection et sa gestion durable.

214. D'autres réalisations importantes du projet peuvent être mentionnées comme suit:

- Développement de nombreux partenariats avec des institutions nationales et sous-régionales, gouvernementales et non gouvernementales;
- Mise en place de GT dont le concept est très apprécié par l'ensemble des parties prenantes en termes d'apprentissage des pays à travailler ensemble sur des questions de gouvernance environnementale, d'échange d'informations et de développement de réseaux entre les centres de recherche, les universités et des personnes ressources car ces réseaux serviront par la suite à appuyer la mise en œuvre du PAS;
- Renforcement de la capacité des pays à mettre en œuvre les principes de l'AEP pour appuyer l'élaboration de documents de politique et de planification pour la gestion des ressources transfrontalières, grâce notamment aux services d'appui technique de la FAO;
- Prise en charge par le Sénégal du siège de l'UCR (succès du cofinancement).

215. Malgré tout, le projet accuse aujourd'hui des retards significatifs dans la réalisation des produits et résultats attendus du projet, et notamment dans la préparation de l'ADT-PAS. Cela est attribuable à un ensemble de raisons dont certaines se rapportent aux capacités insuffisantes de l'UCR:

- Temps plus long que prévu pour disposer d'une UCR pleinement fonctionnelle : locaux, délais de recrutement des experts pour les composantes 2 et 3, maîtrise des procédures FEM;
- Profil des personnels de l'UCR ne répondant pas pleinement aux besoins d'expertise en relation avec les politiques publiques et la gouvernance environnementale;
- Gestion des ressources humaines non optimale : CR fortement impliqué sur les aspects scientifiques au détriment du travail de coordination du projet, sollicitations fréquentes du staff pour des activités non directement liées au projet, et problème de statut des 'experts de projet' pour les composantes 2 et 3, peu compatible avec une efficacité optimale du personnel.

216. Les retards dans la réalisation des produits et résultats peuvent aussi s'expliquer par des problèmes de gouvernance du projet:

- Gestion du projet mettant trop l'accent sur la mise en œuvre du plan de travail 2010-2015 (logique projet), souvent de manière opportuniste, au détriment des actions à promouvoir et des cadres de partenariats à privilégier au vu de l'objectif final du projet qui est d'amorcer et de cadrer un processus durable pour la gestion du CCLME (logique programme);
- Mobilisation d'efforts peut-être excessifs (par rapport aux autres résultats attendus du projet) pour la collecte de nouvelles données issues de campagnes scientifiques,

au détriment du traitement et de la valorisation des données collectées et/ou déjà existantes au niveau de la zone CCLME permettant d'améliorer les connaissances scientifiques en appui à l'ADT-PAS;

- Fonction de suivi-évaluation du projet ne permettant pas de bien apprécier le niveau de réalisation des produits et résultats attendus du projet et de proposer, le cas échéant, des mesures correctives;
- Faible efficacité du Comité de pilotage du projet en matière d'analyse du niveau d'avancement du projet et d'examen critique des propositions de plan de travail annuel;
- Appui technique insuffisant de la part de la FAO et du PNUE, notamment sur les questions de gouvernance des ressources halieutiques et de l'environnement marin et côtier, lié au manque de disponibilité des fonctionnaires et des retards pris dans la mise en place d'une Task Force de projet.

217. Enfin, un certain nombre de difficultés liées à la mise en place et l'opérationnalisation des arrangements institutionnels a contribué aux faibles performances du projet à ce jour:

- Retards pris dans la mise en place des CIN, qui sont des instruments déterminants de validation et d'orientation des travaux pays au processus sous-régional de planification stratégique du CCLME;
- Problèmes de fonctionnement des structures nationales du projet (CNT et PFN), résultant notamment du manque de moyens alloués par les pays et des changements fréquents de nomination, combinés à un problème de compréhension de leur rôle exact dans le processus ADT-PAS;
- Modalités de fonctionnement des GT existants inadaptées aux réalités des pays (engagement des membres sur une base volontaire) - ce problème est exacerbé pour certains GT comme celui sur la biodiversité et celui sur les changements climatiques qui ont un mandat et des termes de référence assez vastes demandant des investigations et un effort de synthèse et de rédaction importants;
- Retards pris dans le lancement d'études complémentaires aux travaux des GT (prévues dans le cadre de démos ou à l'initiative de l'UCR);
- Mise en place d'un GT sur la gouvernance (lié ou non aux aspects socio-économiques) toujours en attente, malgré l'importance de ce mécanisme projet dans le processus ADT-PAS et le besoin d'avoir une connaissance actualisée et synthétique des systèmes et initiatives actuels en matière de gestion des ressources transfrontalières dans les pays;
- Difficulté à mettre en place les partenariats projets en raison des délais de temps trop importants entre la conception et le démarrage du projet, ce qui a fortement impacté les projets démos en terme de cohérence, d'efficacité et de respect des délais de livraison de leur contribution au processus ADT-PAS.

218. Au gré des entretiens tenus avec les différentes parties prenantes du projet, la mission a par ailleurs été interpellée par les **grandes divergences de perceptions et de points de vue quant à la contribution du projet jusqu'à présent au processus de planification stratégique du CCLME**. Beaucoup de parties prenantes du projet mettent en avant un sentiment de déception voire de frustration face aux fortes attentes suscitées par le projet au moment de sa conception, qui tranche avec les éléments d'appréciation contenus dans les rapports semestriels d'avancement du projet et les rapports annuels d'exécution des projets (PIR).

219. Ce constat peut s'expliquer par les retards dans la réalisation des produits et résultats attendus du projet, et notamment dans la préparation de l'ADT-PAS, pour les raisons développées précédemment. Mais cela peut aussi s'expliquer par le manque de lisibilité du projet, combiné à un déficit de communication, qui devrait aller au-delà de la production d'outils d'informations autour des activités conduites par le projet (site Web et Newsletter). La fonction de communication devrait en effet permettre aux différentes parties prenantes, d'une part, de bien appréhender tous les enjeux et les difficultés liés à l'application des principes clés associés au projet que sont l'approche écosystémique, la coopération sous-régionale, le cofinancement, le partenariat public-privé, ou encore l'approche programme, et, d'autre part, d'apprécier les progrès réalisés par le projet et sa valeur ajoutée (ou sa complémentarité) par rapport aux autres initiatives conduites à l'échelle des pays ou de la sous-région dans le domaine de la gouvernance des ressources halieutiques et de l'environnement marin et côtier.

220. Enfin, l'évaluation estime que **les hypothèses et risques énoncés dans le document de projet ont été insuffisamment pris en compte jusqu'à présent**. Les risques énoncés dans le document de projet sont toujours pertinents. Mais force est de reconnaître que la stratégie d'atténuation de certains risques est peu diserte dans la mesure où beaucoup d'entre eux ne relèvent pas de la sphère d'influence du projet, ou alors nécessitent du recul pour pouvoir bien les appréhender dans un contexte où le projet, de par son caractère innovant dans la sous-région, est dans une démarche d'apprentissage. L'évaluation à mi-parcours doit permettre d'affiner cette stratégie d'atténuation des risques là où cela est possible. Les principaux hypothèses et risques du projet, annotés des commentaires à l'issue de trois années de projet, sont les suivants:

- Cofinancement honoré par les pays. Cette condition de réussite du projet n'a pas été pleinement satisfaite eu égard aux difficultés de fonctionnement rencontrées par les structures nationales (CNT, PFN, CIN) et des groupes de travail;
- Division claire des responsabilités entre les institutions nationales et les institutions régionales pour aborder les questions transfrontalières. Cette hypothèse a été satisfaite pour les activités à caractère scientifique, dans la mesure où les pays sont demandeurs de la coopération dans le domaine de la recherche et de la production d'avis scientifiques. Pour ce qui est des questions de gouvernance des pêches, cette hypothèse est moyennement satisfaite car si le partage des responsabilités entre les pays et les organisations régionales des pêches (ORGP) existantes est relativement clair, la question du partage des responsabilités et du leadership entre les ORGP existantes dans la future gouvernance du CCLME est encore en suspens;
- Ancrage du projet dans les sphères politiques et décisionnelles des pays. Cette condition demeure toujours hypothétique en raison du manque de liaison entre les structures nationales du projet et les sphères décisionnelles et aussi de la visibilité insuffisante du projet lié au manque d'activités conduites à l'échelle des pays;
- Sécurisation et durabilité du financement du processus après le projet. Il est trop tôt pour se prononcer sur cette question à ce stade du projet. On peut toutefois noter que cette hypothèse de réussite du projet est aussi liée à la question du développement de partenariats durables qui, pour le moment, soulève un certain nombre d'interrogations.
- Avantages et bénéfices liés à la coopération régionale pour traiter les questions transfrontalières bien perçus par les pays. Cette hypothèse ne semble pas suffisamment satisfaite aujourd'hui si l'on fait référence à la forte divergence de points de vue quant à l'impact du projet et sa valeur ajoutée à ce jour par rapport aux

initiatives existantes en relation avec la gestion des pêches et de l'environnement, notamment à l'échelle des pays.

221. En conclusion, trois ans après son démarrage, malgré les difficultés rencontrées au début et malgré la complexité inhérente à ce type de projet d'appui institutionnel et de planification stratégique de ressources transfrontalières, le projet a permis de jeter les bases et d'amorcer un processus de gouvernance du CCLME, qui par ailleurs est toujours fortement souhaité par l'ensemble des parties prenantes. Mais force est de reconnaître que des progrès importants restent à accomplir afin de renforcer la pertinence et l'efficacité de ce processus et de l'inscrire dans la durabilité. C'est dans cette perspective que la mission d'évaluation formule un certain nombre de recommandations présentées ci-dessous.

222. Ces recommandations reposent également sur le fait qu'il y a des opportunités pour améliorer significativement les performances du projet. Celles-ci comprennent notamment l'existence d'une UCR en place, l'imminence de structures nationales et de CIN pleinement opérationnelles, et la disponibilité de fonds (53% de taux d'exécution à ce jour). Il convient également de souligner la possibilité d'ajuster et de recentrer certaines activités du projet en tenant compte des résultats et recommandations de la mission d'évaluation.

7.2 *Recommandations*

Recommandation 1: À toutes les parties prenantes

Étendre d'un an la durée du projet, sans augmenter le budget du projet (no-cost extension, afin de prendre en compte les retards pris dans la mise en œuvre du projet et la faible probabilité d'atteinte des résultats attendus du projet pendant les deux années restantes.

Recommandation 2: À l'attention des pays, sur les CIN

Établir et opérationnaliser tous les CIN, qui sont des garants du succès du projet, en s'appuyant le cas échéant sur les mécanismes existants de dialogue intersectoriel et pluri-acteurs pour mettre en place des mécanismes de type CIN.

Recommandation 3: À l'attention des pays, sur les moyens de travail

Fournir des moyens de travail plus conséquents aux structures nationales afin qu'elles puissent contribuer plus efficacement au processus ADT-PAS.

Recommandation 4: À l'attention des pays, sur les points focaux du FEM

Impliquer plus systématiquement, lorsque cela est possible, les points focaux du FEM aux réunions des différentes structures nationales, afin de renforcer les liens entre l'administration des pêches et les institutions compétentes en aménagement du littoral et en environnement marin et côtier.

Recommandation 5: À l'attention des pays, sur les participants aux groupes de travail

S'assurer que les personnes à désigner au sein du groupe de travail sur le PAS seront des personnes ayant un positionnement hiérarchique élevé dans l'administration et expérimentées dans l'élaboration de politiques publiques en relation avec la pêche ou l'environnement marin et côtier, afin de garantir la qualité et l'ancrage du processus ADT-PAS dans les sphères décisionnelles

Recommandation 6: À la FAO et au PNUE, sur le Comité de Pilotage

Organiser avant la tenue du prochain Comité de pilotage en fin 2013, un atelier sous-régional de revue du projet à mi-parcours impliquant les différentes parties prenantes, directement ou indirectement concernées, dans l'objectif de : (i) améliorer la compréhension générale du projet, (ii) faire le point de la situation concernant son état d'avancement, (iii) préciser les priorités au vu de sa finalité qui est de jeter les bases d'une gouvernance durable du CCLME, et (iv) clarifier la contribution de chacun des partenaires, institutions et structures de projet aux résultats attendus du projet.

Recommandation 7: À la FAO et au PNUE, sur le processus de valorisation

Confirmer le lancement, dans les meilleurs délais, du processus de valorisation des données et échantillons collectés lors des campagnes écosystémiques dans le but d'alimenter le processus ADT-PAS, ainsi que cela est prévu dans le plan de travail du projet, tout en veillant à préciser les questionnements scientifiques les plus pertinents, à impliquer les structures nationales de recherche dans le traitement des données et la production de publications scientifiques, et à promouvoir les partenariats scientifiques sud-sud et nord-sud.

Recommandation 8: À la FAO et au PNUE, sur l'élaboration de l'ADT-PAS

Accélérer les travaux d'avancement du processus d'élaboration de l'ADT-PAS tout en veillant à impliquer étroitement les structures nationales et le Forum marin et côtier et à prendre en compte les informations disponibles dans la sous-région de nature scientifique et en relation avec les systèmes de gouvernance des pêches et de l'environnement marin et côtier.

Recommandation 9: À la FAO et au PNUE, sur la gouvernance du projet

- a) Revoir la structure du Plan de travail du projet pour la période 2014-2016 en s'inspirant de la grille d'analyse utilisée par l'évaluation à mi-parcours, afin d'améliorer la pertinence continue et la lisibilité du projet et de faciliter sa mise en œuvre et son suivi-évaluation ;
- b) Revoir les activités des projets de démonstration pour tenir compte de la période restante jusqu'à la fin du projet et recentrer les efforts vers la réalisation des activités qui permettront de contribuer plus efficacement aux résultats attendus du projet ;
- c) Renforcer les capacités en personnel de l'UCR sur les aspects scientifiques de manière à permettre au Coordinateur régional d'accorder plus de temps à la coordination et l'animation du projet et au renforcement des partenariats, et à l'UCR de répondre aux enjeux scientifiques immédiats ;
- d) Procéder aux révisions budgétaires des composantes exécutées par la FAO et par le PNUE pour tenir compte des suites données à la mission d'évaluation ;
- e) Réhabiliter la Task Force du projet de la FAO, tout en cooptant des personnes ressources en gouvernance des pêches et/ou de l'environnement marin et côtier ;
- f) Examiner les possibilités de compenser financièrement les membres de certains groupes de travail ;
- g) Améliorer la visibilité du projet aux niveaux technique et politique dans les pays, à travers le renforcement et la mise en œuvre de la stratégie de communication du projet ;
- h) Poursuivre les efforts d'amélioration de la préparation des réunions du Comité de pilotage.

223. Des axes de travail prioritaires à considérer dans le cadre des projets de démonstration sont présentés dans l'encadré ci-dessous.

Encadré 7. Axes de travail prioritaires

Démo 1 (petits pélagiques)	- Adoption d'un cadre de politique concertée à l'échelle de la sous-région CCLME - Promotion de l'AEP dans les démarches de plan d'aménagement portées par les pays - Promotion de la mise en œuvre de la Convention sur les conditions minimales d'accès applicable aux pêcheries de petits pélagiques
Démo 2 (sélectivité chalutiers crevettiers)	- Enrichissement du protocole de collecte de données avec des considérations économiques - Appui aux pays pour le cofinancement de programmes d'observation scientifique en collaboration avec l'industrie des pêches
Démo 3 (benthopélagiques)	- Adoption d'un cadre de politique concertée pour les pays concernés - Adoption des plans d'aménagement sur le mulot dans les pays concernés (via des actions de lobbying) - Promotion de la mise en œuvre de la Convention sur les conditions minimales d'accès applicable aux pêcheries de benthopélagiques
Démo 4 (AMP)	- Organisation de l'information existante sur les AMP dans la sous-région en appui à l'élaboration de l'ADT-PAS - Renforcement des capacités en matière d'évaluation et de suivi des AMP selon des modes participatifs
Démo 5 (mangroves)	- Organisation de l'information existante sur la gestion durable des mangroves dans la sous-région en appui à l'élaboration de l'ADT-PAS - Poursuite des activités de reboisement sur les sites pilotes tout en consolidant les liens avec d'autres initiatives en cours dans les pays concernés

Recommandation 10: À la FAO et au PNUE, sur la durabilité de la planification et gestion

On recommande d'accorder plus d'attention à la durabilité des processus de planification et de gestion du CCLME encouragés par le projet, en mettant l'accent sur les aspects suivants :

- Renforcement des capacités des pays dans le domaine de la recherche, y compris lancement de réflexions sur les enjeux et futurs axes de recherche à développer en appui à la gestion écosystémique du CCLME en prenant en compte les sciences naturelles, sociales, économiques et politiques.
- Renforcement des capacités des pays à porter des démarches de plan d'aménagement par pêche compatible avec l'AEP en organisant notamment un atelier de travail sous-régional et pluri-acteurs sur les bilans et enseignements pouvant être dégagés de près de 10 années d'initiatives dans la sous-région en matière de promotion de plans d'aménagement
- Poursuite des réflexions sur les arrangements juridiques et institutionnels de la future gouvernance du CCLME en considérant la légitimité des arrangements et institutions sous-régionaux existants dans le domaine de la pêche et de l'environnement marin et côtier, et en veillant à prendre en compte l'Accord de Lisbonne pour les questions liées à l'Antipol dans la zone CCLME
- Consolidation des partenariats existants et développement de nouveaux partenariats avec des institutions gouvernementales et non gouvernementales concernées par la gestion des ressources transfrontalières du CCLME, et notamment la CSR, le PRCM, la COMHAFAT, l'OMVS, l'OMVG, l'AGC et l'UEMOA
- Evaluation des besoins en formation dans la sous-région dans la perspective de la gouvernance future du CCLME et identification des modules et stratégies de formation à développer dans le cadre de la mise en œuvre du PAS
- Accroissement de la participation des femmes dans les activités du projet, y compris dans les activités de formation et de renforcement des capacités.

8 Leçons et enseignements tires

224. Un certain nombre d'enseignements a émergé au cours des trois premières années de mise en œuvre du projet. Ils peuvent être brièvement présentés comme suit:

- 1) La structure du projet, y compris le cadre logique, doit être compatible avec les réalités de la sous-région et offrir plus de souplesse pour s'adapter aux changements entre la conception et la mise en œuvre, sans se détourner de l'objectif global du projet.
- 2) Un processus de collecte de données et d'information qui s'effectue sans réelle planification stratégique dès le départ et qui n'est pas suffisamment organisé en fonction des besoins (demande) de connaissances/informations supplémentaires pour appuyer l'ADT-PAS est peu efficace. Une allocation inadéquate en termes de moyens et de temps pour l'analyse des données diminue la probabilité d'atteindre les objectifs fixés et pour lesquels les données ont été collectées.
- 3) Pour être encore plus efficace, les actions en matière de renforcement des capacités conduites par le projet devraient tenir compte des spécificités et de la diversité des situations selon les pays en termes de capacité à participer à la gouvernance du CLME et à intégrer dans leurs politiques publiques des concepts complexes tels que l'AEP.
- 4) La participation des équipes nationales est une bonne stratégie pour favoriser l'appropriation du projet par les pays ainsi que le renforcement de leurs capacités. Mais cela ne fonctionne pas si les équipes sont faibles ou si les personnes les plus appropriées ne sont pas sélectionnés par les pays. En outre, le recours à des experts nationaux qui travaillent sur une base volontaire au sein des groupes de travail, sans compensation/incitation adéquates, accroît les risques de retard dans la livraison et la qualité des produits.
- 5) L'attente de contributions de cofinancement des pays n'est pas toujours réaliste lorsque les pays n'ont pas les moyens de respecter les engagements pris au moment de la conception du projet. Le risque de non-respect est encore plus élevé lorsque les délais entre la phase de conception et le démarrage effectif du projet sont grands, car entre-temps peuvent survenir des changements de personnel et de situation financière dans les pays.
- 6) La provision inadéquate de fonds pour la gestion de projet (le FEM exige que les frais de gestion ne doivent pas excéder 10% du financement, ce qui est insuffisant pour un projet de cette nature), ainsi que la sous-estimation des besoins en personnel, ont un impact négatif sur la performance du projet.
- 7) La responsabilisation excessive du CR dans les aspects techniques et scientifiques du projet, en plus de ses tâches régulières de coordination du projet, est finalement préjudiciable au projet, notamment en termes de promotion de partenariats durables et de visibilité du projet.
- 8) L'établissement de réels partenariats stratégiques avec les principaux partenaires potentiels dès le début du projet est indispensable à la mise en œuvre et la durabilité des résultats du projet.
- 9) Considérant que la finalité du projet est d'initier un processus durable d'amélioration de la gouvernance du CCLME, et vu l'importance des facteurs socio-économiques et des dynamiques politiques et institutionnelles en tant que moteurs/vecteurs de changement de la gouvernance, il est regrettable que le projet n'ait pas accordé toute l'attention suffisante à ces questions jusqu'à présent car cela pourrait bloquer ou ralentir les processus de préparation et d'approbation du PAS par les pays.



Organisation des Nations Unies
pour l'agriculture et
l'alimentation

Bureau de l'Évaluation

**Évaluation à mi-parcours du projet Protection du
grand écosystème marin du courant de Canaries
(CCLME), GCP/INT/023/GFF**

Annexes

Table des matières

Annexe 1.	Cadre de Référence.....	4
Annexe 2.	Bref profil des membres de l'équipe	17
Annexe 3.	Liste de la documentation analysée	18
Annexe 4.	Liste des institutions et parties prenantes rencontrées ou interviewées lors de l'évaluation	21
Annexe 5.	Itinéraire de la mission d'évaluation.....	24
Annexe 6.	Outils de collecte de l'information.....	26
Annexe 7.	Résultats attendus des projets de démonstration.....	28
Annexe 8.	Mandats et rôles spécifiques des structures du projet.....	29
Annexe 9.	Liste des réalisations du projet.....	33
Annexe 10.	Liste des réunions et ateliers organisés dans le cadre du projet.....	40
Annexe 11.	Liste des missions d'appui technique de la FAO.....	42

Annexe 1. Cadre de Référence

1 Contexte de l'Initiative

1.1 Aperçu du programme

1. L'écosystème marin du grand courant de Canaries (CCLME) fournit des ressources alimentaires et économiques vitales pour les populations côtières qui bordent le Grand écosystème marin (LME), et également pour une grande partie de l'Afrique occidentale. Il possède l'une des productions les plus élevées de pêche entre les grands écosystèmes marins africains et sa zone côtière fournit également un habitat essentiel au poisson, aux mangroves et un espace côtier et marin pour l'agriculture, l'aquaculture, le développement urbain, le tourisme et le transport. Le Cap-Vert, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Mauritanie, le Maroc et le Sénégal sont tous engagés à travailler ensemble pour lutter contre la dégradation de l'écosystème marin du grand courant de Canaries causée par la surpêche, la modification de l'habitat et les changements de qualité de l'eau par l'adoption d'une approche éco-systémique.

2. Le projet CCLME est financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), avec des contributions en espèces et en nature provenant des sept pays participants, l'Agence française de développement (AFD), le Projet EAF-Nansen (exécuté par la FAO), le *National Oceanic and Atmospheric Administration* (NOAA) des États-Unis, le Programme régional de conservation de la zone côtière et marine en Afrique de l'Ouest (PRCM) par l'intermédiaire de la Fondation MAVVA, l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI), la Commission sous-régionale des pêches (CSRP) et Wageningen international. Le budget total du projet est estimé à 27,5 millions de \$EU, cofinancement compris. L'Encadré 1 ci-dessous présente en détail chaque contribution.

Encadré 1. Sources et montants des financements¹

Sources de financement	Montant (\$EU)
<i>Allocation FEM</i>	8,790,000
<i>Cofinancement PDF</i>	1,052,000
<i>Contributions des gouvernements nationaux (en nature)</i>	4,000,000
<i>PRCM (Fondation MAVVA)(cofinancement)</i>	7,000,000
<i>Agence française de développement (cofinancement)</i>	3,120,000
<i>Norvège/FAO (EAF-Nansen) (cofinancement)</i>	2,205,000
<i>Norvège/FAO (Nansen Coopération inter.) (cofinancement)</i>	60,000
<i>Gouvernement des Pays-Bas (petits pélagiques) (cofinancement)</i>	500,000
<i>FAO (en nature)</i>	350,000
<i>NOAA (en nature)</i>	150,000
<i>PNUE DEPI (en nature)</i>	420,000
<i>Budget total du projet</i>	27,647,000

¹ Comme cela est indiqué dans le Document de projet. Les contributions actuelles de cofinancement sont calculées chaque année.

3. Le projet CCLME est mis en œuvre conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). La FAO est chargée de l'exécution, au nom des pays participants, des composantes 1 et 2 du projet: «Composante Processus» et «Composante Ressources marines vivantes». Cela inclut également les trois projets de démonstration relevant de cette composante «Gestion transfrontalière des petits pélagiques partagés», «Gestion améliorée et réduction des captures accessoires dans les pêcheries crevettières côtières» et «Cogestion transfrontalière des espèces côtières migratoires importantes pour les pêches artisanales», ainsi que les activités liées aux travaux des campagnes du N/R Dr Fridtjof Nansen et du projet de démonstration n° 4 «Actions de démonstration par l'utilisation des AMP comme outil permettant d'obtenir des bénéfices dans la gestion de multiples ressources», qui fait partie de la Composante 3 «Biodiversité, habitat et qualité de l'eau».

4. Le PNUE est chargé d'exécuter, au nom des pays, la composante 3, avec les exceptions mentionnées ci-dessus, notamment le projet de démonstration n° 5, un plan de conservation des mangroves avec plusieurs activités pilotes de restauration. En tant qu'agence chef de file pour le projet FEM, la FAO, en étroite consultation avec le PNUE, sera responsable de la coordination globale du projet pour assurer la cohérence avec les politiques et les procédures du FEM. Le projet sera mis en œuvre en tant que programme cohérent, intégré et non comme deux projets distincts.

5. Le projet CCLME est unique dans sa combinaison stratégique des pêches et des modèles de gouvernance des écosystèmes. Le projet vise à permettre aux pays participants d'aborder les problèmes transfrontaliers prioritaires sur les déclin de la pêche associés à la biodiversité et à la qualité de l'eau à travers des réformes de gouvernance, des investissements et des programmes de gestion. Il s'agira de favoriser la coopération entre les pays participant au projet et de contribuer à un renforcement du suivi de l'état du CCLME à partir de données scientifiques éprouvées.

1.2 Objectifs du projet

6. L'objectif environnemental à long terme du programme CCLME est «d'inverser la dégradation de l'écosystème marin du grand courant de Canaries causée par la surpêche, la modification de l'habitat et les changements de qualité de l'eau par l'adoption d'une approche de gestion fondée sur l'écosystème». Cet objectif est cohérent avec l'identification par le FEM de l'épuisement des stocks de poissons côtiers et marins et la diversité biologique associée dans les eaux internationales (IW) en tant que préoccupation mondiale majeure; il est également en conformité avec le Programme stratégique 1 sur les eaux internationales pour le FEM-4 (Restauration et préservation durable des stocks de poissons côtiers et marins et diversité biologique associée). Le projet aidera les pays à atteindre les objectifs du SMDD en matière de pêche durable et les progrès vers les objectifs 1 (réduction de la pauvreté) et 7 (environnement stabilisé) des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Encadré 2. Objectifs du CCLME

Objectif pour l'environnement mondial: «Permettre aux pays de l'écosystème marin du grand courant de Canaries de résoudre les problèmes transfrontaliers prioritaires de déclin de la pêche, et de la biodiversité et la qualité de l'eau grâce à des réformes de gouvernance, des investissements et des programmes de gestion»

Objectif de développement: Soutenir une série d'interventions stratégiques qui entraînerait et fournirait des intrants essentiels au Programme d'action stratégique (PAS) dont la mise en œuvre conduira à renforcer la sécurité alimentaire et à réduire la pauvreté des communautés côtières

7. Le projet est structuré autour d'une composante centrale de processus (Composante 1), et de composantes thématiques sur les questions liées aux ressources marines vivantes (Composante 2) et le déclin de la biodiversité, de l'habitat et de la qualité de l'eau (Composante 3).²

Composante 1: Analyse diagnostic transfrontière/Programme d'action stratégique

8. La composante «Processus», (processus et cadres multi-pays pour comprendre et traiter les problèmes transfrontières prioritaires) qui comporte trois principaux résultats:

- i. Compréhension et accord multi-pays sur les questions transfrontières (TDA);
- ii. Cadres juridiques/institutionnels durables et plans de coopération régionale sur la CCLME;
- iii. Mécanisme de participation des parties prenantes dans la définition des priorités et la planification stratégique transfrontières.

9. Les principaux produits de cette composante du CCLME seront les suivants :

- A. Une analyse diagnostique transfrontière (ADT) – étude scientifique et technique qui identifie et quantifie les problèmes environnementaux de la région et analyse les causes et les impacts de ces questions
- B. Un plan d'action stratégique (PAS) un document de politique négocié, approuvé par les plus hauts niveaux de gouvernement, qui identifie clairement les priorités d'action pour résoudre les problèmes prioritaires identifiés dans l'ADT et dans le processus renforcer la coopération régionale et la gestion du CCLME

Composante 2, Ressources marines vivantes

10. Renforcement des politiques et de la gestion fondée sur l'amélioration des connaissances et des activités de démonstration, pour répondre aux préoccupations prioritaires transfrontières de déclin des ressources marines vivantes de la CCLME qui comporte trois principaux résultats:

1. Amélioration des connaissances et des capacités de gestion pour répondre aux préoccupations sur les ressources marines vivantes (ce qui demande de combler les lacunes en matière de connaissance par des études scientifiques);
2. Renforcement des politiques, des instruments et des capacités de gestion régionales pour répondre aux préoccupations prioritaires sur les ressources marines vivantes;
3. Activités de gestion de démonstration pour répondre aux préoccupations prioritaires transfrontières sur les ressources marines vivantes.

Composante 3, Biodiversité, habitat et qualité de l'eau

11. Renforcement des connaissances, des capacités et des politiques pour l'évaluation et la gestion transfrontières des habitats, de la biodiversité et de la qualité de l'eau essentielle pour la pêche qui comporte trois principaux résultats:

² Le texte ci-dessous correspond à la formulation du cadre logique. L'équipe d'évaluation recevra tous les documents originaux en temps utile pour une analyse plus approfondie.

4. Lacunes comblées en matière de connaissances concernant la qualité menacée de l'habitat, la biodiversité et l'eau pour l'ADT et le PAS (notamment les activités d'évaluation scientifique);
5. Renforcement des capacités, élaboration et planification de politiques pour le PAS;
6. Mesures démontrant une réduction du stress.

Résultats attendus du CCLME

- i. Accord multi-pays sur les questions prioritaires transfrontières;
 - ii. Accord multi-pays sur les réformes de gouvernance et d'investissement pour résoudre les problèmes prioritaires transfrontières;
 - iii. Cadre juridique/institutionnel durable pour le CCLME;
 - iv. Institutions et politiques et instruments régionaux transfrontières existants renforcés;
 - v. Implication des parties prenantes dans la définition des priorités et la planification stratégique transfrontières comprenant 7 comités interministériels de fonctionnement nationaux;
 - vi. Amélioration des connaissances et de la capacité de répondre aux préoccupations sur les 'ressources marines vivantes';
 - vii. Amélioration des connaissances et de la capacité de répondre aux préoccupations sur 'la biodiversité, l'habitat et la qualité de l'eau';
 - viii. Activités de gestion et évaluation des coûts/bénéfices connexes démontrées portant sur les problèmes transfrontières prioritaires sur les 'ressources marines vivantes' et 'la biodiversité, l'habitat et l'eau'.
12. Par exemple, dans le Projet Développement d'un plan régional de conservation des mangroves qui inclut des actions de récupération des mangroves, les activités prévues devraient être comme illustré dans l'encadré 3 ci-dessous.

CCLME demonstration project 5

Specific objectives	Activities
Updated assessment of West African mangroves and establishment of monitoring system	1.1. Compile available data and develop a GIS for West African mangroves 1.2. Rapid assessment of selected sites, analyze data and prepare assessment 1.3. Initiate mangrove monitoring system via networks of national institutions
Demonstration of the benefits of conservation and restoration of mangroves at pilot sites	2.1. Training and planning for the conservation and restoration of mangroves 2.2. Undertake and monitor conservation and restoration actions at pilot sites 2.3. Evaluate results and provide a report to inform policy and planning
Formulation of regional mangrove conservation plan and integration into the SAP	3.1. Identify, mobilize and inform mangrove stakeholders 3.2. Undertake supporting studies for policy formulation 3.3. Formulate a mangrove conservation plan for integration into the SAP
Evaluation and/or projection of the costs and benefits of cooperative transboundary conservation and management of mangroves	4.1 Baseline evaluation of costs and benefits of existing management 4.2 Estimation of costs and benefits of co-management regimes

Structure de gestion et suivi et évaluation du CCLME

13. Au cours de la phase de préparation du projet, les pays participants et les partenaires au développement ont menés des consultations nationales et régionales qui ont abouti à une ADT préliminaire. Celle-ci avait identifié et analysé des questions prioritaires transfrontalières spécifiques, ainsi que des actions pour les saisir. Un PAS précurseur, élaboré à partir de l'ADT préliminaire, aboutit à son tour, à la formulation du projet lui-même. Les objectifs et activités du projet furent en outre ré-analysés dans le contexte des objectifs stratégiques et programmes révisés FEM-Eaux Internationales dans le cadre du FEM-4. Les partenaires clés et leurs bailleurs ont été invités à considérer l'ADT préliminaire, le PAS précurseur et le cadre du projet, comme la base de la coordination et collaboration avec leurs interventions futures. Les actions du projet CCLME et projets partenaires devraient être coordonnées dans le cadre du CCLME lui-même, à travers des mécanismes de coopération et cofinancement, qui ainsi créent un programme CCLME.

14. Dans la FAO, le projet CCLME ressort de la responsabilité du Département de la Pêche et de l'Aquaculture ; le Service de la Gestion et Conservation des Pêches est le leader et le coordonnateur de son mise en œuvre, à travers la contribution d'autres services du même Département des Pêches et d'autres unités de l'Organisation. Par le biais de ces unités, le projet se relate avec un réseau de activités nationales, régionales et globales du Département de la Pêche et se bénéficie des expériences et de l'expertise, vastes et dynamiques, de la FAO. Afin de faciliter la collaboration avec tous les départements, la FAO a établi au début de la phase PDF-B du projet, un groupe de travail de projet multidisciplinaire interne, qui sera en place jusqu'à la fin du projet. Les membres de la TF contribueront, en tant que groupe ou individuellement, au suivi du progrès du projet et à l'appuyer du point de vue technique. L'Unité de coordination FAO-FEM dans le Département de la Coopération Technique assure la supervision globale du projet.

15. Le PNUE exécute sa composante à travers le Secrétariat la Convention d'Abidjan, qui est responsable de la réalisation des activités et produits attendus pour la composante 3. Le Secrétariat reçoit un soutien technique supplémentaire à partir de l'unité de Ecosystèmes marins et le Programme d'action mondial des unités au siège du PNUE à Nairobi. L'unité Eaux internationales du FEM joue le rôle de l'agence d'exécution pour le PNUE, le en gardent la surveillance et la supervision sur le composant afin de s'assurer qu'il est conforme aux politiques et aux pratiques du FEM.

16. Une Unité de coordination régionale (UCR) a été créée et dotée d'un Coordonnateur régional du projet (CRP), de deux responsables des composantes thématiques (1. Ressources marines vivantes et 2. Biodiversité, habitat et qualité de l'eau), et d'un assistant administratif, soutenu selon les besoins par des consultants à court terme et du personnel occasionnel. L'UCR est basée à Dakar, au Sénégal. Le CRP est chargé de fournir un soutien technique et administratif ainsi qu'une orientation stratégique, une coordination et des conseils techniques pour l'exécution du projet dans le but d'atteindre les objectifs fixés. Dans le cadre de ses fonctions, le CRP supervise le personnel et les consultants, ainsi que les installations et le budget affectés au projet.

17. Les processus de suivi et d'évaluation du projet sont mis en œuvre conformément au plan de S&E adopté. L'unité de coordination du projet assure la mise en œuvre du plan de S&E du projet en utilisant plusieurs indicateurs de performance et d'impact. Les indicateurs d'impact sont des indicateurs du processus et de réduction de stress comme l'exigent les directives les plus récentes du FEM IW.

18. Le plan de S&E prévoit un suivi et une évaluation de l'exécution, la performance, la réalisation des étapes et des produits, résultats et impacts du projet. Les principales fonctions de S&E comprennent notamment les rapports d'activités du projet (rapport de création de projet, rapports semestriels, revue annuelle de mise en œuvre du projet (PIR), rapports techniques et rapports finaux), les rapports financiers (à 6 mois, annuel, final) et évaluations indépendantes (évaluation intérimaire, évaluation finale).

2 Objectif de l'évaluation

19. Conformément au Document de projet, une évaluation à mi-parcours sera réalisée à la fin de la deuxième année du projet. Certains retards survenus dans la mise en œuvre et les parties ont convenu de procéder à l'évaluation intérimaire au début de la quatrième année de mise en œuvre, lorsque l'exécution du budget approcherait 50%.

20. L'évaluation à mi-parcours déterminera les progrès accomplis en matière de réalisation des résultats attendus et identifiera les actions correctives, si nécessaire. Elle permettra, notamment de:

- examiner l'efficacité, l'efficience et la rapidité de mise en œuvre du projet;
- analyser l'efficacité de la mise en œuvre et des accords de partenariat;
- identifier les questions nécessitant des décisions et des actions correctives;
- identifier les leçons apprises à propos de la conception, la mise en œuvre et la gestion du projet;
- souligner les réalisations techniques et les leçons apprises;
- proposer des corrections et/ou des ajustements à mi-parcours au Plan de travail, si nécessaire.

21. Les termes de référence de cette évaluation à mi-parcours ont été préparés en étroite concertation entre le Bureau de l'évaluation de la FAO (OED), le projet, l'unité de coordination FAO FEM au sein du Centre d'investissement (TCID) de la FAO et l'unité FEM Eaux Internationales du PNUE conformément aux politiques et procédures d'évaluation de la FAO et du FEM. Les termes de référence seront discutés et approuvés par les pays participants.

22. L'évaluation à mi-parcours aura lieu au cours du premier semestre de 2013.

3 Portée de l'évaluation

23. L'évaluation portera sur une évaluation critique du programme grâce à des critères internationalement reconnus, à savoir la pertinence, l'efficience, l'efficacité, l'impact et la durabilité. En outre, l'intégration des questions de genre sera également un critère d'appréciation. Parmi ces critères, l'évaluation analysera les caractéristiques suivantes du programme, le cas échéant.

- a. Pertinence de l'initiative par rapport au Code de conduite pour une pêche responsable; à la Stratégie internationale du FEM IV dans le domaine d'intervention des eaux internationales dans le cadre duquel le projet a été approuvé; les priorités de développement des pays du CCLME et les besoins de gestion durable du CCLME; les objectifs mondiaux de la FAO, l'Objectif stratégique C de «Gestion et

- utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles», les Résultat/s organisationnel/s C3, C4, C5 et C6 et les fonctions essentielles e le Programme de Travail du PNUE³;
- b. Solidité et réalisme de la théorie du changement qui sous-tend le projet, y compris la logique de la relation de cause à effet entre les intrants, les activités, les produits attendus, les résultats et l'impact (par rapport aux objectifs spécifiques et de développement) et la validité des indicateurs.
- c. Une attention particulière sera accordée à la validité des hypothèses et des risques initialement identifiés dans le document de projet et à des problèmes imprévus pouvant affecter négativement la mise en œuvre du projet et les progrès accomplis.
- d. Qualité et réalisme de la conception du projet, notamment au niveau de la:
- Durée;
 - Identification des parties prenantes et des bénéficiaires;
 - Cadre institutionnel et accords de gestion;
 - Approche et méthodologie.
- e. Gestion des ressources financières, comprenant:
- Adéquation des allocations budgétaires pour atteindre et promouvoir les résultats;
 - Cohérence et bienfondé des révisions budgétaires correspondant aux ajustements budgétaires pour les besoins de mise en œuvre et les objectifs du projet;
 - Taux d'exécution et solde budgétaire au moment de l'évaluation.
- f. Gestion et mise en œuvre:
- Efficacité de la gestion, dont la qualité et le réalisme des plans de travail;
 - Efficacité et efficacité de la gestion des opérations;
 - Lacunes et retards le cas échéant, entre les résultats prévus et obtenus, les causes et les conséquences des retards et évaluation de toutes les mesures correctives prises;
 - Efficacité dans la production de produits;
 - Efficacité des processus de suivi et revue internes; comprenant également des informations fournies par le projet par le biais des Outils de suivi du FEM;
 - Efficacité et efficacité des instances de coordination et de direction, par ex. PSC;
 - Qualité et importance du soutien administratif et technique de la FAO et le PNUE au projet, incluant l'Unité technique chef de file, le responsable du budget et le groupe de travail du projet et les autres unités concernées, par exemple, le Service droit et développement;
 - Qualité et importance de l'appui technique de l'UCR accordé aux groupes de travail nationaux;
 - Collaboration entre la FAO, le PNUE et l'UCR.
- g. Rapidité et adéquation des ressources et des intrants mis à disposition à travers le cofinancement des pays participants et des partenaires financiers.
- h. Degré de réalisation des produits attendus, de leur qualité et rapidité d'exécution, aussi en référence au plus large portfolio de FEM IW ainsi que résultats attendus atteints par rapport aux plans, au moment de l'évaluation, c'est-à-dire à la fin de l'année 3 de mise en œuvre.

³ Voir Annex 2 de ce CdR

- i. Utilisation faite par le projet des produits normatifs de la FAO et de la contribution actuelle et potentielle du projet à l'action normative de l'Organisation. En particulier, l'équipe évaluera l'utilisation faite par le Programme des instruments internationaux et des Directives techniques développées par la FAO pour la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable, le cas échéant, ainsi que de tout autre document méthodologique et technique pertinent élaboré par la FAO. De même, l'équipe identifiera les produits potentiels du Programme pour une plus large diffusion des leçons apprises.
 - j. Utilisation faite par le projet des produits normatifs du PNUE et contribution actuelle et potentielle du projet à l'action normative du PNUE. En particulier, l'équipe évaluera l'utilisation faite par le Programme des instruments internationaux et des directives élaborées par le PNUE, ainsi que de tout autre document méthodologique et technique pertinent élaboré par le PNUE. De même, l'équipe identifiera les produits potentiels utilisés par le Programme pour une plus large diffusion des leçons apprises.
 - k. Evaluation de l'intégration du genre dans l'initiative. Cela couvrira:
 - L'analyse de la façon dont les questions de genre se reflètent dans les objectifs, la conception, l'identification des bénéficiaires et la mise en œuvre du projet;
 - L'analyse de dans quelle mesure les relations et la parité hommes-femmes sont susceptibles d'être affectées par le projet;
 - Dans quelle mesure les questions de genre ont été prises en compte dans la gestion de projet.
 - l. Les perspectives de maintien et d'extrapolation des résultats de l'initiative par les pays participants après la fin de la première phase actuellement en cours. L'évaluation de la durabilité comprend, selon le cas:
 - La durabilité institutionnelle, technique, économique et sociale des innovations proposées, des mécanismes et des processus de coordination;
 - Perspectives pour la mise en œuvre du SAP aux niveaux national et régional, ainsi que l'absorption et l'intégration des mécanismes de capacités nouvellement créés au niveau national et régional.
 - m. L'évaluation de la durabilité environnementale du programme nécessite de porter une attention particulière à l'intégration – actuelle et potentielle – des résultats issus de la Composante 2, Gestion de Ressources marines vivantes et 3, Biodiversité, habitat et qualité de l'eau, dans le PAS.
 - n. La performance globale (coût-efficacité) du projet: dans quelle mesure l'initiative a atteint, ou est en cours de réaliser ses objectifs intermédiaires/spécifiques et les résultats organisationnel/s (impact) de la FAO et du PNUE et, par conséquent, contribue de manière pertinente aux objectifs stratégiques et assume ses fonctions essentielles, ce qui permettra également d'identifier les impacts réels et potentiels positifs et négatifs de l'initiative, directs ou indirects, intentionnels ou non.
 - o. Le rôle catalyseur du programme de soutien à la création d'un environnement favorable en vue d'assurer la viabilité des bénéfices environnementaux au niveau mondial.
24. En fonction de l'analyse ci-dessus, l'évaluation tirera des conclusions spécifiques et formulera des recommandations pour toute activité supplémentaire nécessaire à réaliser par un gouvernement, la FAO, le PNUE et/ou d'autres parties pour assurer un développement durable, notamment en matière de suivi. L'évaluation attirera l'attention sur certaines

pratiques optimales et enseignements d'intérêt pour d'autres activités similaires. Toute proposition d'aide devrait spécifier les principaux objectifs et résultats et les intrants indicatifs nécessaires.

25. Tous les documents pertinents, notamment le rapport de démarrage, le PIR et le cadre logique, seront mis à la disposition de la mission d'évaluation.

3.1 Méthodologie de l'évaluation

26. L'évaluation suivra les normes et les standards du UNEG.⁴

27. L'évaluation adoptera une approche consultative et transparente avec les intervenants internes et externes tout au long du processus d'évaluation. La triangulation des informations recueillies seront à la base de la validation des données recueillies et de l'analyse et appuieront les conclusions et les recommandations.

28. L'évaluation utilisera les outils suivants: revue des rapports existants, entretiens semi-structurés avec des informateurs et les parties prenantes et les participants clés, observation directe lors de visites sur le terrain. Dans la mesure du possible, des protocoles d'entrevue et des listes de vérification standardisés, etc. seront utilisés tout au long de l'évaluation, de manière à assurer la comparabilité des résultats entre les pays.

29. L'évaluation comprendra les activités suivantes:

- i. Un examen du document de projet, des produits, des rapports de suivi (par ex. rapport de lancement du projet, rapports PSC et rapports d'autres réunions pertinentes; rapports de mise en œuvre du projet, rapports d'activité semestriels), et autres documents internes y compris le rapport des groupes de travail, et rapports des consultants et financiers;
- ii. Un examen des produits spécifiques, y compris le contenu du site Internet du projet, les plans de travail annuels, les publications et autres documents et rapports;
- iii. Entrevues avec le personnel et les institutions nationales impliquées dans la mise en œuvre et exécution du projet, y compris le coordonnateur régional, les autres membres de l'UCR; l'Unité technique chef de file de la FAO, le responsable du budget et le chargé des opérations, le PNUE et la Convention d'Abidjan, le Point focal du Projet national, les coordinateurs techniques nationaux et leurs homologues nationaux;
- iv. Entretiens téléphoniques avec le personnel du projet dans les pays qui ne seront pas visités, afin de solliciter leurs opinions sur les réalisations, les problèmes et les pistes;
- v. Dans les pays visités, l'équipe rencontrera également d'autres acteurs qui travaillent activement sur le CCLME, pour évaluer les domaines actuels et potentiels de collaboration et de partenariat;
- vi. S'ils le jugent nécessaire, l'interaction avec une réunion importante du projet (prévue provisoirement).

⁴ <http://www.uneval.org/normsandstandards>; les unités d'évaluation de FAO, PEM et PNUE sont membres du UNEG et souscrivent à ses normes et standards

30. L'équipe d'évaluation se rendra dans trois à quatre pays des sept pays participant membres du projet, afin d'avoir une perspective variée des différents contextes dans lequel le programme opère et les défis spécifiques et progrès accomplis.

4 Processus de consultation

31. Le Bureau de l'évaluation de la FAO, en consultation avec le Bureau de l'évaluation du PNUE, prendra l'initiative d'organiser l'évaluation.

32. L'équipe d'évaluation restera en liaison étroite avec les Bureaux de l'évaluation de la FAO et du PNUE les bureaux de la FAO au niveau régional et national et de l'UCR, le cas échéant, et toutes les parties prenantes majeures. Bien que la mission soit libre de discuter avec les autorités concernées toute question utile à sa mission, elle n'est pas autorisée à prendre un engagement au nom du gouvernement, du donateur, de la FAO ou du PNUE.

33. À la fin de la mission, l'équipe présentera ses conclusions et recommandations préliminaires à l'UCR, au responsable du budget, au personnel technique d'encadrement et des opérations, à l'unité FAO-FEM et l'OED, et au PNUE.

34. Les termes de référence de l'évaluation et du projet de rapport final seront distribués aux principales parties prenantes avant la finalisation; les commentaires et les suggestions à la version préliminaire de rapport final seront incorporés de manière appropriée par l'équipe d'évaluation.

5 Rapport de l'évaluation

35. L'équipe d'évaluation établira, de manière concertée, les grandes lignes du rapport au début du processus d'évaluation. La structure des grandes lignes du rapport annoté figurant dans l'Annexe I des termes de référence de l'évaluation peut être modifiée par l'équipe d'évaluation, tant que le contenu principal du rapport reste inchangé et que les informations et l'analyse restent cohérentes et claires.

36. Le rapport sera rédigé en français et les paragraphes numérotés. La décision de sa traduction dans d'autres langues de l'Organisation, le cas échéant, reviendra à la FAO.

37. Le rapport d'évaluation fournira des justifications qui répondent aux questions et critères d'évaluation énumérés dans les ToR. Il inclura un résumé exécutif. Certaines informations et analyses doivent être annexées au rapport lorsqu'il a été jugé important d'étoffer le rapport principal.

38. Les recommandations seront adressées aux différentes parties prenantes selon les priorités: fondées sur des justifications, elles seront pertinentes, ciblées, clairement formulées et réalisables.

39. Le chef d'équipe est responsable de la présentation du projet de rapport final à l'OED dans un délai de 4 semaines à partir de la fin de la mission, qui rendra ses observations dans un délai d'une semaine. Le rapport révisé sera distribué à d'autres parties prenantes de la FAO et à l'UNEP, qui dans les deux semaines suivantes, soumettront à l'équipe leurs commentaires

et suggestions que l'équipe inclura, le cas échéant, dans le rapport final, dans un délai d'une semaine.

40. Les annexes du rapport d'évaluation incluront, mais ne seront pas limitées à:
- Termes de référence pour l'évaluation;
 - Profil des membres de l'équipe;
 - Liste des documents examinés;
 - Liste des institutions et des acteurs rencontrés au cours de l'évaluation;⁵
 - Itinéraire de la mission de l'équipe d'évaluation;
 - Instruments de collecte des informations (par ex., copies de questionnaires, d'enquêtes – le cas échéant).

Notation

41. Afin de faciliter la comparaison avec les rapports réguliers au FEM et de contribuer au programme d'enseignement du FEM (IWLearn), l'évaluation évaluera la réussite du projet à partir du système de notation en six points: Très satisfaisant (HS), Satisfaisant (S), Modérément satisfaisant (MS), Modérément insatisfaisant (MU), Insatisfaisant (U), et Très insatisfaisant (HU).

42. Chacun des éléments énumérés ci-dessous doit être évalué séparément, avec des commentaires avant la notation globale.

- Réalisation des objectifs
- Réalisation des résultats et des activités
- Progrès accomplis pour la réalisation des priorités/objectifs dans les 4 domaines d'intervention du FEM
- Rapport coût-efficacité
- Impact
- Risques et gestion des risques
- Durabilité⁶
- Participation des parties prenantes
- Appropriation par le pays
- Approche de mise en œuvre
- Planification financière
- Reproductibilité
- Suivi et évaluation.

⁵ L'équipe décidera s'il y a lieu de signaler le nom et / ou la fonction des personnes qui ont été interrogés dans cette liste

⁶ La durabilité sera évaluée en fonction de vraisemblance: Probable (L): Il n'y a pas de risques affectant cette dimension de la durabilité. Moyennement Probable (ML): Il y a des risques modérés qui influent sur cette dimension de la durabilité. Modérément Improbable (MU): Il y a des risques importants qui influent sur cette dimension de la durabilité Improbable (U): Il y a des risques graves qui affectent cette dimension de la durabilité

6 Composition de l'équipe d'évaluation

43. Les membres de la mission n'auront pas eu d'implication directe précédente dans la formulation, la mise en œuvre ou l'appui de l'initiative. Tous devront signer le formulaire de déclaration d'intérêts du Bureau de l'évaluation de la FAO.

44. de la méthodologie. Tous les membres de l'équipe, y compris le chef d'équipe, participeront à des réunions d'information et de compte rendu, aux discussions, visites sur le terrain, et contribueront à l'évaluation par écrit.

45. L'équipe d'évaluation est entièrement responsable des opinions exprimées dans le rapport qui ne reflètent pas nécessairement les vues du gouvernement ou de la FAO. Un rapport d'évaluation n'est pas soumis à l'approbation technique de la FAO, bien que l'OED soit chargé de veiller à la conformité du rapport d'évaluation avec les normes d'évaluation de projet/programme de la FAO.

46. L'équipe d'évaluation rassemblera les différentes compétences suivantes:

- Expérience confirmée dans l'évaluation de projets importants/complexes, d'assistance technique au niveau régional;
- Familiarité avec les objectifs du programme du FEM dans le domaine d'intervention des eaux internationales, en particulier en ce qui concerne les initiatives de grands écosystèmes marins ou les eaux transfrontières, ainsi que leur évaluation;
- Compréhension des questions de gouvernance, politiques, économiques et institutionnelles associées aux problèmes d'eaux transfrontières dans la région d'Afrique du Nord-Ouest;
- Systèmes de surveillance des pêcheries marines;
- Gestion intégrée des ressources côtières;
- Gestion des habitats/écosystèmes marins, de la biodiversité et de la qualité de l'eau.

47. Dans la mesure du possible, la composition de l'équipe sera équilibrée au niveau régional et du genre. Elle sera provisoirement composée de:

- un Chef d'équipe possédant une vaste expérience dans l'évaluation des programmes de développement régional des pêches maritimes et de l'environnement ou des ressources naturelles;
- un spécialiste de la pêche/GIZC/Ressources naturelles et de l'écosystème marin ayant de l'expérience dans l'élaboration de politiques sur la zone côtière/la pêche/les ressources naturelles, avec une vaste expérience dans les pays participant au programme.

48. Tous les membres de l'équipe auront un diplôme universitaire et un minimum de 15 années d'expérience professionnelle, ou niveau de compétence équivalent, dans leurs domaines de spécialisation respectifs. Ils parleront, autant que possible, couramment l'anglais et le français. Les termes de référence individuels seront développés en référence aux termes de référence globaux, au moment du recrutement de chaque membre de l'équipe.

7 Calendrier de l'évaluation

Le calendrier de l'évaluation ci-dessous s'applique à l'ensemble du processus d'évaluation. Le nombre de jours alloués aux membres de l'équipe variera en fonction de leur responsabilité.

Encadré 3. Calendrier de l'évaluation

Activité	Date	Nombre de jour	Total de jours
Finalisation des TOR (incluant les consultations avec les pays et les bailleurs de fonds)	Fin Février 2013		
Finalisation de la composition et du recrutement de l'équipe	Fin Février 2013		
Documents d'information (travail à la maison)	2-4 Avril	2	2
Voyage au siège	7 Avril	1	3
Réunion d'information avec l'Unité FEM/FAO, FIRF et unité des opérations, OED, Siège de la FAO, Rome	8-9 Avril	2	5
Téléconférences avec l'Unité FEM Eaux internationaux du PNUE et le coordonnateur de la Convention d'Abidjan			
Voyage Rome-Dakar	10 Avril	1	6
Réunions avec l'UCR, les représentants du gouvernement, de la FAO, les partenaires régionaux et les ONG	11-13 Avril	3	9
Voyage Dakar –The Gambia, Mme Heileman ; Dakar-Nouakchott, Mr Breuil	14 Avril	1	10
Gambie, réunions avec les représentants du gouvernement, de la FAO, les partenaires régionaux et les ONG	15-16 Avril	3	
Voyage The Gambia-Dakar	17 Avril		
Mauritanie, réunions avec les représentants du gouvernement, de la FAO, les partenaires régionaux et les ON	15-17 Avril	4	
Voyage Mauritanie-Dakar	18 Avril		
Dakar, réunions et télé-conferences	17-20 Avril	4	16
Voyage Dakar-Guinée Bissau	21 Avril	1	17
Guinée-Bissau, réunions avec les représentants du gouvernement, de la FAO, les partenaires régionaux et les ONG	22-23 Avril	2	19
Travel Bissau-Dakar	24 Avril	1	20
Dakar	25 Avril	3	21
Travel Dakar-France	26 Avril	1	22
Travail à la maison		2	24
Voyage France-Rome siege	6 Mai	1	25
Récapitulation et débriefing de l'équipe, téléconférence, Rome	7-8 Mai	2	27
Travel Rome-home	8-9 Mai	1	28
Finalisation et soumission du rapport (travail à la maison)	20 Mai	8	36
Commentaires de OED	27 Mai	Dans un délai de 7 jours	
Circulation de la version finale	31 Mai	2 jours de travail, dans un délai de 3 jours	38 (1 jour pour membre de l'équipe)
Commentaires à l'équipe sur la version finale	14 Juin	Délai de 2 semaines	
Finalisation du rapport	21 Juin	2 jours dans un délai d'une semaine	40 (1 jour pour membre de l'équipe)

Annexe 2. Bref profil des membres de l'équipe

La mission d'évaluation à mi-parcours du projet CCLME était composée de M. Christophe Breuil, Chef d'équipe, et de Dr. Sherry Heileman, membre de l'équipe.

M. Christophe Breuil est un consultant indépendant spécialisé en planification et aménagement des pêches. Titulaire d'une double formation en écologie et en économie du développement, il possède une expérience professionnelle de près de 25 années à l'international. Son parcours professionnel l'a conduit à travailler pour différentes agences de Nations Unies, des organisations intergouvernementales et des bureaux d'étude européens, dans de nombreux pays et sous-régions en Afrique, en Méditerranée, dans l'Océan Indien et dans les Caraïbes. Ses domaines de compétence recouvrent : Appui institutionnel en planification et aménagement des pêches (ex. conduite et animation de revues sectorielles, formulation de documents de politique et de planification sectorielle, préparation de stratégies et plans d'aménagement par pêcherie, préparation de notes techniques sur des aspects de politique et de gouvernance liés à la pêche) ; Gestion de programmes et de projets dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture ; Animation d'ateliers de formation (ex. instruments de politique et de planification des pêches, gouvernance des pêches) ; et Réalisation d'études spécifiques (ex. évaluation de projets, études d'impact environnemental et social).

Dr Sherry Heileman est une consultante indépendante, titulaire d'un PhD en biologie marine et de la pêche. Elle a travaillé au niveau international (Caraïbes, Amérique latine, Afrique orientale et occidentale, en Asie du Sud-Est) national, régional et international. Elle possède une expérience professionnelle de plus de 10 ans avec des projets du FEM (biodiversité et eaux internationales), notamment les projets suivants : LME de la Baie du Bengale, LME de la Mer des Caraïbes, Bassin versant d'Artibonito, LME du Golfe du Mexique, projet Sud-Ouest de l'océan Indien, projets d'évaluation d'eaux transfrontalières, et résilience des écosystèmes au changement climatique.

Ses domaines de compétence recouvrent plusieurs domaines : biologie marine, évaluation et gestion des stocks (y compris en approche écosystémique), évaluation intégrée de l'environnement/écologie marin et côtier, développement et évaluation de projet, analyse-diagnostic transfrontalière (ADT), édition et rédaction scientifiques. Elle est consultant indépendante depuis 2003, après avoir travaillé pour le PNUE (199-2002), l'Université nationale autonome de Mexico (1995-1999), et l'Institut des affaires maritimes de Trinidad & Tobago (1980-1995).

Annexe 3. Liste de la documentation analysée

- Binet, T., Failler, P., Borot de Battisti, A. et Maréchal, J.-P. (2012), Évaluation de la valeur économique et sociale des écosystèmes associés aux AMP de l'Afrique de l'Ouest, Guide Méthodologique, « Appui au renforcement institutionnel du Réseau Régional d'AMP en Afrique de l'Ouest et à la mise en œuvre de son plan de travail », PRCM, Dakar, Sénégal, 73 pp.
- FAO/FEM (2007) CCLME Project Document. Protection of the Canary Current Large Marine Ecosystem (CCLME). FAO Project Id: GCP/INT/023/GFF
- FAO-UNEP (2006) Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) préliminaire de la zone CCLME
- CSRP (2012) Convention relative à la détermination des conditions minimales d'accès et d'exploitation des ressources halieutiques à l'intérieur des zones maritimes sous juridiction des Etats membres de la Commission sous-régionale des pêches
- FAO (2003) Aménagement des pêches. 2. L'approche écosystémique des pêches. FAO Directives techniques pour une pêche responsable. No. 4, Suppl. 2. Rome, FAO. 2003. 120 p.
- FAO (2009-2013) EAF-Nansen project - Ecosystem Assessment and Monitoring. Rome. <http://www.eaf-nansen.org/nansen/topic/18004/en>
- FAO (2011) Directives internationales sur la gestion des prises accessoires et la réduction des rejets en mer. Rome, FAO. 2011. 73 pp.
- FAO (2013) Rapport du groupe de travail de la FAO sur l'évaluation des petits pélagiques au large de l'Afrique Nord-Occidentale (Casablanca, Maroc, 24-28 mai 2011). FAO Rapport sur les pêches et l'aquaculture. No. 1026. Rome. 253 pp.
- Fromentin J.-M, B. Planque, O. Thébaud (2007) L'approche écosystémique des pêches : quelles priorités pour la recherche ? IFREMER
- GEF TDA/SAP Manual. A GEF Approved Tool. <http://manuals.iwlearn.net/tda-sap-methodology>.
- Satia B.P. (2013) Les orientations stratégiques pour promouvoir l'exploitation durable et la gestion concertée des petits pélagiques en Afrique du Nord-Ouest. CSRP/FAO/AFD (draft mars 2013).
- Hamza O. A. (2011) Rapport Final de l'évaluation externe du Projet d'Appui à la Gestion de la Pêche Artisanale Transfrontalière PARTAGE/UICN.
- United Nations Environment Programme Medium-term Strategy 2010–2013
- Weigel, J-Y, F. Ferral, B. Cazalet (2011) Governance of marine protected areas in the least-developed countries – Case studies from West Africa. FAO Fisheries and Aquaculture Technical Paper 548. Rome, 2011.

Publications et rapports du projet CCLME

- Caramelo A.M. (2012) Small pelagic resources and fisheries of four countries Morocco, Mauritania, The Gambia and Senegal, of the Canary Current Large Marine Ecosystem - EAF-Baseline Report November 2012. (Démonstration 1)
- Compte rendu de la réunion du Groupe de travail sur la planification et l'analyse des campagnes écosystémiques dans la zone CCLME (29 - 30 octobre 2010, Dakar, Sénégal)
- Compte rendu de la deuxième réunion du Groupe de travail CCLME sur la planification et l'analyse des campagnes écosystémiques (30 - 31 Mai 2011, Casablanca, Maroc)

- Diop H. (2010) La contribution socio-économique et la bonne gouvernance dans les pêcheries des pays de la zone du projet Grand Écosystème Marin du Courant des Canaries. (draft)
- Diop H. (2011) L'importance socio-économique des petits pélagiques dans l'espace couvert par le projet CCLME. (Démonstration 1)
- FAO-NORAD (2011) Cruise Report "Dr. Fridtjof Nansen", Cape Verde, CCLME Ecosystem Survey, 04 – 20 June 2011. FAO-NORAD Project No: GCP/INT/003/NOR. Bergen 2011 (summary)
- FAO-NORAD (2012) Cruise Report "Dr. Fridtjof Nansen" EAF - N/2011/7. Survey of the pelagic fish resources off North West Africa. Senegal – The Gambia – Guinea Bissau – Guinea, 22 June - 7 July 2011. FAO-NORAD Project No: GCP/INT/003/NOR. Bergen 2012 (summary)
- Kinadjian L. (2013) Évaluation des bénéfices tirés des pêcheries des ressources benthopélagiques (à partir des exemples des pêcheries de mullet et courbine), leurs répartitions et l'identification de voies et moyens pour améliorer ces bénéfices de façon durable. (Démonstration 3)
- Minutes: UNEP – CCLME meeting, 5-6 July 2010, Dakar, Senegal
- News Bulletins: Vol 1·1 · 07/2010; Vol 2·1 · 02/2011; Vol 2·2 · 06/2011; Vol 3·1 · 01/2012; Vol 3·2 · 07/2012
- Project Progress Reports: Period April-December 2010; Period January-June 2011; Period July-December 2011; Period January-June 2012; Period July-December 2012 (draft)
- Project Implementation Review 2011: Period July 2010-June 2011; Period July 2011-June 2012
- Rapport de l'Atelier de démarrage CCLME, 2-3 novembre 2010, Dakar, Sénégal
- Rapport de la Troisième réunion du Groupe de travail CCLME sur la planification et l'analyse des campagnes écosystémiques 29 – 30 Mars 2012, Casablanca, Maroc
- Rapport de la première réunion du Groupe de travail Biodiversité, Habitat et Qualité de l'Eau (11-12 Avril 2012, Nouakchott, Mauritanie)
- Rapport de la seconde réunion du Groupe de travail Biodiversité, Habitat et Qualité de l'Eau (12-14 mars 2013, Banjul, Gambie) - draft
- Rapport de la première réunion du Groupe de travail sur le changement climatique (11-13 mai 2011, Saly, Sénégal)
- Rapport de la deuxième réunion du Groupe de travail sur le changement climatique (16-18 octobre 2012, Praia, Cap Vert)
- Rapport de la première réunion du Groupe de travail sur l'Analyse Diagnostique Transfrontalière (19-20 mai 2011, Saly, Sénégal)
- Rapport de la deuxième réunion du Groupe de travail sur l'Analyse Diagnostique Transfrontalière (13-15 Juin 2012, Dakar, Sénégal)
- Rapport de l'Atelier d'Analyse multidisciplinaire du rapport régional de référence de base et d'évaluation des risques pour le développement de plan de gestion des Petits Pélagiques et leurs Pêcheries en Afrique du Nord-Ouest (9 au 11 Octobre 2012, Dakar)
- Rapport de l'Atelier sous régional pour la consolidation et la validation de projet de la politique de pêche pour la conservation et la gestion des ressources des petits pélagiques au large de l'Afrique du Nord-Ouest (12 au 14 février 2013, Nouakchott)
- Rapport de l'Atelier « Élaboration d'une méthodologie commune standard d'enregistrement des captures accessoires et des rejets à bord des navires de pêche commerciaux en Afrique de l'Ouest et actualisation du plan de travail du projet de Démonstration n°2 du CCLME » (20 au 21 Mars 2013, Dakar) – Draft
- Rapport de l'Atelier régional sur la mise en pratique des Directives Techniques de la FAO sur les AMP et la Pêche et planification des activités du Projet de Démonstration

n°4 du CCLME "Démonstration des Aires marines protégées (AMP) en tant qu'outils permettant de dégager des bénéfices de la gestion de ressources multiples" (Dakar, 5-7 novembre 2012)

- Rapport de la Première Réunion du Comité de Pilotage CCLME, 4 novembre 2010, Dakar, Sénégal
- Rapport de la Deuxième Réunion du Comité de Pilotage CCLME, 28 - 29 novembre 2011, Casablanca, Maroc.
- Rapport de la Troisième Réunion du Comité de Pilotage CCLME 29 - 30 Novembre 2012, Santa Cruz de Tenerife, Espagne
- Stratégie de communication et de participation des parties prenantes pour le CCLME (Fév. 2011)
- Talla M.D. (2011) Harmonisation des politiques et de la législation dans la gestion des pêcheries de mullet, tassergal et courbine. (Démo 3)

Annexe 4. Liste des institutions et parties prenantes rencontrées ou interviewées lors de l'évaluation

NOM	INSTITUTION	FONCTION
Italie, Rome		
Tullia Aiazzi	FAO/OED	-
Luisa Belli	FAO/OED	
Gabriella Bianchi	FAO/FIRF	-
Merete Tandstad	FAO/FIRF	-
Kyriakos Kourkouliotis	FAO/FIRF	-
Peter Deupmann	FAO/LEG	-
Cassandra De Young	FAO/FIPI	-
Nicole Franz	FAO/FIPI	-
Tarûb Bahri	FAO/FIPI	-
Mathieu Bernardon	FAO/projet Copemed	-
Kwame Koranteng	FAO/projet EAF Nansen	Coordinateur
Barbara Cooney	FAO/Bureau du FEM	-
Kuena Morebotsane	FAO/Bureau du FEM	-
Petri Suuronen (skype)	FAO/FIRO	-
Sénégal, Dakar		
Pape Diouf	Ministère de la pêche	Ministre
Jose Luis Fernandez	FAO	Représentant a.i.
Birane Sambe	Projet CCLME	Coordinateur régional
Brahim Khallahi	Projet CCLME	Expert thématique 'Biodiversité, habitats et qualité des eaux'
Aboubacar Sidibé	Projet CCLME	Responsable de la composante 3 'Ressources Marines Vivantes'
Fatou Tamba	Projet CCLME	Assistante administratif
Isabelle Niang	Université C. A. Diop	Présidente GT sur changements climatiques
Madeleine Sarr Diouf	Ministère de l'environnement	Point focal national CCLME
Richard Dacosta	Wetlands International	Chargé de projets
Papa Mawade Wade	Wetlands International	Coordinateur de programmes
Ballé Seye	UICN Sénégal	Chargé de projets
Babacar Mbaye	Ministère de la pêche/DPM	Coordinateur technique national CCLME
Mme Sow	Ministère de la pêche/DPM	Chargée du volet 'appui aux femmes'
Mme Ndieye	Ministère de la pêche/DPM	Volet 'appui aux femmes'
Mme Keita	Ministère de la pêche/DPM	Chef du Bureau Information et documentation
Kane Ciré Amadou	CSRP	Secrétaire permanent
Hamady Diop	CSRP	Chef Département Recherche et systèmes d'information
Mika Diop	CSRP	Coordinateur projet PARTAGE
Philippe Tous	CSRP	Projet AFD
Moussa Bakhayokho	Comité interministériel de la mer	Président du GT sur l'ADT
Demba Kane	PRAO	Coordinateur régional
Diénaba Bèye	CSRP	Chef de département des politiques et législations
Hamet Diaw Diadhiou	CRODT	Directeur
Gaoussou Gueye	CONIPAS	Président

Cadre de référence de l'évaluation à mi-parcours, GCP/INT/023/GFF, Annexe 4, Liste des institutions et parties prenantes rencontrées ou interviewées lors de l'évaluation

	Charlotte Karibuhoye	FIBA	Coordinatrice programme AMP
	Dominique Duval Diop	RAMPAO	Secrétaire générale
	Mariline Diara	Ministère de l'environnement	Point focal FEM ; Directrice, Direction de l'environnement
	Djibril Baldé	AGC	Conseiller Chargé de la Pêche
	Camille Jean Pierre Manel	Ministère de la pêche	Ingénieur des Pêches
Mauritanie, Nouakchott			
	Mariam Mahamat Nour	FAO	Représentante
	Ahmeda O/ Med Ahmed	FAO	Chargé de programme
	Azza Mint Jiddou	Ministère de la pêche/DARO	Point focal national CCLME
	Lamine Camara	Ministère de la pêche/DARO	Directeur-adjoint
	Aboubacar Sidibé	Projet CCLME	Expert thématique 'ressources marines vivantes'
	Ahmed Senhoury	PRCM	Directeur
	Mohamed Yahya O/ Lafdal	Ministère de l'environnement	Point focal FEM
	Ebaye O/ Mohamed Mahmoud	PNBA	Directeur-adjoint
	Mohamed Lemine O/ Baba	UIC N Mauritanie	Directeur
	Mahfoudh O/ Taleb Sidi	IMROP	Coordinateur technique national CCLME
	Mohamed O/Abidine O/Mayif	Université de Nouakchott	Président du GT Biodiversité-Habitats-Qualité de l'eau
	Sid Ahmed Ould Abeid	FNP	Président section pêche artisanale
	Lionel Kinadjian	-	Consultant (demo 3)
	Frédéric Marret	GIZ Mauritanie	Chef du Projet Biodiversité-Gaz-Pétrole
	Maïthé Rosier	GIZ Mauritanie	Expert, Projet Biodiversité-Gaz-Pétrole
Gambie, Banjul			
	Abass Kinteh	FAO	Assistant FAOR Administration
	Sirra Njai	FAO	Programme Officer
	Nfamara Jerro Dampha	Département des Pêches	Directeur des Pêches ; Coordinateur Technique du projet CCLME
	Anna Mbenga Cham	Département des Pêches	Principal Fisheries Officer ; Membre du Groupe de Travail Biodiversité, Habitat et Qualité de l'Eau du CCLME
	Ebou Mass Mbye	Département des Pêches	Senior Fisheries Officer ; Membre du Groupe de Travail Planification et Analyse des Campagnes
	Momodou Lamine Njai	Département des Forêts	Coordinateur, réhabilitation de mangrove (Demo 5)
	Sambou B. Nget	Département des Forêts	Deputy Director
	Momodou Suwareh	National Environment Agency	Head, NEA Coastal and Marine Environment Programme
	Ndey Sireng Bakurin	National Environment Agency	Directrice, Inter-Sectoral Network
	Local community members, Bintang Bolong		Réhabilitation de mangrove (Demo 5)
	Local community members, Sandeng		
Guinée Bissau			
	Pedro Figueiredo	FAO	Représentant a.i.
	Ernesto Augusto Pereira	Secrétariat d'Etat à l'environnement	Point focal FEM
	Seco Cassama	Secrétariat d'Etat à l'environnement	Point focal national du CCLME
	Nelson Gomes Dias	UICN	Chef de programme
	Alfredo Simon Da Silva	Institut biodiversité et aires protégées	Directeur général

Cadre de référence de l'évaluation à mi-parcours, GCP/INT/023/GFF, Annexe 4, Liste des institutions et parties prenantes rencontrées ou interviewées lors de l'évaluation

	Fernando Biag	Institut biodiversité et aires protégées	Directeur du Parc de Rio Cacheu
	Frédéric Airaud	UICN	Chargé de programme
	Amadu Djalo	Secrétaire d'Etat des pêches	Directeur général des pêches
	Sebastiao Pereira	Secrétaire d'Etat des pêches	Directeur de la pêche industrielle
	Raoul Jumpe	Secrétaire d'Etat des pêches	Membre du GT sur l'ADT
	Albano Indafa	CIPA (Recherche halieutique)	Coordinateur
	Gildo Robalo	CIPA (Recherche halieutique)	Membre du GT sur Biodiversité-Habitat-Qualité de l'eau
	Duarte Burel	CIPA (Recherche halieutique)	Chercheur
Maroc, Casablanca et Rabat			
	Michel George Hage	FAO	Représentant
	Taoufik El Ktiri	Ministère de la pêche	Directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture
	Souad Kifani	INRH (Recherche halieutique)	Secrétaire générale
	Salah Bencherifi	INRH (Recherche halieutique)	Coordinateur technique national CCLME
	Abdelmalek Faraj	INRH (Recherche halieutique)	Chef Département Ressources Halieutiques
	Zina El Malki	INRH (Recherche halieutique)	Chef de service de la coopération
	Abdelatif Boumaaz	INRH (Recherche halieutique)	Chef de labo, PRD
	Ahmed Makaoui	INRH (Recherche halieutique)	Chef de labo, LOB
	Omar Ettahiri	INRH (Recherche halieutique)	URD Océanographie
	Najib Charouki	INRH (Recherche halieutique)	URD SODS
	Hilmi Karim	INRH (Recherche halieutique)	Chef Département, DOA
	Hassane EL FILALI	COMHAFAT	Responsable financier
	Rachid Firadi	Ministère de l'environnement	Point focal FEM
	Naoual Zoubair	Ministère de l'environnement	Chef de service Stratégies d'intervention
	Alaoui Driss	Ministère des affaires étrangères	Chargé des institutions spécialisées
	Fatima Zohra Hassouni	Ministère de la pêche	Point focal national CCLME
	Najat El Monfaloti	Ministère de la pêche	Cadre
Autres			
	Kelly West (téléphone)	PNUE Nairobi	Task Manager IW -Africa
	Abou Bamba	PNUE / Convention d'Abidjan	Coordinateur
	Sory Traore (téléphone)	Guinée (Recherche-CNSHB)	Ex-Coordinateur national technique du CCLME (jusqu'en mars 2013)
	Oscar Melicio	Cap Vert (Recherche-INDP)	CEO
	Vanda Monteiro	Cap Vert (Recherche-INDP)	Biologiste
	Vito Ramos	Cap Vert (Recherche-INDP)	Biologiste

Annexe 5. Itinéraire de la mission d'évaluation

<u>Itinéraire conjoint (C. Breuil et S. Heileman)</u>		
07/04	-	Arrivée des consultants à Rome
08/04	Rome	Réunions avec OED, FIRF, LEG, FIPI, Bureau FEM
09/04	Rome	Réunions avec OED, FIRF, LEG, FIPI, Bureau FEM (suite) Conversation Skype avec K. West (PNUE)
10/04	-	Voyage pour le Sénégal
11/04	Dakar	Réunions avec FAO, UCR, GT changements climatiques (présidente), Ministère environnement, Wetlands International/UICN
12/04	Dakar	Réunions avec Ministère de la pêche, CSRP, GT ADT (président), UCR
13/04	Dakar	Réunions avec UCR
14/04	-	Voyage des consultants (S H vers Gambie et CB vers Mauritanie)
<u>Itinéraire individuel C. Breuil</u>		
15/04	Nouakchott	Réunions avec FAO, Ministère de la pêche, PRCM
16/04	Nouakchott	Réunions avec Ministère de l'environnement, PNBA, UICN, GT Biodiversité-Habitats-Qualité des eaux (président)
17/04	Nouakchott	Réunion avec IMROP Participation à l'ouverture d'un atelier de travail (démo 3) Séance de travail avec l'expert thématique 'ressources marines vivantes' de l'UCR
18/04	Nouakchott	Réunions avec Ministère de la pêche, Professionnels (FNP), GIZ/projet BGP Participation à la clôture d'un atelier de travail (démo 3)
19/04	-	Voyage du consultant vers Dakar Séance de travail avec SH à Dakar
<u>Itinéraire individuel S. Heileman</u>		
15/04	Banjul	Réunions avec FAO, Département des Pêches, Département des Forêts, National Environment Agency
16/04	Banjul	Visite – 2 sites de réhabilitation de mangrove
17/04	-	Séance de travail à la FAO Voyage vers Dakar
18/04	Dakar	Réunion avec AGC
19/04	Dakar	Conversation Skype avec représentants de Cap Vert
19/04	Dakar	Séance de travail avec CB
<u>Itinéraire conjoint (C. Breuil et S. Heileman)</u>		
20/04	Dakar	Réunions avec Coordinateur du PNUE/Convention d'Abidjan puis avec UCR
21/04	-	Voyage des consultants vers la Guinée Bissau
22/04	Bissau	Réunions avec FAO, Ministère de l'environnement, Institut de biodiversité, UICN
23/04	Bissau	Réunions avec Direction générale des pêches, CIPA, FAO Conversation Skype avec Petri Suuronen (démo 2)
24/04	-	Voyage des consultants vers Dakar Réunion avec UCR
25/04	Dakar	Conversation Skype avec un représentant de la Guinée Réunions avec PRAO, CSRP, CRODT
26/04	Dakar	Réunions avec FIBA, RAMPAO, CONIPAS Séance de travail avec UCR Retour des consultants à leurs lieux de domicile
-	-	-
06/05	-	Arrivée des consultants à Rome
07/05	Rome	Réunions avec OED et FIRF Séance de travail entre les consultants
08/05	Rome	Réunion de débriefing Collecte d'informations complémentaires auprès de FIRF Retour de S. Heileman à son lieu de domicile
09/05	-	Retour de C. Breuil à son lieu de domicile
-	-	-
<u>Itinéraire individuel C. Breuil</u>		
20/05	Casablanca	Voyage du consultant vers le Maroc Réunion avec l'INRH

Cadre de référence de l'évaluation à mi-parcours, GCP/INT/023/GFF, Annexe 5, Itinéraire de la mission d'évaluation

21/05	Rabat	Réunions avec FAO, Ministère de l'environnement, COMHAFAT, et Ministère des pêches
22/05	-	Retour du consultant à son lieu de domicile

Annexe 6. Outils de collecte de l'information

Project relevance, design, and strategy

1. Coherence between project objectives and countries sectoral objectives (fisheries and environment)?
2. What do you think of the Project Strategy:
 - Effectiveness of the project's institutional set up (FAO and UNEP, RCU, steering committee, regional institutions, CEEAF, SRFC, Abidjan Convention, NGO forum (forum marin regional cotier PRCM) – will it help achieve objectives re the TDA/SAP.
 - Cofinancing – what do they think- is it an appropriate strategy?
 - Working groups, demonstration projects.
3. Coherence/relevance with regional objectives and regional institutional set up?
4. Logframe:
 - The causal relationship between inputs, activities, outputs, outcomes (immediate objectives) and impact (development objectives).
 - Is the time frame realistic to achieve the objectives
 - Log frame- lisibility of LF, theory of change.
5. Other:
 - Are financial resources adequate and are budget allocations appropriate.
 - Are annual work-plans realistic within project time frame and budget.
6. What is the level of synergy, complementarity and/or overlap with other projects and initiatives at 1). National and 2). Regional level.
7. Opinion about the preparatory process.

Project implementation arrangements

8. Are national support, capacity and resources adequate for project execution in the countries (including co-financing from gov't)?
9. Are the roles of the national focal point, national technical coordinator and NICs clearly defined and separated? Do these persons have the required capacity to fulfil their roles?
10. Is technical backstopping by the RCU, FAO, UNEP effective and efficient.
11. Major factors that impede the setting up of NICs and what can be done to facilitate establishment of the NICs.
12. What can be done to strengthen the implementation capacity of the project at regional and national level (RCU, national level, working groups, demos, etc).
13. What can be done to improve relationships between Abidjan, SRFC, CEEAF.
14. Do you contribute to the monitoring and evaluation, how?

Information exchange and communication

15. If and how do you contribute to information exchange (including website).

16. Does the RCU provide adequate information to support your work and decision making – through website and other means.
17. Are you well- informed about the project and its progress (communication).
18. To what extent have you been involved in the development of the TDA.

Achievements to date and impacts

19. What are the major achievements of the project to date?
20. Influence of project on governance, policy, institutions and functioning in terms of the ecosystem-based LME approach.
21. What is the level of ownership of the project and what can be done to improve ownership by policy makers and institutions.
22. Two remaining years- do you think this is sufficient time to complete the project and what can be done to accelerate the TDA/SAP process.
 - Stakeholder involvement
23. Have all major stakeholders and beneficiaries been identified.
24. Have they been adequately consulted, including in project design and TDA process.
25. Is there adequate involvement of women, if not, why?

Future Institutional arrangements for management of the CCLME

26. Are you informed of the different options?
27. Views on options- LME Commission, building on existing regional structures, regional vs sub-regional arrangements, etc.

Annexe 7. Résultats attendus des projets de démonstration

	Titre du projet Démo	Résultats attendus
1	<i>Gestion durable transfrontalière et écosystémique des stocks pélagiques partagés dans la zone nord-ouest africaine</i>	1.1. Amélioration des connaissances collectives sur les ressources en petits pélagiques, leur écosystème et leurs interactions avec le climat 1.2. Formulation et accords sur les politiques régionales 1.3. Elaboration et accord sur au moins un plan d'aménagement pour un stock partagé de petits pélagiques 1.4. Evaluation des coûts et bénéfices de l'approche concertée/coopérative (dans la perspective du PAS)
2	<i>Réduction de l'impact du chalutage de crevettiers côtiers par la diminution du taux de captures accessoires et les changements des mesures d'aménagement</i>	2.1. Evaluation des captures accessoires, rejets et impacts sur l'écosystème du chalutage côtier des crevettes 2.2. Démonstrations sur le terrain pour tester des outils et méthodes de pêche plus sélectifs 2.3. Présentation des Directives techniques de la FAO sur les engins et techniques de chalutage côtier des crevettes (en vue de leur adoption et intégration au PAS) 2.4. Evaluation comparative des coûts et bénéfices entre les pratiques de pêche existantes et les pratiques de pêches améliorées proposées en vue du PAS
3	<i>Cogestion transfrontalière des poissons pélagiques côtiers (benthopélagiques) migratoires qui sont importants pour les pêches artisanales (mulet, courbine, tassergal)</i>	3.1. Amélioration des connaissances en matière de ressources pélagiques côtières et de leurs migrations 3.2. Harmonisation des politiques et de la législation nationale 3.3. Mise en place d'un cadre de coopération régionale et d'un plan d'aménagement transfrontalier pour les ressources benthopélagiques migratrices côtières 3.4. Promotion de bénéfices majeurs dans la région dégagés par les pêcheries pour les acteurs de la pêche et de la valorisation des produits de la pêche et pour les autorités d'aménagement 3.5. Evaluation des coûts et bénéfices de l'approche concertée/coopérative (dans la perspective du PAS)
4	<i>Démonstration des Aires marines protégées (AMP) comme outil permettant d'obtenir des bénéfices dans la gestion de ressources multiples</i>	4.1 Evaluations participatives de l'état de référence des ressources et des pêcheries démersales sur les sites pilotes 4.2. Elaboration de plans de conservation et de cogestion des pêcheries démersales sur les sites pilotes 4.3. Evaluations participatives des ressources démersales après la mise en œuvre des systèmes de conservation et de cogestion sur les sites pilotes 4.4. Evaluation des coûts et bénéfices des AMP et des systèmes de cogestion mis en place et préparation de directives techniques permettant la reproductibilité de l'approche sur d'autres sites
5	<i>Elaboration d'un plan de conservation des mangroves avec plusieurs activités pilotes de restauration des mangroves</i>	5.1. Ratification de la Charte Mangrove, intégration de la Charte dans le PAS, et adoption de la Charte dans le cadre de la Convention d'Abidjan 5.2. Evaluation actualisée des mangroves de l'Afrique de l'Ouest et mise en place d'un système de suivi, y compris un SIG 5.3. Démonstration des bénéfices associés à la conservation et la restauration des mangroves dans 2 sites pilotes (Bintang Balong en Gambie et Iles d'Orango en Guinée Bissau) 5.4. Etude de faisabilité sur certains sites sur les capacités de séquestration du Carbone dans les zones de mangroves

Annexe 8. Mandats et rôles spécifiques des structures du projet

Comité de Pilotage du projet

Le Comité de Pilotage (CP) devra:

- Assurer un suivi et formuler des conseils à l'Unité de Coordination Régionale dans la mise en oeuvre du projet.
- S'assurer que toutes les réalisations et résultats du projet sont conformes aux objectifs du projet CCLME.
- Examiner l'avancement du projet et fournir des recommandations sur les plans annuels de travail.
- Faciliter « l'intégration » des recommandations et résultats pertinents du projet aux politiques nationales.

Le CP comprendra:

- Un représentant national de haut niveau (le Point Focal National du Projet ou son substitut-) de chacun des sept pays du Projet: le Maroc, la Mauritanie, le Sénégal, le Cap-Vert, la Gambie, la Guinée-Bissau, la Guinée).⁷ Il y aura également parmi les membres, un représentant respectivement de la FAO, du PNUE, de la CSRP et du Secrétariat de la Convention d'Abidjan. Ces personnes constituent les représentants permanents. Les Coordonnateurs Techniques Nationaux (CTN) participeront en tant que personnes ressources.
- Les autres institutions partenaires comme COMHAFAT, UICN, NOAA, NEPAD, COPACE, PRCM, IMR, IEO, la Banque Mondiale (assurant la représentation des projets de pêches côtières exécutés par la Banque Mondiale dans la région), les projets partenaires stratégiques et les autres projets GEM en Afrique seront invités en tant qu'observateurs sur une base ad hoc. Chaque pays participant nommera un représentant national supplémentaire de sorte à assurer une représentation tant du Ministère de l'Environnement que du Ministère des pêches.

Règles de procédure

- (i) Le CP sera présidé par rotation sur une base annuelle par les représentants nationaux.
- (ii) Les réunions du CP auront lieu par roulement entre les pays participants, en prenant en considération les ressources logistiques et financières;
- (iii) Le CP se réunira au moins une fois par an et plus fréquemment si cela apparaît nécessaire;
- (iv) Le CP prendra des décisions autant que possible par consensus. Les membres permanents du CP auront des droits de vote, si l'on décide de voter;
- (v) Le CP pourra déléguer des représentants afin qu'ils participent aux comités de sélection des consultants et des prestataires de services, si cela est demandé par la FAO et le PNUE;
- (vi) Pour atteindre un quorum il faut un nombre minimum fixe de 7 membres;
- (vii) Les membres permanents du CP nommeront un substitut qui participera aux réunions du CP, au cas où le représentant désigné ne pourrait être présent; et

⁷ Avec l'éventuelle participation de l'Espagne et du Portugal s'ils se joignent au Projet

(viii) Le Coordinateur Régional du Projet agira en tant que Secrétaire du CP.

Les fonctions spécifiques du Comité de Pilotage du Projet seront les suivantes:

- Fournir la politique stratégique générale et l'orientation pour la gestion du Projet;
- Examiner annuellement les activités du Projet afin d'évaluer son état d'avancement;
- Donner des directives à l'Unité Régionale de Coordination (URC) pour la coordination et la mise en oeuvre du Projet et de ses activités;
- Avoir la responsabilité de procéder à des réaménagements de la composition des membres si nécessaire;
- Traiter toute autre question présentée au CP par un de ses membres;
- Aider à identifier et à attribuer des soutiens au Projet pour les activités qui correspondent à ses objectifs;
- Examiner et évaluer l'avancement du projet et de ses composantes
- Examiner et évaluer le plan de travail et commenter les budgets du Projet et de ses activités, et fournir des orientations stratégiques sur le Plan de travail;
- Faciliter la mise en place des mécanismes d'interaction avec le secteur privé, les ONG et autres parties prenantes du Projet et du Programme; et
- Aider à trouver des financements supplémentaires pour soutenir les réalisations et les activités du Projet et du Programme.

Il n'est pas attendu que le CP s'occupe de la gestion et de l'administration quotidienne du Projet. Cette tâche incombe au Coordinateur Régional du Projet, en coordination avec la FAO et le PNUE.

Le CP est supposé se réunir formellement au moins une fois tous les 12 mois. Les réunions formelles seront prévues et organisées par le Coordinateur régional du Projet en consultation avec les membres du CP (les dates provisoires de la réunion suivante seront convenues à la rubrique «questions diverses» de l'ordre du jour). Des réunions extraordinaires du CP peuvent être exigées par n'importe quel membre permanent, et la possibilité d'organiser ces réunions sera considérée par le Comité de Pilotage du Projet.

Comités interministériels nationaux (CIN)

Statut et composition des CIN

Les CIN sont officiellement constitués⁸ de comités composés de fonctionnaires des ministères clefs concernés par le projet du CCLME, notamment les départements responsables des pêches, de l'environnement, de la recherche, de l'exploitation pétrolière, de la planification, de la finance, du transport maritime, etc. (décisions prises pays par pays). La composition précise des CIN dépendra du contexte national. Le Point Focal opérationnel du FEM doit faire partie des membres du Comité. Les CIN n'intégreront pas d'acteurs non gouvernementaux dont les intérêts seront représentés dans des « forums spécifiques de parties prenantes nationales » qui font partie de la stratégie de participation des parties prenantes. Cependant, des personnes ressources issues d'organismes non gouvernementaux peuvent être sollicitées pour appuyer le CIN.

⁸ Les CIN seront normalement mis en place sur instruction officielle ou ministérielle; si la mise en place du comité risque d'être retardée par le processus administratif qui porte à sa création, il faudrait entre temps établir un comité intérimaire ou provisoire.

Rôle général des CIN

Le rôle général des CIN est de soutenir la conduite des activités nationales de mise en oeuvre du projet. Le Comité doit s'assurer que le PFNP et CTN reçoivent suffisamment d'informations et d'autorité pour garantir les intérêts nationaux durant les Comités de Pilotage du CCLME et lors de toutes autres réunions du projet CCLME.

Rôles spécifiques des CIN

- Soutenir la participation nationale au processus de mise en oeuvre du projet et s'assurer que l'approche est intégrée et intersectorielle;
- Soutenir et aider les PFNP et les CTN si nécessaire pour qu'ils remplissent leurs fonctions;
- Approuver le plan de travail annuel national du projet;
- Faciliter la fourniture de données officielles comme cela est exigé pour la mise en oeuvre du projet;
- Faciliter la participation officielle à la mise en oeuvre nationale;
- Faire en sorte que le gouvernement réagisse aux activités et aux réalisations du projet (ADT, PAS, EcoQO);
- Aider à l'élaboration, l'approbation et l'adoption de Plans d'action nationaux dans le cadre du PAS;
- Structurer et faire fonctionner les réunions des CIN;
- S'assurer que les informations relatives aux activités nationales et régionales soient transmises de façon appropriée à toutes les parties prenantes.

La structure précise et le fonctionnement des CIN sont déterminés officiellement de préférence. Cependant, il est fortement recommandé que les CIN soient constitués de sorte qu'ils n'impliquent que les ministères clefs qui sont directement concernés par les questions abordées par le projet (pêche, environnement, recherche, énergie et pétrole, eau). La présidence pourrait être assurée de façon permanente par un membre ou exercée par rotation entre les ministères ou choisie au début de chaque réunion. Les CIN devraient se réunir environ deux fois par an.

Point focal national du projet

Statut du PFNP

Les Points Focaux Nationaux du Projet (PFNP) doivent être désignés officiellement, et devront être des fonctionnaires qualifiés et expérimentés (à l'échelon politique) au sein de l'administration nationale responsable des pêches, de l'environnement ou d'une ou plusieurs ressources naturelles renouvelables. La fonction des PFNP est officielle et publique.

Rôle général des PFNP

Le rôle général des PFNP consiste à représenter leurs pays respectifs et à assumer la responsabilité fondamentale de la mise en oeuvre des activités du projet (identification et suivi des travaux et des études des consultants nationaux; organisation et conduite des ateliers nationaux; aide et soutien au personnel régional du projet et aux consultants) dans leurs pays, conformément au plan de travail du projet et aux documents du projet en relation avec le Coordonnateur Régional du Projet. Les PFNP devront en particulier guider et suivre les activités des Coordonnateurs Techniques Nationaux (CTN) et agiront en tant que secrétaires au niveau des Comités Interministériels Nationaux (CIN).

Rôles spécifiques des PFNP

- Représenter leur pays pour la mise en oeuvre du projet du CCLME

- Servir de liaison avec les Points focaux Opérationnels du FEM national
- Représenter leur pays au Comité de Pilotage du Projet (CD)
- Présider le Comité Interministériel National (CIN) et en convoquer les réunions
- Suivre et soutenir les travaux des Coordonnateurs Techniques Nationaux (CTN)
- Organiser des forums nationaux des parties prenantes, si nécessaire, durant la mise en oeuvre du projet
- Approuver et soumettre des contributions écrites nationales à la mise en oeuvre du projet
- Obtenir l'approbation du CIN et présenter les observations nationales sur les rapports régionaux
- Obtenir l'approbation du CIN et présenter les observations nationales aux plans de travail nationaux du projet, au PAS et à l'ADT
- Garantir que toutes les parties prenantes soient correctement informées des activités nationales et régionales

Coordonnateurs techniques nationaux (CNT)

Statut et disponibilité des CTN

Le Coordonnateur Technique National (CTN) est officiellement désigné par le ministère concerné. Le CTN doit être une personne qualifiée et expérimentée, et de préférence un expert technique dans le domaine des pêches et/ou de l'environnement marin, pouvant consacrer suffisamment de temps à ses charges.

Rôle et responsabilités du CTN

Les CTN doivent coordonner les activités de mise en oeuvre du projet national dans leurs pays en étroite collaboration avec le PFNP et lorsque cela est nécessaire, avec l'Unité Régionale de Coordination (URC) à Dakar.

Obligations spécifiques des CTN

Coordonner les activités de mise en oeuvre nationale qui comportent :

1. Organiser des consultations nationales de parties prenantes, en s'assurant que chaque groupe de parties prenantes est représenté;
2. Préparer la contribution nationale préliminaire à l'ADT et au PAS.
3. Servir de délégué technique national lors de la conduite de l'ADT régionale
4. Coordonner la collecte des observations relatives aux activités et aux résultats du projet (rapports nationaux et régionaux, ADT et PAS)

Participer aux réunions suivantes:

- Réunions régulières de planification avec le Point Focal National du Projet (PFNP)
- Réunions du Comité Interministériel National (CIN)
- Consultations nationales des parties prenantes
- Réunion technique régionale pour préparer l'ADT
- Réunions du Comité de Pilotage (CP) du Projet

Annexe 9. Liste des réalisations du projet

RUBRIQUE 1. AMELIORATION DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES SUR L'ECOSYSTEME EN APPUI AU PROCESSUS ADT-PAS

Indicateurs de résultats	Produits attendus	INDICATEURS d'achèvement prévue (date)	Réalisations / progrès à ce jour
Connaissances améliorées et compétences renforcées pour traiter les thématiques 'ressources marines vivantes'	<p>Evaluation transfrontalière des ressources et de l'écosystème</p> <p>Renforcement des capacités en évaluation (et en l'AEP)</p>	<p>- Campagnes / évaluations diagnostiques réalisées sur les problèmes transfrontaliers prioritaires (fin 2012)</p> <p>- 3 groupes de travail mis en place : GT Planification des campagnes et traitement des données, GT Evaluation des ressources pélagiques, GT Evaluation des ressources démersales (fin 2010)</p> <p>-30 scientifiques nationaux formés à l'évaluation des stocks (2010 - 2012)</p> <p>-30 gestionnaires nationaux formés en la gestion des pêches (2010-2012)</p> <p>-7 Scientifiques régionaux formés en SIG (3ème trimestre 2013)</p>	<p><u>Campagnes en mer :</u></p> <p>Quatre campagnes ont été menées dans la région CCLME en collaboration avec le projet EAF-Nansen, IMR et de l'IEO :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Campagne écosystémique au large du Cap-Vert de 4 au 20 Juin 2011. 2. Campagne pélagique du 22 Juin au 7 Juillet 2011 pour évaluer les stocks de poissons pélagiques côtiers, de Saint Louis, au Sénégal à la Guinée (en collaboration avec les navires de recherche nationaux de la Mauritanie et du Maroc). 3. Campagne scientifique du 20 Octobre au 18 Décembre 2011, de la Guinée au Maroc. Les données sur les moteurs (drivers) écosystémiques ont été recueillies pour établir une base de données régionale. Des observations sur les mammifères marins et les oiseaux ont également été enregistrées. 4. Campagne écosystémique du 08 Mai au 22 Juillet 2012, de Guinée Conakry à Agadir au Maroc <p>La 5ème et dernière campagne est en cours (Mai - Juin 2013).</p> <p><u>Rapports produits:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Quatre rapports des campagnes en mer - Rapport scientifique sur le benthos (Ramos) - Petits pélagiques et pêcheries dans quatre pays du Maroc, de la Mauritanie, de la Gambie et du Sénégal, du courant des Canaries Grand écosystème marin. Rapport EAF-base - Novembre 2012. Caramelo, A.M. 2012. FAO/Nansen EAF/CCLME/CSRP - Rapport du Groupe de travail de la FAO sur l'évaluation des petits pélagiques au large de l'Afrique nord-occidentale. Casablanca, Maroc, 24-28 mai 2011. FAO Rapport sur les pêches et l'aquaculture. No. 1026. Rome. 253 pp. FAO 2013. <p><u>Groupes de travail :</u></p>

			<p>3 groupes de travail mis en place et ayant tenu des réunions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - GT Planification des campagnes et traitement des données, - GT Evaluation des ressources pélagiques, - GT Evaluation des ressources démersales, <p><u>Formations</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 27 sept au 8 oct 2010: Formation en évaluation des stocks pour les scientifiques sénégalais en relation avec le projet EAF-Nansen (Mombasa, Kenya). (Nombre de scientifiques?). - 20 -26 oct 2010: atelier 'Nansis' à Dakar. (Nombre de participants?). - Formation professionnelle pendant 2 campagnes en mer: 9 Participants (7 Cap-Vert, 1 la Mauritanie, 1 Maroc) ont participé à la campagne au Cap-Vert. - 24 Participants (2 Guinée, 2 Guinée-Bissau, 2 Sénégal, 1 Gambie, 1 Cap-Vert, 6 Mauritanie, 10 Maroc) ont participé à la campagne de octobre-décembre 2011. - Formation dans les méthodes d'évaluation du 13 au 23 Mars 2012, les locaux CCLME à Dakar (14 chercheurs de 7 pays CCLME). EAF Nansen / COPACE. - Septembre 2011: formation de 13 participants en l'AEP à Agadir. - Octobre 2012: Formation en AEP au cours de l'atelier sur les petits pélagiques à Dakar (n ° personnes?).
<p>Connaissances améliorées et compétences renforcées pour traiter les thématiques 'biodiversité, habitat et qualité de l'eau'</p>	<p>Evaluation transfrontalière en relation avec la biodiversité, les habitats critiques et la qualité de l'eau</p> <p>Bases de Données Géographiques sur les habitats et la biodiversité (2ème trimestre 2012)</p> <p>Evaluation de l'impact des activités à terre sur l'eau et les sédiments (2ème trimestre 2012)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation de la biodiversité et des écosystèmes clés (1er trimestre 2012) - 2 Groupes de travail mis en place : GT sur les Changements climatiques, GT sur la biodiversité, les habitats et la qualité de l'eau (fin 2011) 	<p>Information sur la biodiversité (poissons, invertébrés épibenthiques, mammifères marins, oiseaux marins) recueillis au cours des campagnes en mer.</p> <p><u>Groupes de travail :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> 2 groupes de travail mis en place et ayant tenu des réunions : - GT Biodiversité, l'habitat et qualité de l'eau (2 réunions) - GT Changements climatiques <p><u>Rapports produits</u></p> <p>GT Biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rapports nationaux sur les données et l'information de la biodiversité, les habitats et la qualité de l'eau, mettant en évidence les lacunes politiques et législatives dans les domaines de leur protection. Ceux-ci seront intégrés dans un rapport régional. - compilation de données sur la pollution et la santé des écosystèmes

			<p>dans les pays CCLME</p> <p>- mise à jour de l'analyse de la chaîne causale préliminaire sur la dégradation de l'habitat et de la qualité de l'eau.</p> <p><u>Autres actions</u></p> <p>Signature d'un accord de coopération interne avec le PNUE-WCMC pour «l'évaluation actualisée des mangroves Afrique de l'Ouest et l'établissement d'un système de surveillance" (pour soutenir les activités de cartographie des mangroves et renforcement des capacités).</p>
	(Aspects socio-économiques)	- 1 groupe de travail mis en place : GT Socio-économie et commerce (fin 2010)	<p><u>Rapport produit :</u></p> <p>Importance socioéconomique des petits pélagiques dans l'espace couvert par le projet Grand Ecosystème Marin du Courant des Canaries. H. Diop, 2011. CSR/CCLME.</p>

RUBRIQUE 2. AMELIORATION DE LA GESTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES TRANSFRONTALIERES ET DE L'ENVIRONNEMENT MARIN ET COTIER DU CCLME

indicateurs de résultat	Produits attendus	INDICATEURS d'achèvement prévue) (date	Réalisations / progrès à ce jour
<p>Connaissances améliorées et compétences renforcées pour traiter les thématiques 'ressources marines vivantes'</p> <p>- Institutions, politiques et instruments régionaux transfrontaliers existants renforcés</p>	<p>- Politiques et réglementations régionales renforcées en traitement des problèmes prioritaires</p> <p>- Options pour des plans d'aménagement des stocks partagés</p>	<p>- Document d'orientation sur les politiques commerciales et les mécanismes du marché pour une pêche durable (fin 2013)</p> <p>- Directives de gestion pour les zones de reproduction et autres habitats critiques (fin 2013)</p> <p>- Document de politique sur les conditions minimales d'accès et sur la prise en compte de l'AEP (2015)</p> <p>- Evaluation des coûts et des avantages et des accords multi-pays (3 projets de démonstration mis en œuvre d'ici la fin de l'année 2013)</p>	<p>4 Démos ont été lancées en collaboration avec les partenaires : 1) petits pélagiques, 2) captures accessoires de crevettes, 3) AMP, 4) benthopélagiques</p> <p>Un accord a été signé entre le projet CCLME et l'UICN/Mauritanie pour l'exécution du Démo 3 (pélagiques côtiers migrateurs) à travers le projet «Partage» (2011).</p> <p><u>Rapports produits :</u></p> <p>- Etude sur l'harmonisation des politiques et des législations dans la gestion des pêcheries de Mulet, Tassergal et Courbine. août 2011, M. D. Talla. CSRP/IUCN.</p> <p>- Evaluation des bénéfices tires des pêcheries des ressources benthopélagiques (à partir des exemples des pêcheries de mullet et courbine), leurs répartition et l'identification de voies et moyens pour améliorer ces bénéfices de façon durable. Mars 2103, L.Kinadjian. IUCN/PARTAGE.</p> <p>- Orientations stratégiques pour promouvoir l'exploitation durable et la gestion concertée des petits pélagiques en Afrique du Nord-Ouest. B. P. Satia, Mars 2013. CSRP/FAO/AFD.</p> <p>- Analyse préliminaire des informations disponibles sur les rejets des captures accessoires et des impacts sur l'écosystème du chalutage côtier des crevettes (et leurs mécanismes sous-jacents)- Ana Maria Caramelo, consultant.</p> <p>- Rapports nationaux sur les engins de chalutage sélectif préparés par les points focaux désignés par les instituts de recherche des pays.</p> <p>- Rapport résumant le processus d'élaboration d'une méthodologie commune pour l'enregistrement standard de prises accessoires et les rejets à bord des navires de pêche commerciale en Afrique de l'Ouest.</p> <p>Ateliers :</p> <p>- Atelier d'Analyse multidisciplinaire du rapport régional de référence de base et d'évaluation des risques pour le développement de plan de</p>

			<p>gestion des Petits Pélagiques et leurs Pêcheries en Afrique du Nord-Ouest, du 9 au 11 Octobre 2012, Dakar.</p> <p>- Atelier régional sur la mise en pratique des Directives Techniques de la FAO sur les AMP et la Pêche et planification des activités du démo 4, Dakar, 5-7 Nov. 2012.</p>
<p>Connaissances améliorées et compétences renforcées pour traiter les thématiques 'Biodiversité, habitats et qualité de l'eau'</p> <p>- Institutions, politiques et instruments régionaux transfrontaliers existants renforcés</p>	<p>- Plans d'action régionaux pour l'habitat, la qualité de l'eau approuvé y inclus dans le SAP</p> <p>- Plan de conservation des mangroves</p>	<p>- Plans d'actions régionaux concernant les habitats, la biodiversité et la qualité de l'eau (2015)</p> <p>- Plan de prévention et de lutte contre les pollutions marines liées à l'industrie pétrolière off-shore</p> <p>- Capacités en Système d'information géographique (SIG) renforcées (3ème trimestre 2013)</p>	<p>Signature en Janvier 2012 d'un accord de coopération entre le PNUE, l'UICN et Wetlands International - Afrique pour la mise en œuvre du démo 5 (mangroves).</p> <p>Reboisement de la mangrove: WIA / UICN ont mis en œuvre les activités sur des sites pilotes en Guinée-Bissau et la Gambie.</p> <p>Pour ratifier la Charte mangrove par les pays CCLME, les contacts ont été faits par l'UCR, WIA et l'UICN avec des représentants du gouvernement et les membres du Parlement.</p> <p>Plan d'action ANTIPOL (pétrole off-shore)- Présentation du protocole d'urgence à la 2ème réunion du CP en novembre 2011, avec proposition d'adapter le protocole à la zone CCLME (et d'intégrer les préoccupations du Maroc).</p> <p><u>AMP</u> :</p> <p>- mise en place d'un GT AMP (coordonné par RAMPAO/CSRP avec l'appui CCLME)</p> <p>- élaboration d'une méthodologie pour l'évaluation participative et le suivi des AMP</p>

RUBRIQUE 3. MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS ADT-PAS ET PREPARATION DE LA FUTURE GOUVERNANCE DU CCLME

Indicateurs de résultats	Produits attendus	INDICATEURS d'achèvement prévue) (date	Réalizations / progrès à ce jour
<p>Parties prenantes impliquées dans la définition des priorités et la planification stratégique des questions transfrontalières</p>	<p>- Mécanismes de participation des parties prenantes locales et privées établies et opérationnelles</p> <p>- Mécanismes de participation des parties prenantes institutionnelles régionales et nationales</p> <p>- Site Web interactif</p>	<p>- PFN et CTN nommés et CNI établis (3ème trimestre 2010)</p> <p>- Nombre de groupes de parties prenantes (y compris les ONG) participant au processus ATD / PAS</p> <p>- Nombre de groupes des parties prenantes représentées au Forum Marine Ouest Africaine (2012 and 2014)</p> <p>- Site Web et bases de données fonctionnelle (fin 2010)</p>	<p>Tous les CTN et PFN ont été établis dans les 7 pays</p> <p>Les CNI ont été établis dans 4 pays: Sénégal, Guinée, Gambie, Guinée-Bissau</p> <p>Le Comité de pilotage du projet a tenu 3 réunions: 2010, 2011 et 2012.</p> <p>Plan de Participation des parties prenantes et de la stratégie de communication a été élaboré en 2010.</p> <p>Soutien de participants au Forum Marin et côtier (PRCM) en 2012, où une side-event sur le projet CCLME a été organisée</p> <p>Site web lancé à la fin de Juin 2010, et régulièrement mis à jour</p> <p>5 Newsletters ont été publiés, la 6ème est en préparation</p> <p>Partenariats:</p> <ul style="list-style-type: none"> - EAF-Nansen : MOU, campagnes en mer - IEO : campagnes écosystémiques + perspectives formation Univ Vigo - COPACE : GT soutenus par le projet - CSRP : MoU pour démo 1 - UICN : LoA pour démo 3 - WIA/UICN : PCA pour démo 5 - COMFISH : MoU en préparation démo 1 - RAMP AO : MoU en préparation démo 4 - UNEP-WCMC : ICA pour démo 5 - PRCM : via CSRP et UICN + side-event au Forum marin en fév 2012, Banjul

<p>Accord multi-pays sur les questions transfrontalières prioritaires (ADT)</p> <p>Accord multi-pays sur les réformes de gouvernance et les investissements nécessaires pour traiter les questions transfrontalières prioritaires (PAS)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - ADT régionale - PAS approuvé par plusieurs pays 	<ul style="list-style-type: none"> - ADT finalisé, accepté et adopté par les pays (2ème trimestre 2013) - Groupe de travail PAS mis en place (fin du 1er semestre 2013) - PAS y compris les Plans d'action nationaux (3ème trimestre 2014) 	<p><u>ADT</u></p> <p>Le GT ADT a été constitué et s'est réuni deux fois:</p> <ul style="list-style-type: none"> - mai 2011 : formation ADT-PAS + Plan de rédaction - juin 2012 : mise à jour analyse chaîne causale pbs transfrontaliers (à partir notamment travaux GT Biodiv et GT ressources) + organisation plan et stratégie de rédaction. <p>Une ADT préliminaire a été préparé au cours de la phase PDF-B. Celle-ci a été mise à jour avec la contribution d'un certain nombre de sources (GT, enquêtes de recherche / de l'écosystème, études ciblées, projets de démonstration et commentaires du side-event au Forum Marin en 2012). L'analyse de la chaîne causale a été révisée en mars et Juin 2012. Le GT ADT a préparé une ébauche du document ADT et la rédaction de l'ADT a commencé.</p>
<p>Cadre juridique et institutionnel durable pour le CCLME</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Cadre régional juridique et institutionnel pour la gestion du CCLME - Plan durables de financements et d'investissements, et partenariats pour la mise en œuvre du PAS 	<ul style="list-style-type: none"> - Cadre juridique / institutionnelle globale pour la gestion long terme du CCLME conçu et développé (2015) - Plan d'investissement / de partenariat pour la mise en œuvre du PAS finalisé et adopté (2015; options pour un financement durable identifiés d'ici la fin de l'année 2012) 	<p>Etude du cadre institutionnel et législatif en cours par un consultant.</p>

Annexe 10. Liste des réunions et ateliers organisés dans le cadre du projet

	Intitulé	Date	Lieu
2010			
1	Réunion de coordination FAO/PNUE/URC CCLME	5-6 juillet 2010	Dakar, Sénégal
2	Atelier de démarrage du CCLME	2-3 novembre 2010	Dakar, Sénégal
3	Première réunion du Comité de pilotage	4 novembre 2010	Dakar, Sénégal
4	Première réunion du groupe de travail sur la planification et l'analyse des campagnes écosystémiques dans la zone CCLME	29-30 octobre 2010	Dakar, Sénégal
2011			
1	Réunion de coordination URC CCLME, PNUE, PNUE-WCMC, UICN et Wetlands International	5-6 mai 2011	Dakar, Sénégal
2	Première réunion du groupe de travail Changement Climatique	11-13 mai 2011	Saly, Sénégal
3	Première réunion du groupe de travail sur l'Analyse Diagnostique Transfrontalière	19-20 mai 2011	Saly, Sénégal
4	Deuxième réunion du groupe de travail sur la planification et l'analyse des campagnes écosystémiques dans la zone CCLME	30-31 mai 2011	Casablanca, Maroc
5	Deuxième réunion du Comité de Pilotage	28-29 novembre 2011	Casablanca, Maroc
2012			
1	Side event CCLME lors du 6eme forum du PRCM	21-24 février 2012	Banjul, Gambie
2	Troisième réunion du groupe de travail sur la planification et l'analyse des campagnes écosystémiques dans la zone CCLME	29 - 30 mars 2012	Casablanca, Maroc
3	Réunion du comité de suivi pour le projet de développement d'un plan, de restauration et conservation régional de la mangrove dans la zone CCLME	02 avril 2012	Dakar, Sénégal
4	Première réunion du groupe de travail Biodiversité, Habitat et qualité de l'Eau	11 - 12 avril 2012	Nouakchott, Mauritanie
5	Réunion sur la mise en cohérence des activités des partenaires dans le cadre du projet CCLME	09 mai 2012	Dakar, Sénégal
6	Deuxième réunion du groupe de travail sur l'Analyse Diagnostique Transfrontalière	13- 15 juin 2012	Dakar, Sénégal
7	Réunion sur la revue des activités et la révision de l'estimation financière et du budget de la composante 3 du projet CCLME	26 - 27 juin 2012	Abidjan, Côte d'Ivoire
8	Réunion du comité de suivi du projet CCLME/ Wetlands	12 Juillet 2012	Dakar, Sénégal
9	Réunion de coordination du Projet de Démonstration n°3 du CCLME	30 - 31 aout 2012	Dakar, Sénégal
10	Atelier de l'Analyse multidisciplinaire du rapport régional de référence de base et évaluation des risques pour le développement de plan de gestion des Petits Pélagiques et leurs Pêcheries en Afrique du Nord-Ouest	9 - 11 octobre 2012	Dakar, Sénégal
11	Deuxième réunion du groupe de travail Changement Climatique	16 - 18 octobre 2012	Praia, Cap Vert
13	Atelier régional sur la mise en pratique des Directives techniques de la FAO sur les AMPs et Pêches et planification des activités du projet de Démonstration n°4 du CCLME	5 - 7 novembre 2012	Dakar, Sénégal

14	Première réunion du Comité Interministériel National du Sénégal	20 novembre 2012	Dakar, Sénégal
15	Rapport de la troisième réunion du Comité de pilotage	29-30 novembre 2012	Ténériffe, Espagne
2013			
1	Première réunion du Comité Interministériel National de la Gambie	22 janvier 2013	Banjul, Gambie
2	Deuxième réunion du groupe de travail Biodiversité Habitat et Qualité de l'Eau	12 au 14 mars 2013	Banjul, Gambie
3	Atelier « Élaboration d'une méthodologie commune standard d'enregistrement des captures accessoires et des rejets à bord des navires de pêche commerciaux en Afrique de l'Ouest » (démonstration 2)	20 au 21 mars 2013	Dakar, Sénégal
4	Atelier de restitution pour valider le rapport de consultation sur l'évaluation des bénéfices tirés des pêches des ressources benthopélagiques côtières en Mauritanie et Sénégal et leurs répartitions	17 au 18 avril 2013	Nouakchott, Mauritanie

Annexe 11. Liste des missions d'appui technique de la FAO

Date	Événement	Lieu	Personne(s)
2010			
24 Mai	Réunion avec l'UCR	Dakar, Sénégal	M. Tandstad (FIRF)
5-6 Juillet	FAO/PNUE réunion de coordination	Dakar, Sénégal	M. Tandstad, A. Bamba (Abidjan Convention)
25 Oct- 06 Nov	L'appui technique de plusieurs réunions et activités organisées par le projet	Dakar, Sénégal	K. Koranteng, M. Tandstad, K. Kourkouliotis (FIRF)
01 Nov	Réunion avec l'UCR - Plan S & E et l'introduction au Outils de suivi de FEM	Dakar, Sénégal	K. Morebotsana (TCID)
2011			
5-6 Mai	Réunion de Coordination entre l'UCR, PNUE, PNUE-WCMC, UICN et Wetlands International-Afrique (Demo 5)	Dakar, Sénégal	G. Grimsditch (UNEP)
11-13 Mai	1ère Réunion GT Changement climatique	Saly, Sénégal	T. Bahri (FIRF)
19-20 Mai	1ère Réunion GT ADT	Saly, Senegal	T. Bahri (FIRF)
30-31 Mai	2ème Réunion GT Planification des campagnes et traitement des données	Casablanca, Maroc	T. Stromme (FAO EAF-Nansen Project)
7 - 9 Sept	6ème séance de COPACE	Accra, Ghana	M. Tandstad
26 - 29 Sept	Réunion de Coordination entre l'UCR, PNUE, FAO, Secrétariat de la Convention d'Abidjan	Dakar, Sénégal	M. Tandstad (FIRF)
21-22 Nov	Appui opérationnel au projet CCLME et aider à la préparation de la 2ème réunion du Comité de pilotage du projet	Dakar, Sénégal	K. Kourkouliotis
2012			
12-23 Mars	Atelier de formation sur l'évaluation des stocks	Dakar, Sénégal	Tarub Bahri (FIRF)
13-15 Juin	2ème Réunion GT ADT	Dakar, Sénégal	M. Tandstad
25 - 28 Juin	Réunion de Coordination entre l'UCR, PNUE, FAO, Secrétariat de la Convention d'Abidjan	Abidjan, Côte d'Ivoire	??
30 -31 août	Réunion de Coordination du Projet de Démonstration n°3 du CCLME	Dakar, Sénégal	M. Bernardon (FIRF)
9 -11 octobre	Atelier d'Analyse multidisciplinaire du rapport régional de référence de base et d'évaluation des risques pour le développement de plan de gestion des Petits Pélagiques et leurs Pêcheries en Afrique du Nord-Ouest (Demo 1)	Dakar, Sénégal	M. Tandstad, K. Koranteng (FIRF) N. Franz (FIPI)
5 - 7 Nov	Atelier régional sur la mise en pratique des Directives Techniques de la FAO sur les AMP et la Pêche et planification des activités du démo 4 du CCLME	Dakar, Sénégal	M. Tandstad
20-21 Nov	Aide à la préparation de la réunion du Comité de Pilotage	Dakar, Sénégal	K. Kourkouliotis
2013			
12-14 Fév	Atelier sous régional pour la consolidation et la validation de projet de la politique de pêche pour la conservation et la gestion des ressources des petits pélagiques au large de	Nouakchott, Mauritanie	M. Tandstad

	l'Afrique du Nord-Ouest		
20 -21 Mars	Atelier « Élaboration d'une méthodologie commune standard d'enregistrement des captures accessoires et des rejets à bord des navires de pêche commerciaux en Afrique de l'Ouest »	Dakar, Sénégal	P. Suuronen (FIRO)